RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

LES DOSSIERS

JUILLET 2022 N° 2

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

Session du 7 juillet 2022 - Version définitive

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

SOMMAIRE

p. 5 1 LES COMPTES NATIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2021

p. 75 2 LES COMPTES RÉGIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2021

p. 107 3 LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2021

p. 119 ANNEXE 1
Indice des fermages pour l'année 2022

p. 123 ANNEXE 2
Compte-rendu des débats

CHAPITRE 1

Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2021

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation 7 juillet 2022

Introduction 7

L'agriculture dans l'économie française en 2021 8
Les faits marquants pour l'agriculture en 2021 9
La production de la branche agricole 11
La valeur ajoutée de la branche agricole 26
Les résultats de la branche agricole 32
L'investissement agricole 35
Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2021 37
Comparaisons européennes 41

Annexes
Compte provisoire de la branche agriculture en 2021 46
Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2020 51
Compte définitif de la branche agriculture en 2019 57
Les révisions de comptes 62
Fiche : Les échanges commerciaux de produits agricoles entre la France et l'Ukraine 65
Fiche : Les échanges commerciaux de produits agricoles entre la France et la Russie 66
Nomenclature de produits française (CPF rév. 2.1) 67
Graphiques sur longue période 68
Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole 71
Liens vers internet 73

Introduction

Le compte de l'agriculture, dit « compte spécifique », présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), est établi par l'Insee selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

Son établissement repose sur un suivi statistique agricole auquel participent le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Les évaluations s'appuient sur les résultats de la Statistique agricole annuelle (SAA) et du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le champ du compte spécifique est plus large que celui des résultats du RICA présentés à la CCAN par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Ceux-ci ne couvrent pas notamment les petites exploitations, ni les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Le compte spécifique de l'agriculture s'écarte du compte national sur les points suivants :

– les activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles font partie du champ du compte spécifique mais pas du cadre central ;

– les établissements produisant des semences certifiées et les jardins familiaux ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central.

Le compte de l'agriculture présenté ici décrit les performances de l'agriculture en tant qu'**activité économique**. Est estimée notamment la valeur ajoutée, soit la richesse créée par cette activité. Augmentée de l'ensemble des subventions nettes des impôts au titre de son exercice, elle est appelée **valeur ajoutée brute au coût des facteurs**. Celle-ci peut aussi être exprimée nette de la dépréciation du capital. Ce résultat est alors appelé **revenu des facteurs de la branche agricole**, au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur**.

Ce compte provisoire de l'agriculture pour 2021 a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 3 juin 2022.

Ce rapport et la rétrospective 1959 – 2021 des comptes sont disponibles sur le site :

https://www.insee.fr/fr/recherche?q=Compte+de+l%27agriculture+en+2019&debut=0

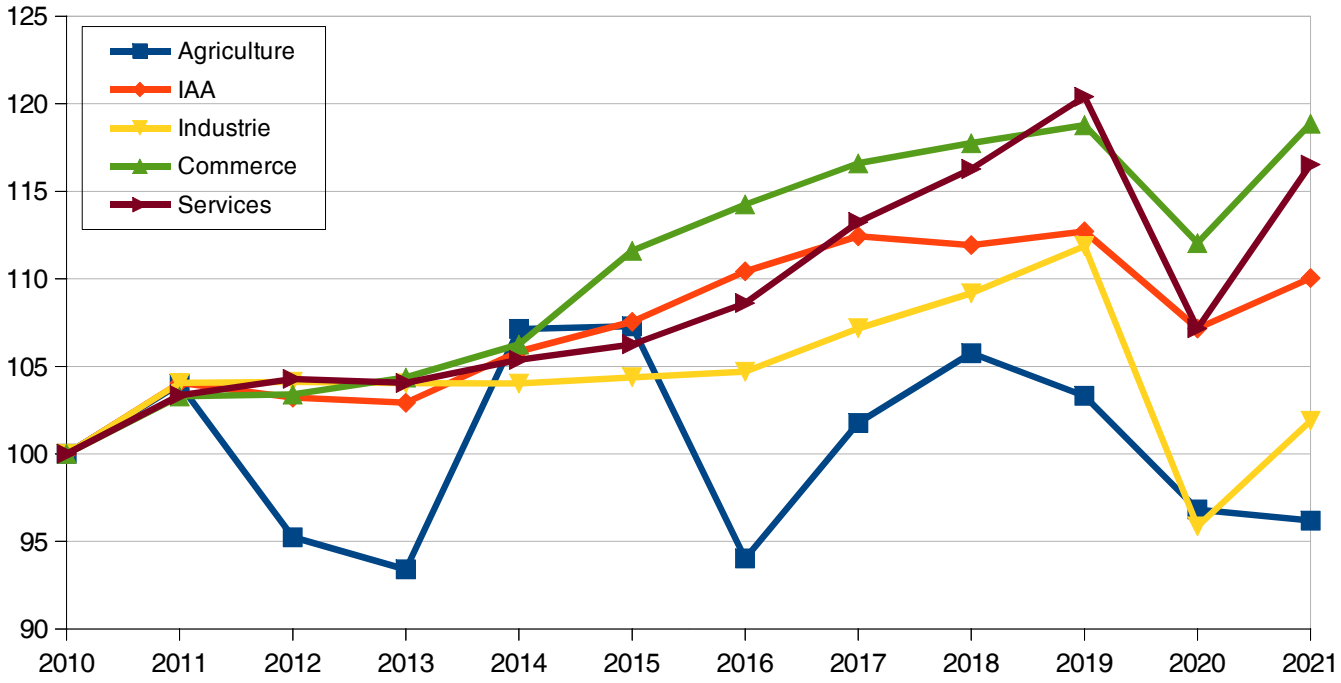
L'agriculture dans l'économie française en 2021

En 2021, le produit intérieur brut (PIB) rebondit de 6,8 % en euros constants, après la chute de l'année 2020 (– 7,8 %). En moyenne sur l'année, le PIB demeure inférieur de 1,5 % à son niveau moyen en 2019. Le rebond est principalement tiré par la demande intérieure : la consommation effective des ménages contribue pour les deux tiers à celui-ci (+ 4,2 points), complété par l'investissement (+ 2,6 points). Avec la forte reprise de l'activité, les revenus du travail contribuent au dynamisme du revenu disponible des ménages. Ainsi, malgré des prix allants, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation progresse de 1,9 %, après avoir baissé de 0,3 % en 2020. Avec le rebond des dépenses de consommation, le taux d'épargne des ménages diminue de 2,3 points, mais reste à un niveau historiquement élevé, à 18,7 %.

Dans l'ensemble de l'économie, la production repart nettement (+ 7,3 % après – 8,0 %), de même que les consommations intermédiaires (+ 8,0 % après – 8,2 %). Le rebond de la production est particulièrement marqué dans la construction (+ 12,9 % après – 12,7 %) et dans les services principalement marchands (+ 7,4 % après – 7,3 %). La reprise concerne également l'industrie agroalimentaire (+ 4,0 % après – 2,8 %). La production agricole[1] est relativement atone en volume (+ 0,4 % après – 2,5 %). Néanmoins, la hausse des prix agricoles (+ 8,0 % après + 0,9 %) entraîne une forte augmentation de la production agricole en valeur (+ 8,4 % après – 1,6 %).

Les échanges extérieurs, très affectés par la crise sanitaire en 2020, rebondissent sans retrouver leur niveau de 2019 : en volume, les exportations progressent de 8,8 % en 2021 (après – 16,8 % en 2020) et les importations de 8,0 % (après – 12,8 %). L'agriculture contribue positivement à la balance commerciale, même si le solde excédentaire en produits agricoles baisse de 0,5 milliard d'euros, pour s'élever à 1,8 milliard d'euros.

Graphique 1 : Évolutions de la valeur ajoutée brute des différentes branches, en volumes aux prix de l'année précédente chaînés (base 100 en 2010)



Source : Insee, comptes nationaux base 2014
Note : L'industrie désigne l'industrie manufacturière hors industrie agroalimentaire et cokéfaction raffinage

1 Elle renvoie ici au secteur de l'agriculture du cadre central des comptes nationaux et correspond à la section A de la nomenclature d'activités française : Agriculture, sylviculture et pêche.

Faits marquants pour l'agriculture en 2021

Après deux années de baisse, la valeur de la **production de la branche agricole** hors subventions sur les produits se redresse très nettement en 2021 (+ 7,7 %) sous l'effet de la hausse des prix des produits agricoles. L'agriculture participe du mouvement général de hausse des prix des matières premières. La demande mondiale est dynamique, la consommation intérieure est en outre favorisée par la réouverture progressive de la restauration collective.

La **production végétale** croît de 12,0 % en valeur du fait de la hausse des prix. L'envolée des prix des céréales (+ 28,8 % après + 13,6 %) résulte d'une forte demande, notamment chinoise, dans un contexte de disponibilités mondiales limitées. Parallèlement, le volume des récoltes de céréales rebondit en 2021 (+ 17,2 % après – 19,6 %) après une année 2020 difficile, marquée par la sécheresse. Par rapport à la moyenne des cinq dernières années, la récolte céréalière est supérieure en volume de 6,8 % et les rendements se sont améliorés de 6,5 %. De même, les oléagineux enregistrent une hausse importante des prix (+ 44,2 %) consécutive à des tensions sur le marché mondial. Les protéagineux et les betteraves augmentent en volume (respectivement + 12,3 % et + 31,7 %) comme en prix (respectivement + 26,6 % et + 14,3 %). A l'inverse, le volume de la production de vins et de fruits chute sous l'effet des mauvaises conditions météorologiques (respectivement – 17,6 % et – 17,0 %), cette évolution étant en partie compensée par la progression des prix (respectivement + 7,9 % et + 11,3 %).

La valeur de la **production animale** repart à la hausse (+ 1,7 % après – 0,6 %) sous l'effet d'un renchérissement des prix (+ 3,9 %) en partie compensé par une baisse de volume (– 2,1 %). Les prix du bétail (+ 2,4 %), des produits avicoles (+ 6,4 %) et du lait (+ 4,3 %) expliquent ce rebond, à l'exception du prix des porcins qui recule (– 4,4 % après – 4,9 %) du fait notamment de l'affaiblissement de la demande chinoise.

La forte augmentation des prix s'accompagne de la progression du coût des intrants, à un rythme plus modéré toutefois. Les **consommations intermédiaires** augmentent en valeur (+ 3,3 % après – 0,9 %) en raison d'une progression des prix (+ 3,1 %), accentuée par une légère augmentation des volumes (+ 0,2 %). L'augmentation des charges résulte principalement de la hausse des prix de l'énergie (+ 20,7 % après – 12,8 %) et des aliments pour animaux achetés en dehors de la branche (+ 11,7 % après + 0,6 %). La baisse en volume de la consommation d'engrais et d'amendement s'accélère (– 9,9 % après – 1,2 %).

En 2021, la **valeur ajoutée brute** de la branche agricole progresse fortement (+ 13,9 %), du fait de l'augmentation de la production au prix de base, qui est portée par la hausse des prix (+ 8,5 %) .

En 2021, les **subventions d'exploitation** (hors subventions sur les produits) s'élèveraient à 8,4 milliards d'euros, en hausse de 2,2 % par rapport à 2020.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** augmente de 11,8 % en 2021. Le volume de l'emploi agricole décroît tendanciellement. En 2021, l'emploi total baisse de 1,4 % : la réduction de l'emploi non salarié se poursuit (– 2,8 %) tandis que l'emploi salarié croît de 0,8 %. Dès lors, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif augmente de 13,3 %. En termes réels[2], elle rebondit de 11,5 %, après – 1,1 % en 2020.

2 Déflaté par l'indice de prix du PIB, qui augmente de 1,7 % en 2021.

Tableau 1 : De la production de la branche agricole à la valeur ajoutée

		Valeurs (en milliards d'euros)	Évolutions en %		
			Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	(a)	81,6	-0,8	8,6	7,7
Produits végétaux		49,5	-0,1	12,1	12,0
Céréales		15,1	17,2	28,8	50,9
Oléagineux, protéagineux		3,7	7,2	42,7	52,9
Autres plantes industrielles		1,6	13,9	6,1	20,8
Fourrages		5,3	12,7	-12,3	-1,1
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs		10,3	-1,7	4,7	3,0
Fruits		3,0	-17,0	11,3	-7,6
Vins		10,5	-17,6	7,9	-11,1
Produits animaux		26,8	-2,1	3,9	1,7
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)		11,1	-2,2	2,4	0,2
Volailles, œufs		4,9	-0,2	6,4	6,2
Lait et autres produits de l'élevage		10,9	-2,8	4,2	1,3
Services		5,3	-0,5	1,9	1,4
Subventions sur les produits	(b)	1,1	-1,1	-0,0	-1,1
Production au prix de base	(c) = (a) + (b)	82,7	-0,8	8,5	7,6
Consommations intermédiaires, dont :	(d)	47,5	0,2	3,1	3,3
achats		40,5	-1,7	5,2	3,4
Valeur ajoutée brute	(e) = (c) – (d)	35,2	-2,3	16,7	13,9

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

La production de la branche agricole

1 La production hors subventions

Tableau 2 : La production de la branche agricole hors subventions

	Valeurs en millions d'euros	Évolutions en %			Contributions en point de % à la variation de la production hors subvention	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production hors subventions	81 605	-0,8	8,6	7,7	-0,8	8,6
dont productions végétales	49 526	-0,1	12,1	12,0	-0,1	7,1
céréales	15 066	17,2	28,8	50,9	2,3	4,5
fruits	3 019	-17,0	11,3	-7,6	-0,7	0,4
vin	10 546	-17,6	7,9	-11,1	-2,8	1,0
légumes frais	3 231	-2,5	-2,3	-4,8	-0,1	-0,1
pommes de terre	4 146	-2,2	13,1	10,6	-0,1	0,6
dont productions animales	26 800	-2,1	3,9	1,7	-0,7	1,3
bétail	11 065	-2,2	2,4	0,2	-0,3	0,3
lait	9 780	-2,2	4,3	2,1	-0,3	0,5

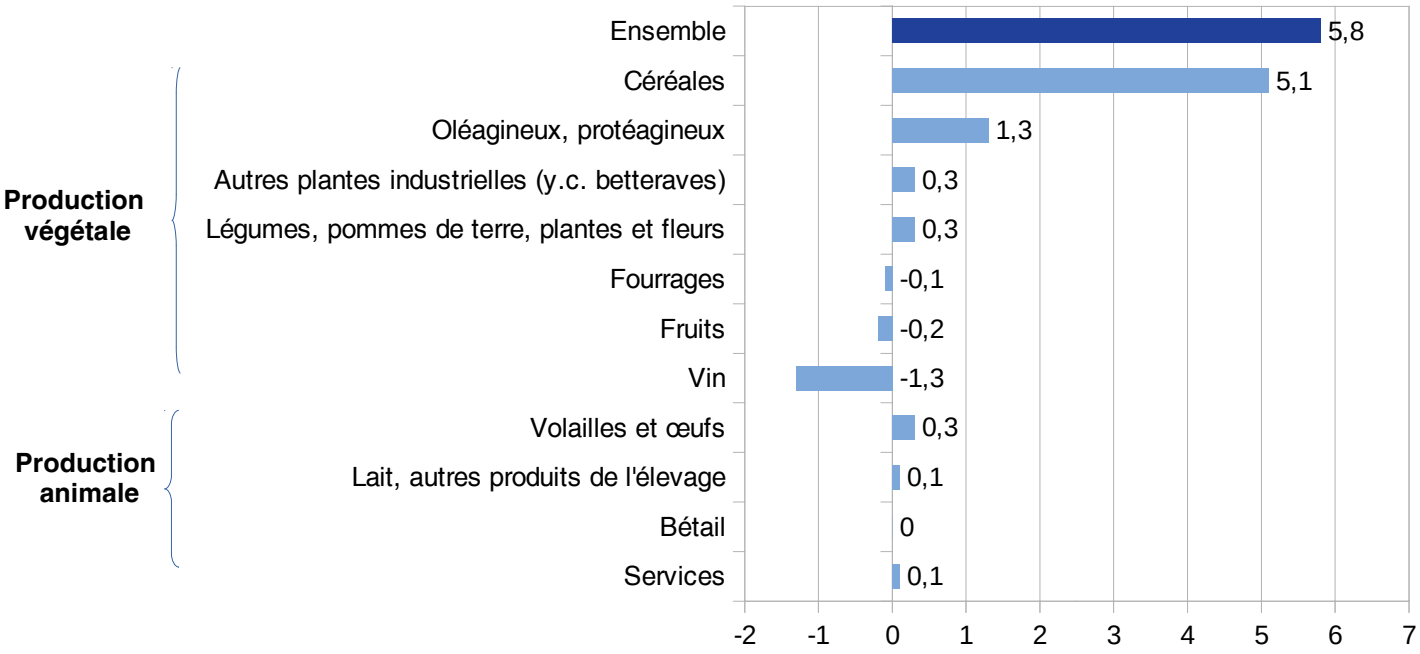
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Le **volume** de la production agricole hors subventions poursuit sa baisse en 2021 (– 0,8 % après – 2,6 %). Les productions végétales sont quasi-stables (– 0,1 % après – 4,9 %). En effet, la baisse de la production de vins et de fruits en raison de conditions climatiques défavorables est compensée par le rebond des cultures de céréales. Les productions animales reculent (– 2,1 % après + 0,6 %), suite à la contraction de la production de bétail et de lait.

Globalement, les **prix** connaissent une hausse soutenue (+ 8,6 %). L'ensemble des prix augmente, hormis pour les légumes frais. En particulier, le prix des productions végétales contribue le plus à cette évolution, sous l'effet de l'envolée du prix des céréales (+ 28,8 %). Le renchérissement des productions animales est plus modéré (+ 3,9 %).

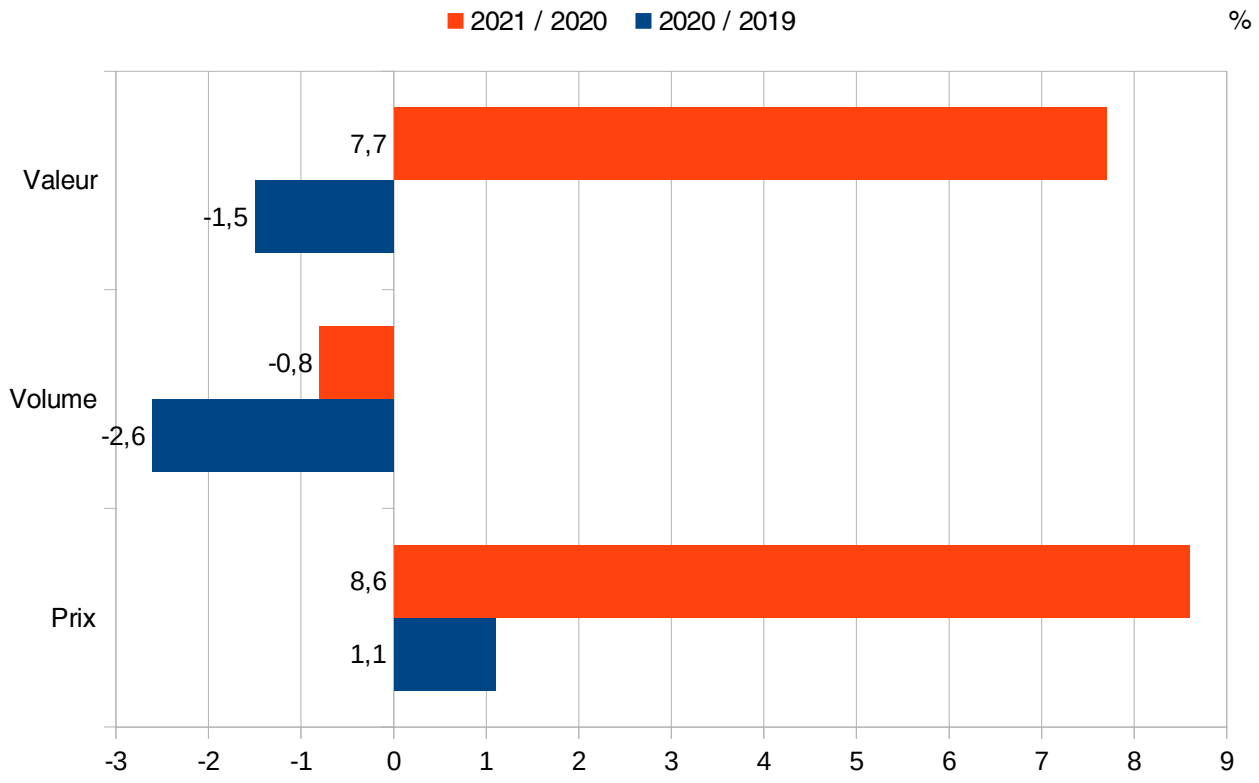
Au total, la ***valeur*** de la production de la branche agricole hors subventions rebondit de 7,7 % après une baisse de 1,5 % en 2020.

Graphique 2 : Variation de la production agricole hors subventions 2021/2020 (En milliards d'euros)



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

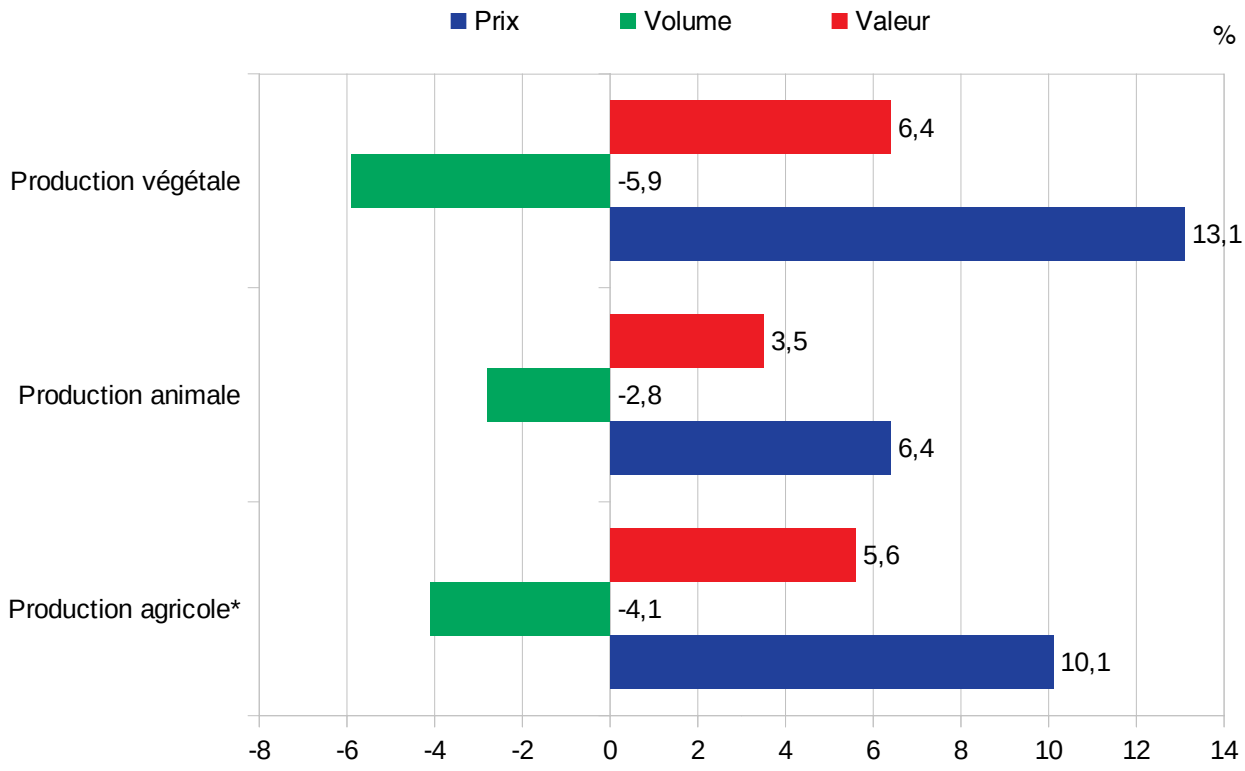
Graphique 3 : Évolution de la production agricole hors subventions en 2020 et 2021



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Lecture : en 2021, la valeur de la production agricole hors subventions augmente de 7,7 % par rapport à 2020.

Graphique 4 : Évolution de la production hors subventions entre 2018 et 2021, en valeur, en volume et en prix



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Lecture : entre 2018 et 2021, la valeur de la production agricole hors subvention augmente de 5,6 %

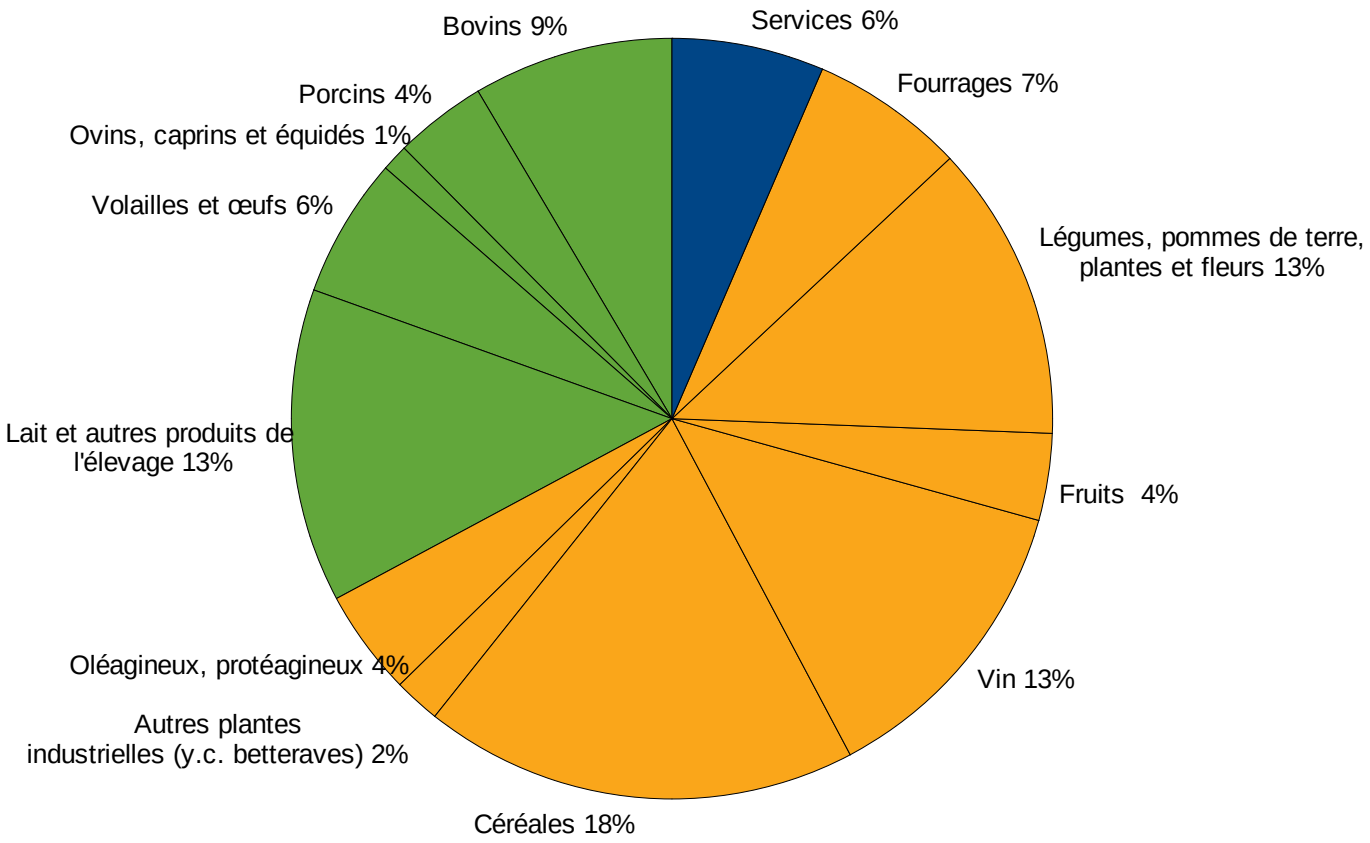
* Y compris la production de services

Tableau 3 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole de 2018 à 2020 (hors subventions, en %)

	2019	2020	2021
Céréales	14,2	13,2	18,5
Oléagineux, protéagineux	2,7	3,2	4,5
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)	1,8	1,8	2,0
Fourrages	7,2	7,1	6,5
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs	13,1	13,2	12,6
Fruits	4,1	4,3	3,7
Vin	15,7	15,7	12,9
Bovins	8,8	8,9	8,5
Porcins	4,6	4,5	3,9
Ovins, caprins et équidés	1,0	1,2	1,1
Volailles et œufs	6,1	6,0	5,9
Lait et autres produits de l'élevage	13,8	14,2	13,3
Services	6,6	6,9	6,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022

Graphique 5 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole (hors subventions) en 2021



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

2 Détails par produits

2.1 Les céréales

Tableau 4 : Production hors subventions de céréales en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	15 066	17,2	28,8	50,9	17,2	28,8
Blé tendre	8 081	21,4	26,8	53,9	11,2	14,6
Maïs	3 677	11,3	31,1	45,9	2,8	7,5
Orge	2 249	10,0	31,9	45,1	1,6	4,7

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

En 2021, la valeur de production de **céréales** augmente fortement (+ 50,9 %) après la baisse de 2020 (– 8,7 %). La combinaison d'une hausse des volumes (+ 17,2 %) et d'une envolée des prix (+ 28,8 %) explique cette croissance.

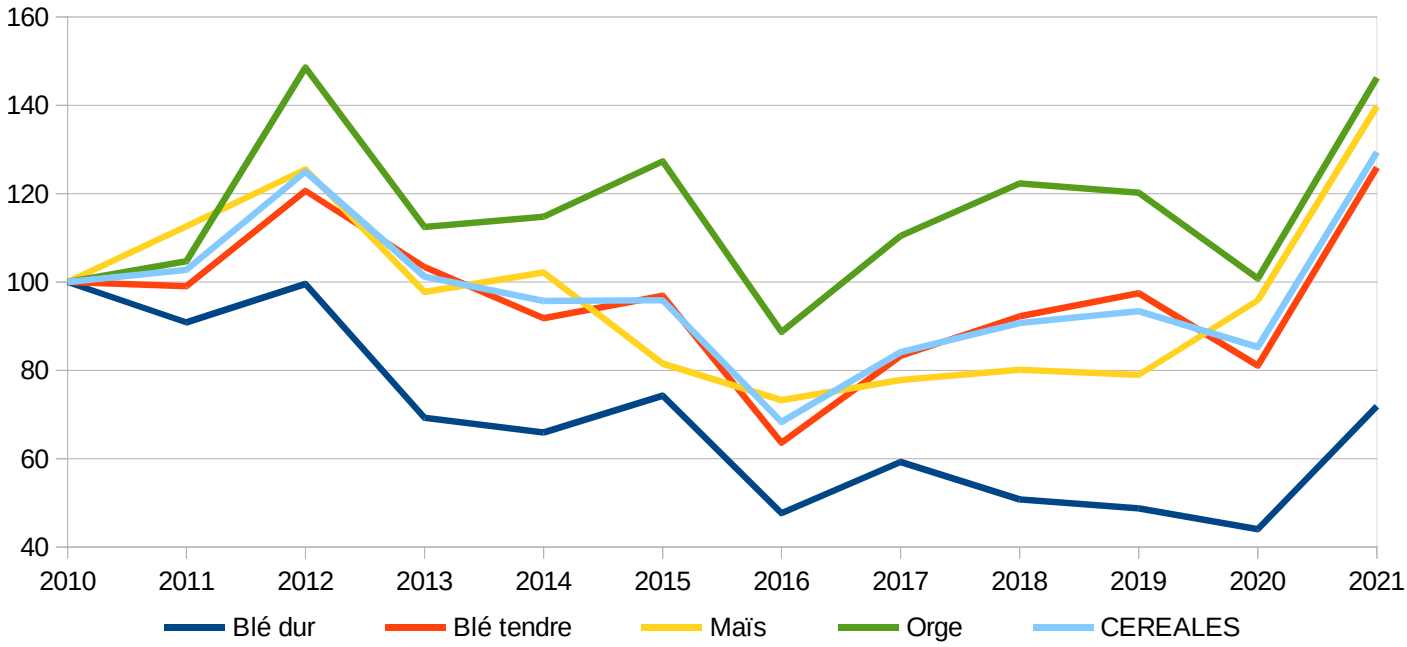
En **volume**, les productions de l'ensemble des céréales repartent à la hausse (+ 17,2 %) après la chute de 2020 (– 19,6 %). La récolte de **blé tendre** augmente de 21,4 % sous l'effet conjugué d'une augmentation nationale des surfaces et des rendements par rapport à l'année précédente. La production d'**orge** croît également (+ 10,0 %) grâce à des rendements plus élevés bien que les surfaces d'orges de printemps soient plus faibles que l'année précédente. Les pluies estivales, favorables aux rendements, ont fortement profité à la culture du **maïs**. Sa production est la plus forte en volume depuis 2014 (+ 11,3 %).

Les **prix** de production continuent de progresser (+ 28,8 % après + 13,6 % en 2020). En effet, la hausse de la production mondiale demeure insuffisante face à une demande dynamique. Le prix national du **blé tendre** augmente fortement (+ 26,8 %). Il profite d'une baisse des récoltes, liée à de mauvaises conditions météorologiques dans les principaux pays exportateurs : les États-Unis et la Russie. S'ajoutent les premiers effets de la guerre en Ukraine en fin de campagne de commercialisation (février - mars). Face à cette offre contrainte, la demande internationale de blé tendre reste forte, notamment sous l'impulsion de la Chine. La hausse du prix de l'**orge** s'accentue (+ 31,9 % après + 10,6 % en 2020). Les exportations françaises profitent d'une baisse de la production mondiale et d'une forte demande de la part de l'Arabie Saoudite et de la Chine, qui s'est détournée de l'orge en provenance d'Australie. Le prix du **maïs** augmente également (+ 31,1 %). En effet, si la récolte mondiale est abondante, elle est insuffisante pour combler la demande pour l'alimentation animale et pour la production de bioéthanol, substitut aux carburants fossiles.

En 2021, la production de céréales **en valeur** hors subventions atteint son plus haut niveau depuis 2010. Le niveau de production est de 29 points de pourcentage au-dessus de celui de 2010. Depuis 2014, il était inférieur à son niveau de 2010. Cette hausse est marquée pour le **blé tendre** dont la production a augmenté de 54 points de pourcentage par rapport à 2020. La production de **maïs** continue sa croissance depuis 2017 et s'accélère cette année pour dépasser son niveau de 2010 de 40 points de pourcentage. La production d'**orge** repart à la hausse et

retrouve son niveau le plus haut atteint en 2012. Enfin, la production de **blé dur** inverse la tendance, en repartant franchement à la hausse, mais reste inférieure à son niveau de 2010.

Graphique 6 : La production de céréales en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture

2.2 Les plantes industrielles[3]

Tableau 5 : Production hors subventions de plantes industrielles en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	5 273	9,6	29,1	41,4	9,6	29,1
Oléagineux	3 388	6,7	44,2	53,9	4,0	25,4
Protéagineux	272	12,3	26,6	42,2	0,6	1,4
Betteraves industrielles	970	31,7	14,3	50,5	5,5	3,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

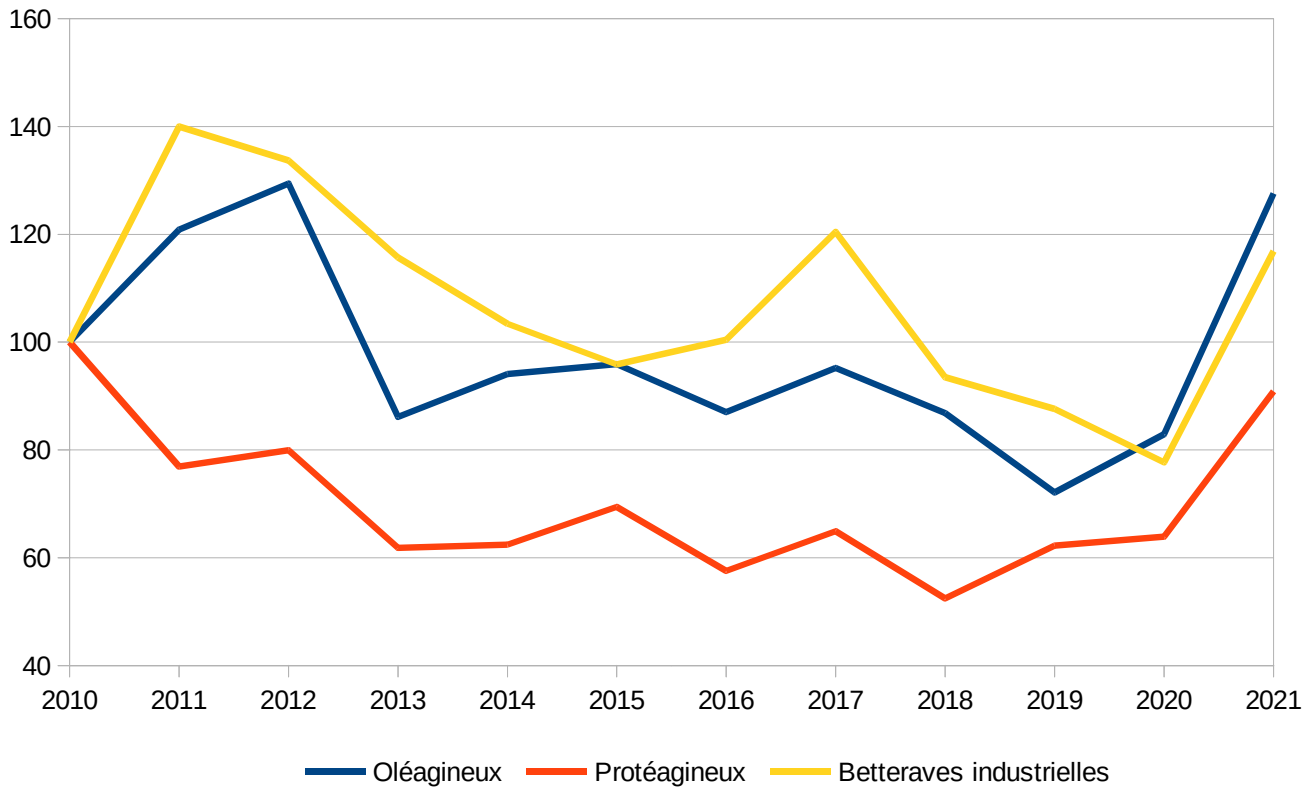
La valeur de la production d'**oléagineux** augmente de plus de la moitié en 2021 (+ 53,9 % après + 15,0 %) principalement sous l'effet de la hausse des prix (+ 44,2 %). Le prix du **colza** est élevé (+ 47,6 %), conséquence d'une récolte mondiale faible qui retrouve les niveaux de 2012. En effet, le Canada, premier producteur et exportateur mondial, a eu une mauvaise récolte en raison des conditions climatiques très difficiles avec l'épisode du dôme de chaleur de l'été 2021. Le prix du **tournesol** augmente fortement (+ 42,6 %), profitant d'une demande soutenue en graines pour la trituration, à laquelle s'ajoutent en fin de campagne de commercialisation des tensions sur l'approvisionnement du tournesol en provenance d'Ukraine, premier exportateur. Le prix du **soja** (+ 26,1 %) est à la hausse, stimulé par la forte demande de la Chine. Les biocarburants, en concurrence direct avec les produits dérivés du pétrole, profitent de la hausse des cours du pétrole et voient leur prix augmenter. En volume, les récoltes sont aussi en hausse (+ 6,7 %), bénéficiant d'une météo favorable. Les rendements sont ainsi accrus et compensent la baisse des surfaces des oléagineux. La récolte de tournesol s'accroît nettement (+ 18,9 %) tandis que celle de colza reste quasi stable (– 0,1 %).

La valeur de la production de **protéagineux** croît considérablement (+ 42,2 % après + 2,7 %). Les volumes rebondissent (+ 12,3 % après – 11,9 %) grâce notamment aux rendements des pois en hausse. L'augmentation des prix s'amplifie (+ 26,6 % après + 16,6 %).

La valeur de la production de **betteraves industrielles** repart fortement à la hausse (+ 50,5 %) après trois années de baisse. La production augmente en volume (+ 31,7 %) après la baisse de l'année dernière (– 22,9 %). Les bonnes conditions climatiques et l'obtention d'une dérogation de l'UE pour utiliser des semences contre la jaunisse ont favorisé les rendements (+ 38 %). Les surfaces se réduisent encore (– 4,0 %). Les prix continuent d'augmenter (+ 14,3 %) après la hausse de l'année précédente (+ 15,0 %).

3 Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les « autres plantes industrielles » ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

Graphique 7 : La production de plantes industrielles en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture

2.3 Les fruits et légumes

Tableau 6 : Production hors subventions de fruits et légumes en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	10 396	-6,9	7,3	-0,1	-6,9	7,3
Fruits	3 019	-17,0	11,3	-7,6	-5,3	3,2
Légumes	3 231	-2,5	-2,3	-4,8	-0,8	-0,8
Pommes de terre	4 146	-2,2	13,1	10,6	-0,8	5,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

La production de **fruits** baisse en valeur de 7,6 % : la diminution des volumes de 17,0 % est partiellement compensée par la hausse des prix de 11,3 %. En volume, les gelées destructrices du printemps ont entraîné des récoltes de fruits d'été à noyaux historiquement basses, notamment des **abricots** (– 25 %), des **cerises** (– 54 %), des **pêches** (– 21 %) et des **prunes** (– 55 %). La récolte de **fraises** fait exception (+ 1,6 %), favorisée par des surfaces en hausse. Les récoltes de fruits à pépins comme les **pommes** (– 11 %) ont été moins touchées. Dans ce contexte d'offre réduite et de stocks bas, les prix sont orientés à la hausse, en particulier ceux des prunes (+ 55 %), des cerises (+ 32 %), des pêches (+ 24 %), des abricots (+ 9 %), et des pommes (+ 11 %). Seuls les prix du melon reculent (– 13 %) : le ralentissement de la consommation suite à une météo contrastée pèse en effet sur les prix.

La valeur de la production de **légumes** recule de 4,8 % sous l'effet conjoint d'une réduction des volumes (– 2,5 %) et des prix (– 2,3 %). Les conditions météorologiques ont limité les récoltes de légumes d'hiver, en particulier d'endives (– 21 %), de choux-fleurs (– 9 %) et de salades (– 3 %). Les légumes d'été ont mieux résisté. Parallèlement, les prix ont fléchi après avoir été tirés à la hausse par la crise sanitaire lors de la campagne précédente. En particulier ceux des endives (– 42 %), des carottes (– 16 %) et des choux-fleurs (– 9 %). Le marché de la tomate reste toutefois dynamique avec des prix en hausse de 4,7 %, ainsi que celui de la courgette (+ 9,3 %).

La production de **pommes de terre** progresse de 10,6 % en valeur, portée par une hausse des prix de 13,1 %, mais atténuée par une contraction du volume de 2,2 %. Les rendements ont notamment souffert des conditions climatiques de l'été. Dans ce contexte, les prix rebondissent après la baisse de l'année 2020 (– 8,9 %) consécutive à la fermeture du secteur de la restauration.

2.4 Les vins

Tableau 7 : Production hors subventions de vin en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Ensemble (100%)	10 546	-17,6	7,9	-11,1	-17,6	6,5
Vins d'appellation d'origine	7 936	-15,5	9,1	-7,9	-11,3	5,6
vins de Champagne*	2 130	-2,0	2,8	0,7	-0,4	0,5
autres vins d'appellation	5 806	-19,9	11,5	-10,7	-10,9	5,1
Autres vins	2 610	-23	4,5	-19,6	-6,3	0,9
vins pour eaux de vie AOC	1 328	-19,3	3,7	-16,3	-2,6	0,4
autres vins de distillation	32	-2,0	0	-2,0	0	0
vins de table et de pays	1 250	-27,1	5,4	-23,2	-3,7	0,5

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

* Vin calme et Champagne produits par les récoltants manipulant (activité secondaire).

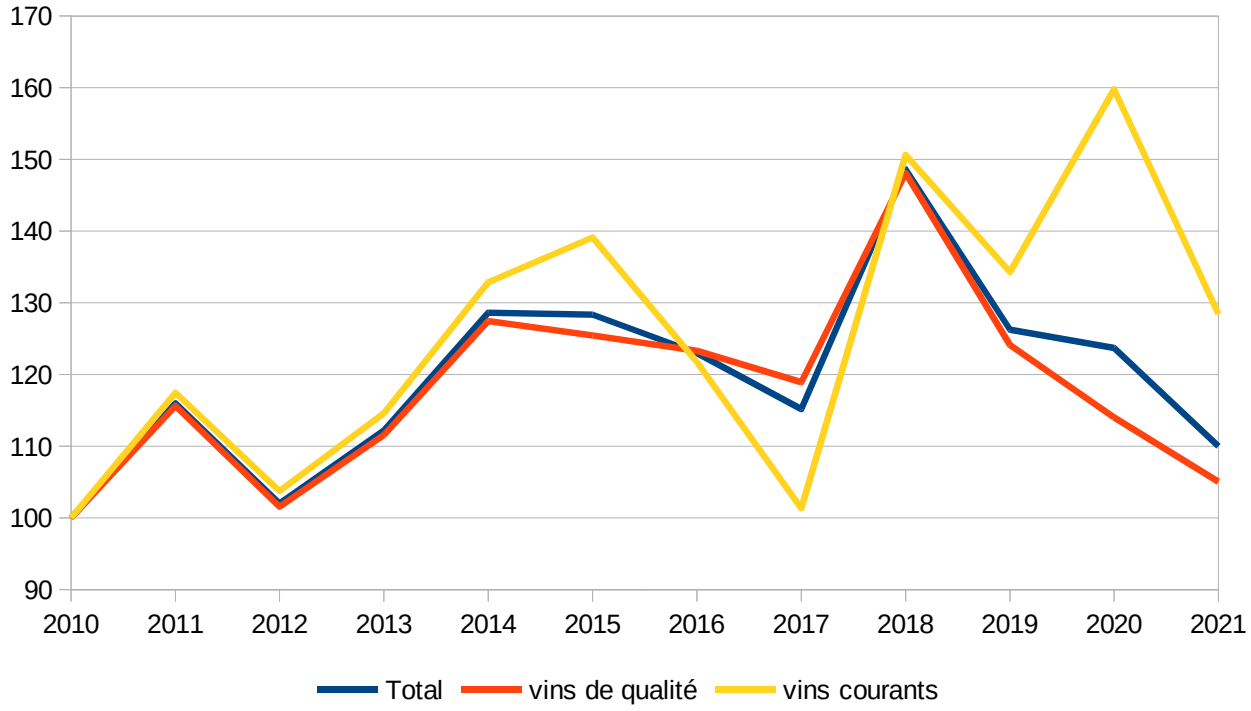
La **valeur** de la production de vins connaît un recul de 11,1 % en 2021, résultant d'une chute des volumes de 17,6 %, atténuée par une progression des prix de 7,9 %.

Le **volume** global de la production a été fortement affecté par des conditions climatiques défavorables : les vignes ont été touchées par le gel printanier, puis par les maladies favorisées par une météo humide durant l'été. Le niveau de la récolte est très bas, inférieur à celle de 2017, touchée elle aussi par de sévères gelées au printemps. Le repli est particulièrement marqué pour les vins de table et de pays (– 27,1 %), et concerne aussi les vins pour eaux de vie AOC (– 19,3 %) ainsi que les vins d'appellation d'origine hors vins de champagne (– 19,9 %). .

Les **prix** de la production de vin augmentent de 7,9 %, soutenus par la réouverture de la restauration hors foyer, qui favorise la consommation nationale, et par le dynamisme des exportations, bénéficiant notamment de la suppression des taxes américaines sur les vins. La hausse la plus notable est celle du prix des vins d'appellation d'origine hors vins de champagne (+ 11,5 %).

En 2021, la production de vins en valeur hors subventions baisse, mais reste 10 points de pourcentage au-dessus de son niveau de 2010, au même niveau qu'en 2013. Elle est inférieure de 1,7 milliard d'euros à sa moyenne entre 2016 et 2020. Après un fort rebond en 2018, atteignant son niveau le plus haut, la production de vins enregistre une baisse consécutive sur les trois dernières années. Les trajectoires des vins courants et des vins de qualité ont divergé entre 2019 et 2020. La production de vins de qualité a baissé, tandis que celle des vins courants a augmenté, pour atteindre un niveau supérieur de 60 % par rapport à 2010. En 2021, la diminution de la production est valable pour chaque type de vins, la baisse étant toutefois plus marquée pour les vins courants que pour les vins de qualité (– 19,6 % contre – 7,9 %).

Graphique 8 : La production de vins en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture

2.5 Le bétail

Tableau 8 : Production hors subventions de bétail en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	11 065	-2,2	2,4	0,2	-2,2	2,4
Gros bovins	5 772	-3,2	5,9	2,5	-1,6	3,0
Veaux	1 169	-1,3	6,9	5,5	-0,1	0,7
Ovins – caprins	826	-2,0	8,7	6,5	-0,1	0,6
Porcins	3 195	-2,5	-4,4	-6,8	-0,8	-1,3

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

La valeur de la production de **bétail** est quasi-stable (+ 0,2 %). L'effet du renchérissement des prix (+ 2,4 %) est presque totalement effacé par le repli des volumes (– 2,2 %).

La production de **gros bovins** augmente de 2,5 % en valeur. Le recul du volume (– 3,2 %) est compensé par la hausse des cours (+ 5,9 %). La hausse du prix du lait incite au maintien des vaches laitières dans les exploitations et les effectifs de jeunes bovins mâles s'inscrivent dans une tendance de fond de baisse des naissances. Il en résulte une baisse des abattages qui, associée à l'insuffisance de l'offre sur le marché européen, tire les cours à la hausse face à une demande favorisée par la réouverture progressive de la restauration.

Après une année 2020 difficile suite aux restrictions sanitaires, la production de **veaux** se redresse et croît de 5,5 % en valeur. La hausse des prix atteint 6,9 %. Celle-ci est légèrement contrebalancée par une réduction des volumes de 1,3 %. Face à des abattages qui reculent au premier trimestre, et qui restent à un niveau bas depuis, notamment en raison d'une diminution des naissances, la reprise progressive de la demande se répercute sur les prix.

La production d'**ovins-caprins** s'accroît de 6,5 % en valeur en raison d'une progression des prix de 8,7 %, en partie compensée par une diminution des volumes de 2,0 %. La hausse des cours est soutenue par une réduction du cheptel ovin et le repli des importations.

A l'inverse, la production de **porcins** chute de 6,8 % en valeur, sous l'effet conjugué d'une baisse des prix et des volumes, respectivement de 4,4 % et de 2,5 %. Les abattages reculent tandis qu'à partir du second semestre, le marché européen est alourdi par les stocks de viande porcine allemande. S'ajoute à cela l'affaiblissement de la demande chinoise. Les prix sont tirés à la baisse.

2.6 Les produits avicoles

Tableau 9 : Production hors subventions de produits avicoles en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	4 854	-0,2	6,4	6,2	-0,2	6,4
Volailles	3 377	-1,7	6,5	4,7	-1,2	4,5
Œufs	1 477	3,5	6,1	9,8	1,0	1,9

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

La production de **volailles** progresse de 4,7 % en valeur, sous l'effet d'une hausse des prix de 6,5 %, atténuée par une baisse des volumes de 1,7 %. Les quantités produites diminuent en raison de la baisse des abattages de canards au premier semestre, consécutive à l'épizootie aviaire et suite à l'augmentation des stocks constitués lors de la fermeture de la restauration collective en 2020.

La production **d'œufs** augmente de 9,8 % en valeur, du fait d'une hausse des volumes et des prix respectivement de 3,5 % et 6,1 %. Le marché qui avait été touché par la pandémie depuis 2020 est porté au second semestre par la demande européenne et la réouverture de la restauration hors foyer. Les cours sont également stimulés par le dynamisme de la production d'œufs en mode alternatif[4].

4 Oeufs produits selon un mode d'élevage biologique, plein air ou sol.

2.7 Les autres produits animaux

Tableau 10 : Production hors subventions d'autres produits animaux en 2021

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	10 881	-2,8	4,2	1,3	-2,8	4,2
Lait et produits laitiers	10 242	-2,0	4,3	2,2	-1,8	4,0
Autres produits de l'élevage	639	-15,0	4,1	-11,5	-1,0	0,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022.

** Produits laitiers transformés par les exploitations.

La **production de laits, produits laitiers et autres produits de l'élevage** croît de 1,3 % en valeur. La hausse des prix (+ 4,2 %) est atténuée par la baisse des volumes (– 2,8 %).

La valeur de la production de **lait et produits laitiers** enregistre une hausse de 2,2 % sous l'effet d'une hausse des prix de 4,3 %, contrebalancée par une baisse des volumes de 2,0 %. La collecte de lait de vache fléchit en début d'année pour se redresser ensuite légèrement. Les raisons de cette baisse sont la hausse du coût des intrants, en particulier la complémentation en céréales, rendue plus difficile du fait de prix élevés, ainsi que la poursuite de la décapitalisation du cheptel laitier. Les disponibilités ainsi limitées, associées à une consommation nationale dynamique et une demande mondiale ferme en produits laitiers industriels orientent les cours du lait à la hausse.

Parmi les **autres produits de l'élevage**, la récolte de **miel** diminue de 40 % par rapport à celle de 2020. Les conditions climatiques ont limité la floraison des plantes et des arbres, en raison d'un hiver doux et d'un printemps pluvieux et froid. Les abeilles n'ont pas pu se nourrir convenablement pour produire du miel. Cette chute de la récolte de miel explique la baisse en volume des autres produits de l'élevage, contribuant pour un tiers à la baisse en volume de l'ensemble des autres produits animaux.

3 Les subventions sur les produits

En 2021, le montant des subventions sur les produits s'élève à 1,1 milliard d'euros en légère baisse par rapport à 2020 (12,8 millions d'euros).

Tableau 11 : Subventions sur les produits*, en millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021**
Subventions sur les produits végétaux	276,1	295,7	324,4	307,3	289,9	297,6	308,7	306,0	305,1
Subventions sur les produits animaux	776,5	793,7	870,5	870,3	868,6	840,9	838,6	829,8	818,0
Total	1 052,6	1 089,4	1 194,9	1 177,6	1 158,5	1 138,4	1 147,3	1 135,9	1 123,1

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

** Provisoire

4 La production de la branche agricole au prix de base

Tableau 12 : La production de la branche agricole au prix de base en 2021

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	81 605	-0,8	8,6	7,7
Subventions sur les produits*	1 123	-1,1	0,0	-1,1
Production au prix de base**	82 728	-0,8	8,5	7,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

* Par convention, l'indice de volume d'une subvention est égal à celui de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume – prix des subventions, **l'indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l'évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail).**

**Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu'il reverse.

En valeur comme en volume, l'évolution de la **production au prix de base** reste très proche de celle de la production hors subventions, compte tenu du faible poids des subventions sur les produits.

La valeur ajoutée de la branche agricole

1 Les consommations intermédiaires

Tableau 13 : Les consommations intermédiaires en 2021

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Consommations intermédiaires* : total	47 506	0,2	3,1	3,3	0,2	3,1
dont : aliments pour animaux intraconsommés	7 046	10,7	-7,6	2,3	1,6	-1,3
aliments pour animaux achetés **	8 930	-0,7	11,7	10,9	-0,1	2,0
énergie et lubrifiants	4 481	0,0	20,7	20,6	0,0	1,7
engrais et amendements	3 258	-9,9	-1,2	-11,0	-0,8	-0,1
pesticides et produits agrochimiques	2 720	-0,1	-0,7	-0,8	0,0	0,0
dépenses vétérinaires	1 433	-2,2	1,4	-0,8	-0,1	0,0
Sous– total, hors aliments intraconsommés	40 460	-1,7	5,2	3,4	-1,4	4,3

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

* Y compris les services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

** Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves…), hors produits agricoles intraconsommés, tels les fourrages.

En 2021, les **consommations intermédiaires** de la branche agricole augmentent en valeur (+ 3,3 %). Les volumes progressent légèrement (+ 0,2 %), et les prix sont dynamiques (+ 3,1 %). En volume, la diminution de la consommation d'engrais et amendements est contrebalancée par la hausse de l'intraconsommation d'aliments pour animaux. La hausse du prix total des intrants s'explique en bonne partie par la forte augmentation du prix de l'énergie, en particulier des carburants fossiles, et des aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires.

Les achats **d'engrais et d'amendements** se replient en volume (– 9,9 % après – 1,2 % en 2020). Ce recul s'explique par des livraisons d'engrais en baisse en début de campagne d'utilisation, du fait de récoltes plus faibles en volume l'année précédente, ayant moins sollicité les sols. Les prix des engrais reculent nettement les premiers mois de la campagne avant de grimper significativement en fin de campagne, conduisant à une légère baisse sur l'ensemble de la campagne (– 1,2 %).

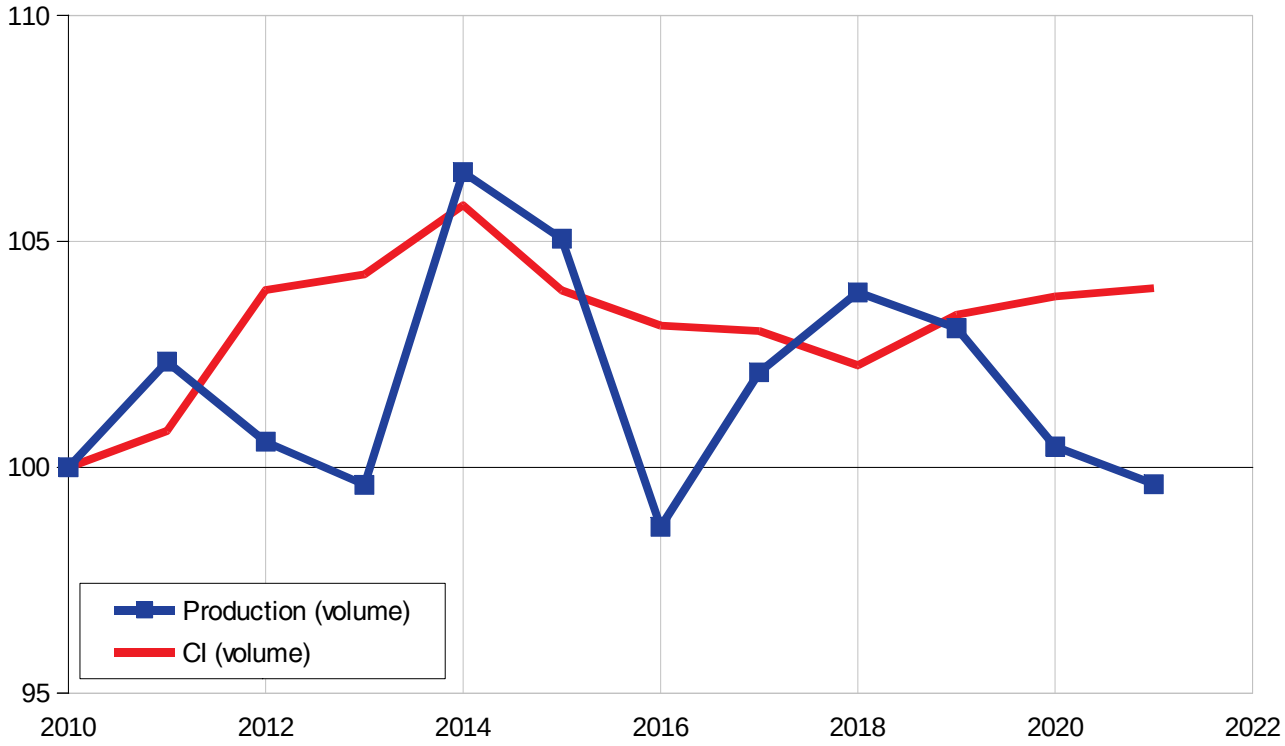
Les **achats d'aliments pour animaux** augmentent en valeur (+ 10,9 %) du fait de la hausse des prix (+ 11,7 %) alors que les volumes diminuent légèrement (– 0,7 %). Avec la hausse des prix, les achats d'aliments pour animaux se réduisent et sont compensés par un recours accru aux **aliments intraconsommés**, produits directement par les exploitations agricoles (+ 10,7 %).

La f**acture énergétique** grimpe nettement en 2021 (+ 20,6 % après – 9,9 % en 2020) du fait de la hausse des prix (+ 20,7 %), les volumes étant stables.

Les p**rix des pesticides et produits agrochimiques** baissent légèrement (– 0,7 % après – 3,4 %) tandis que les volumes consommés sont quasi stables.

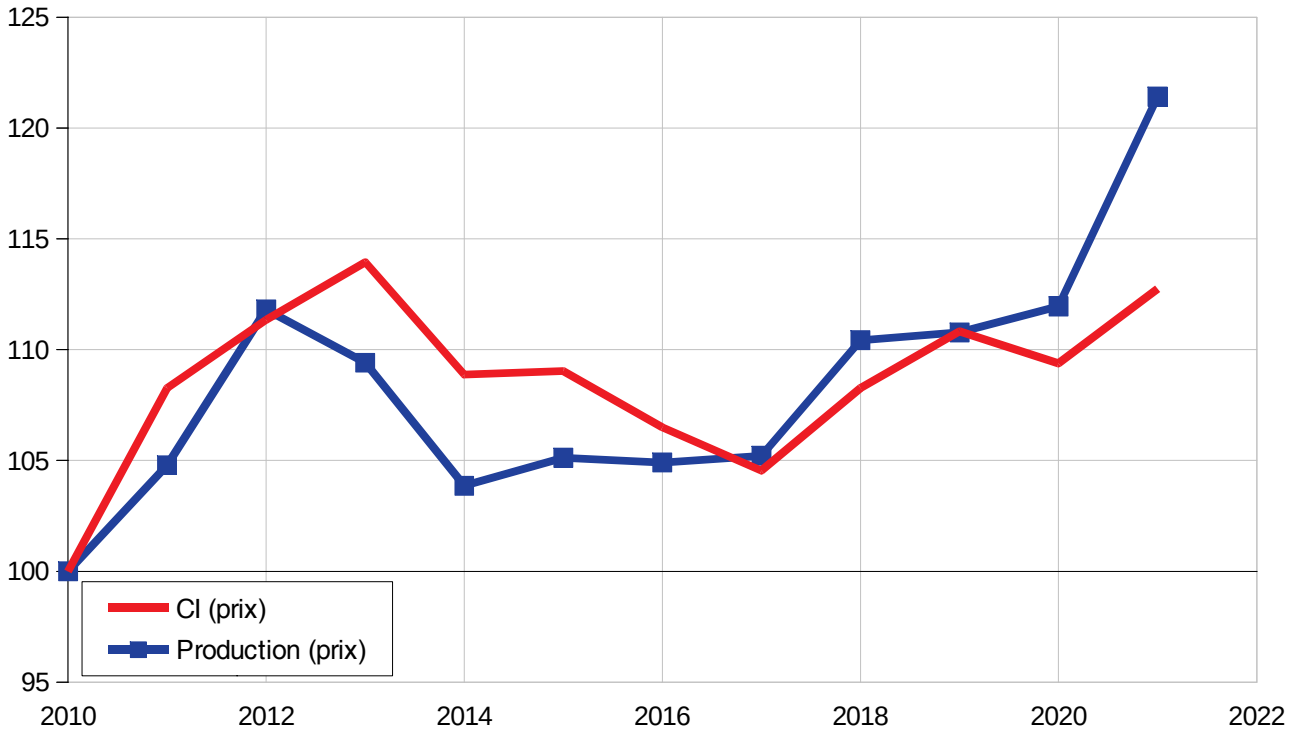
Enfin, le prix de l'entretien du matériel se renchérit (+ 2,7 % après + 3,2 % en 2020).

Graphique 9 : Évolution de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Graphique 10 : Évolution des prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

2 La valeur ajoutée brute de la branche agricole

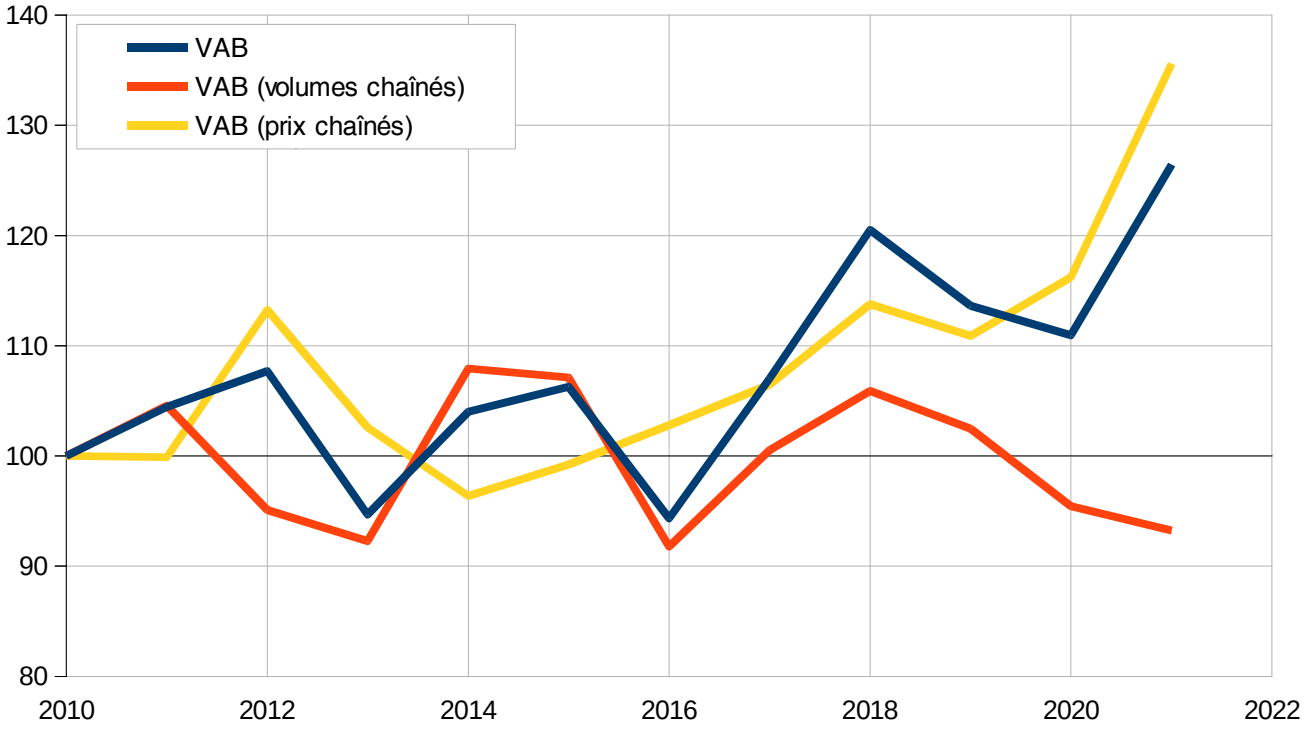
Tableau 14 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2021

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution en %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production au prix de base	82 728	-0,8	8,5	7,6	-2,1	21,4
Consommations intermédiaires	47 506	0,2	3,1	3,3	-0,3	-4,7
Valeur ajoutée brute	35 222	-2,3	16,7	13,9	-2,3	16,7

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

En 2021 la **valeur ajoutée brute** augmente de 13,9 %, sous l'effet de l'augmentation de la production au prix de base - c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits et déduction faite des impôts sur les produits - (+ 7,6 %) nettement plus marquée que celle des consommations intermédiaires (+ 3,3 %). La valeur ajoutée brute baisse en volume (– 2,3 %), mais croît fortement en valeur (+ 13,9 %) du fait de l'augmentation en prix (+ 16,7 %).

Graphique 11 : Évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) de la branche agricole, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

3 Les subventions d'exploitation

En 2021, les subventions d'exploitation en France métropolitaine devraient s'établir autour de 8,4 milliards d'euros. Après la période de réforme des aides de la PAC entre 2015 et 2019, l'année 2021 est une année de transition avant la prochaine programmation. L'enveloppe des aides de la PAC est maintenue constante, égale à celle de l'année 2020.

Tableau 15 : Les subventions d'exploitation* de la branche agriculture, en millions d'euros

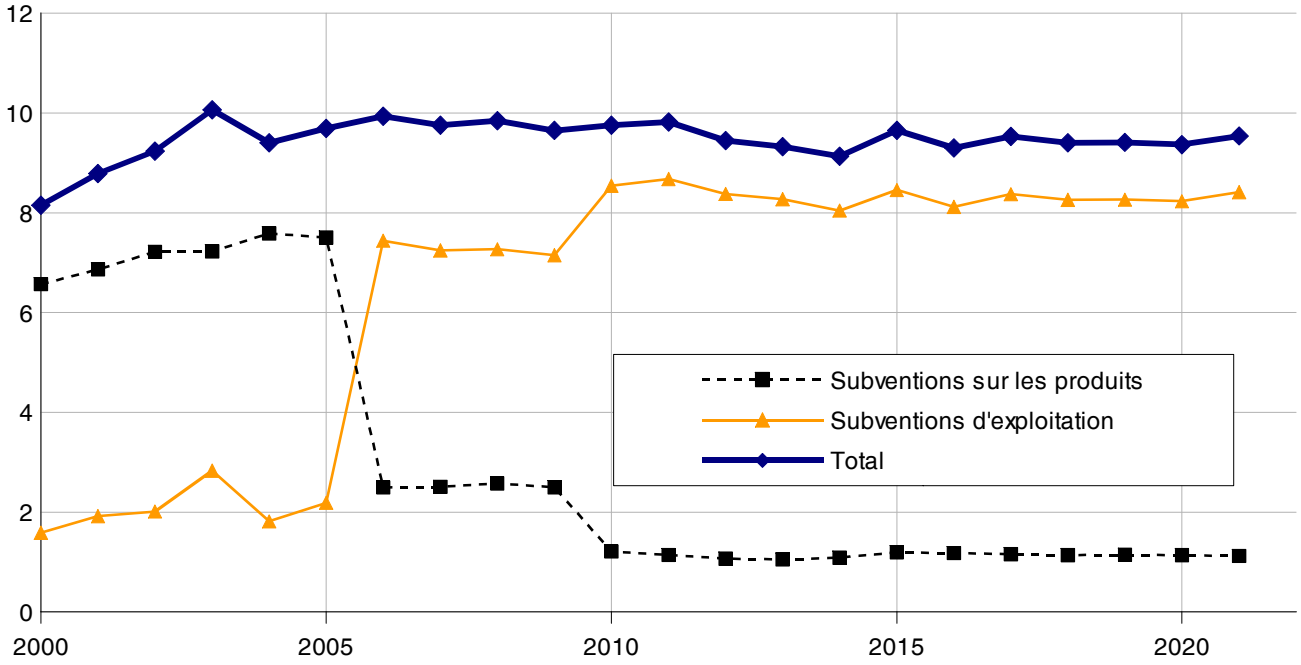
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Paiement unique – Aides découplées du 1er pilier**	6 074	5 997	5 983	5 741	5 730	5 642	5 646
dont paiement de base	3 523	3 118	3 096	2 939	2 916	2 884	2 910
paiement vert	2 141	2 112	2 126	2 034	2 041	2 012	1 996
paiement redistributif	364	718	711	686	681	671	666
paiement jeunes agriculteurs	46	48	51	82	92	76	75
Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	904	975	1 033	1 031	1 101	1 092	1 080
Prime herbagère agri – environnementale (PHAE), PMSEE	0	0	0	0	0	0	0
Autres aides agri – environnementales, CTE, CAD	270	307	423	460	514	514	490
Aides aux éleveurs	247	237	201	128	73	112	111
Aides aux producteurs de fruits et légumes	6	3	3	3	2	2	3
Aides aux viticulteurs	0	0	0	0	0	0	0
Agriculteurs en difficulté	2	2	2	1	1	1	1
Indemnités au titre des calamités agricoles	179	44	97	200	185	200	250
Indemnités pour dégâts de gibier	26	26	33	30	30	30	30
Autres subventions d'exploitation	128	131	167	159	172	183	191
Prises en charge d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
Bonifications d'intérêt	263	22	21	52	42	30	21
CICE	334	349	354	419	373	0	0
Fonds de solidarité (aides covid)						393	559
Total métropole	8 433	8 091	8 316	8 224	8 223	8 199	8 383
Subventions dans les DOM	26	29	58	38	41	33	33
Total	8 458	8 120	8 374	8 263	8 265	8 232	8 416

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles.

* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés)

** À partir de 2015, les paiements uniques de la PAC ont été remplacés par un paiement de base (2 910 millions d'euros en 2021), un paiement vert adossé au paiement de base conditionné au respect de pratiques environnementales (1 996 millions d'euros), un paiement redistributif (666 millions d'euros) qui sur prime forfaitairement les 52 premiers hectares de chaque exploitation et un paiement en faveur des jeunes agriculteurs (75 millions d'euros)

Graphique 12 : Subventions à l'agriculture entre 2000 et 2021, en milliards d'euros



Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

Lecture : en 2021, le total des subventions s'élève à 9,5 milliards d'euros

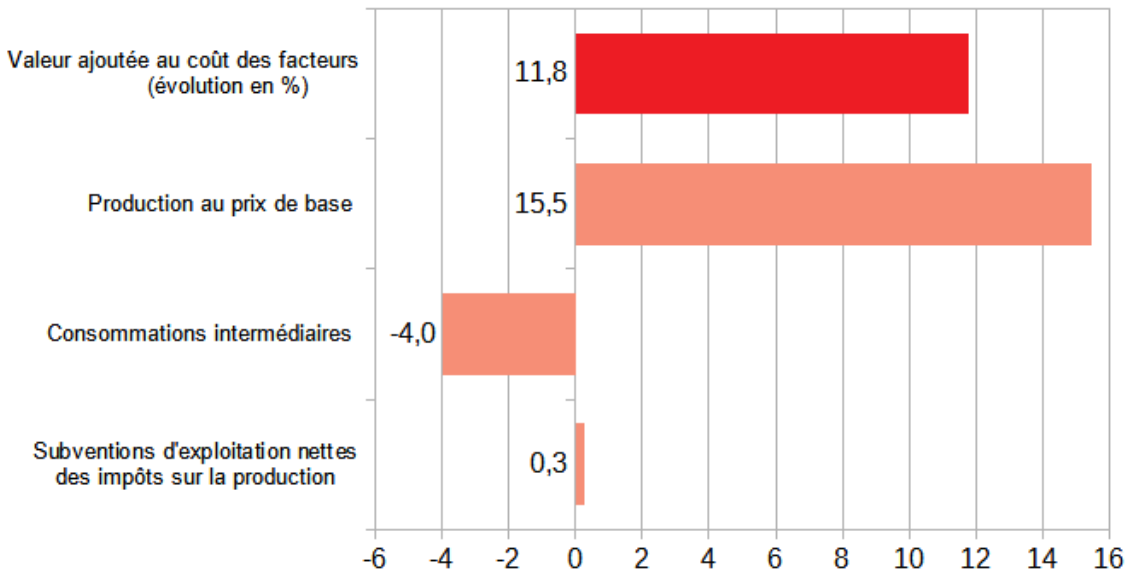
4 Les impôts sur la production

En 2021, les **autres impôts sur la production** augmentent de 4,8 %, s'élevant à 1,7 milliard d'euros. Les **impôts fonciers** sont également en hausse (+ 6,0 %), du fait des dégrèvements liés au gel du printemps plus faibles que ceux obtenus pour sécheresse en 2020. La TVA restant à la charge des agriculteurs (sous-compensation TVA) se redresse de 3,1 % en raison de la hausse des consommations intermédiaires.

5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole

En 2021, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) augmente de 11,8 %[5] en valeur, après une baisse de 1,8 % en 2020.

Graphique 13 : Contributions (en point de %) des différents postes à la baisse (en %) de la VABCF



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Compte tenu d'une réduction de 1,4 % de l'emploi agricole total, la VABCF par actif croît de 13,3 % après une baisse de 1,6 % en 2020. Corrigée de la hausse des prix, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif en termes réels augmente de 11,5 % en 2021, après une baisse de 1,1 % en 2020.

5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et retranchant les autres impôts sur la production.

Les résultats de la branche agricole

1 Le résultat brut de la branche agricole

En valeur, le **résultat brut de la branche agricole** augmente de 16,6 % en 2021 (après – 1,3 %). En termes réels, déflaté par l'indice de prix du PIB (+ 1,7 %), il se redresse de 14,7 % (après – 3,9 % en 2020).

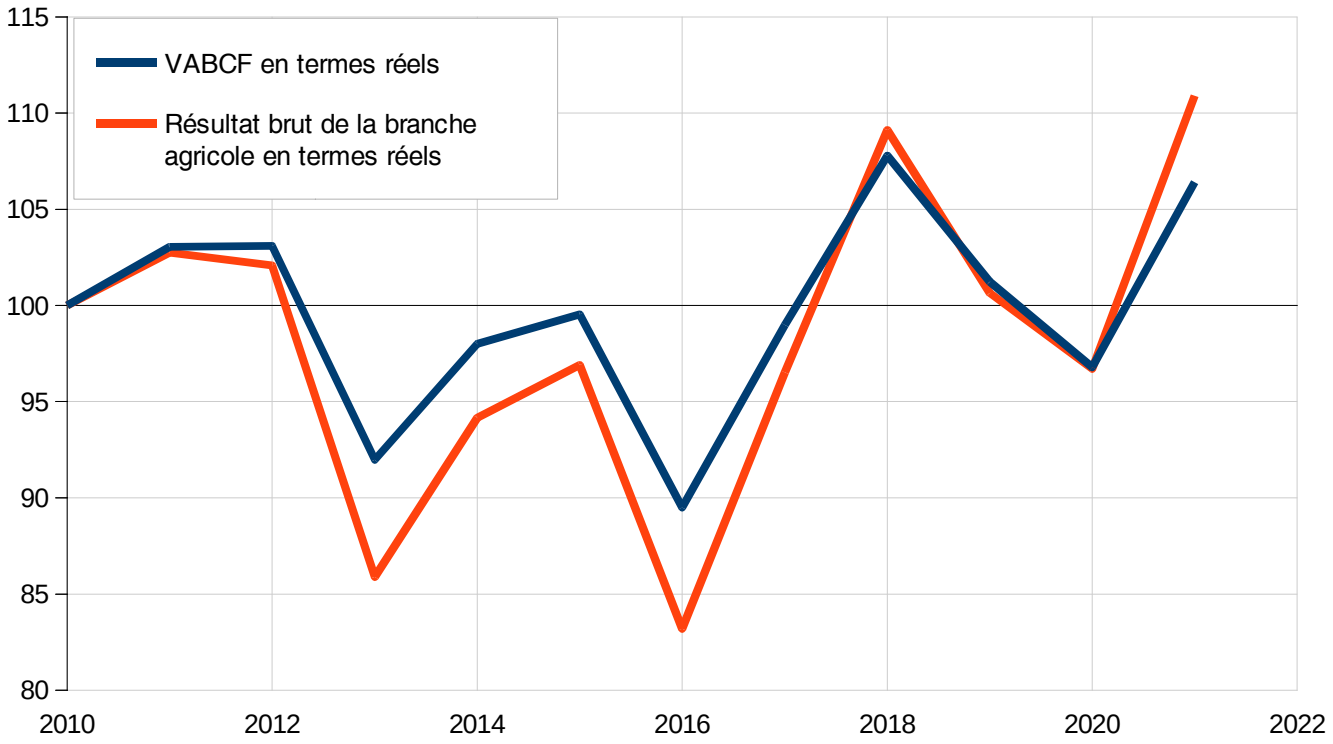
La baisse de l'emploi non salarié se poursuit (– 2,8 %), conduisant à une augmentation du **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié** de 19,9 % (après + 2,8 %). Le r**ésultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels** se redresse de 18,0 % en 2021 (après + 0,1 %). La volatilité des prix agricoles et des prix des intrants peut induire de fortes variations de cet indicateur.

Les salaires versés par les unités agricoles progresseraient de 1,8 % en 2021 sous l'effet de la hausse du taux de salaire horaire et de l'augmentation des effectifs salariés. Les cotisations sociales à la charge des employeurs diminueraient de 12,4 %, du fait de l'allègement de cotisations patronales à hauteur de 170 millions d'euros suite à l'épisode de gel du printemps 2021.

En 2021, les **intérêts dus** par la branche baissent de 4,2 % ; le taux d'intérêt apparent moyen[6], défini par le rapport des intérêts aux encours, continue à baisser : 1,72 % en 2021, après 1,85 % en 2020.

Les charges locatives nettes[7] augmentent de 1,7 % en 2021.

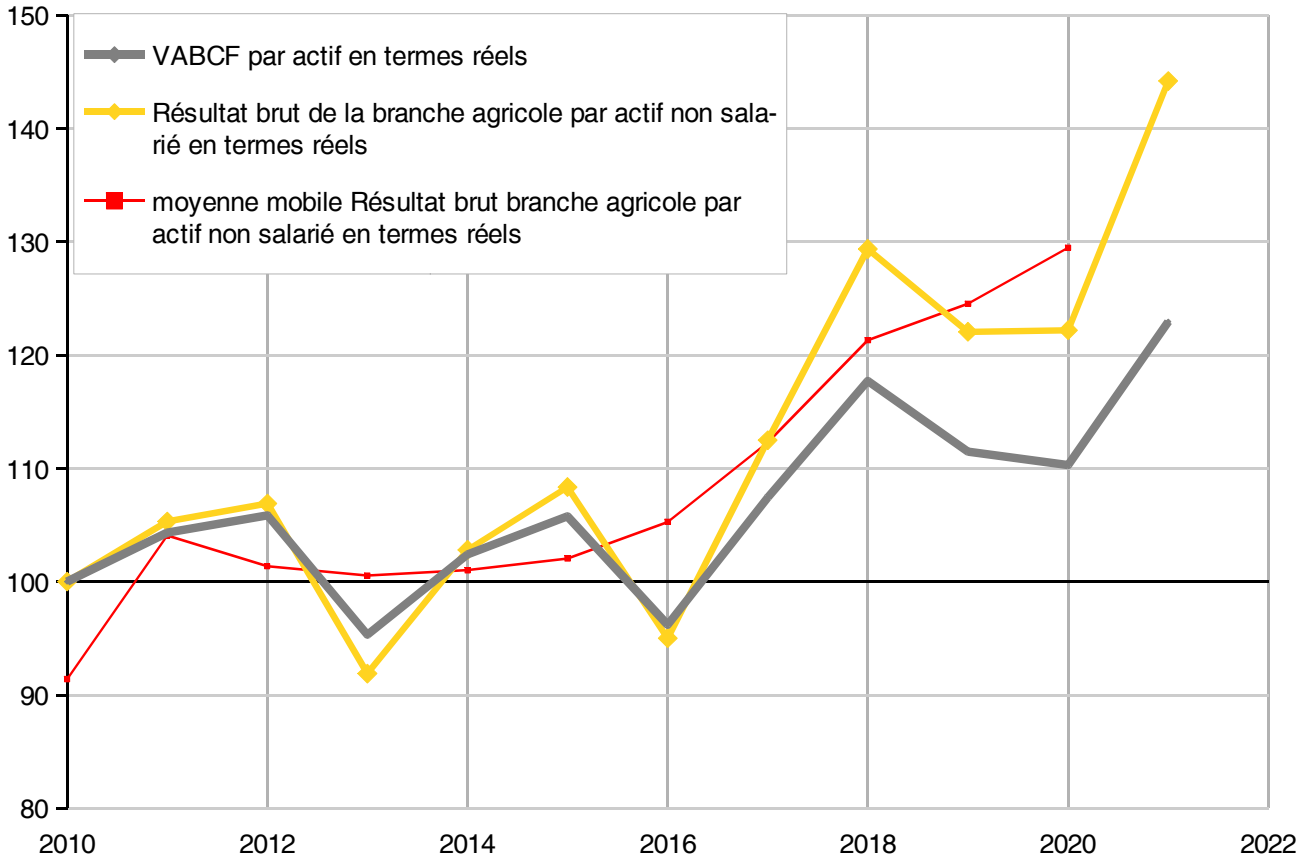
Graphique 14 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

6 Le taux d'intérêt apparent moyen est fourni par le Crédit Agricole.
7 Elles correspondent aux charges locatives brutes versées aux propriétaires des terres dont on retranche les impôts fonciers sur les terres en fermage. Elles sont basées en partie sur les revenus des années précédentes.

Graphique 15 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, en termes réels, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

2 Le résultat net de la branche agricole

2.1 La consommation de capital fixe

Les agrégats comptables nets se déduisent des agrégats bruts en soustrayant la consommation de capital fixe (CCF). La consommation de capital fixe (CCF) mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement. L'estimation de ce poste est délicate, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. La consommation de capital fixe évolue peu en 2021 (+ 2,0 %).

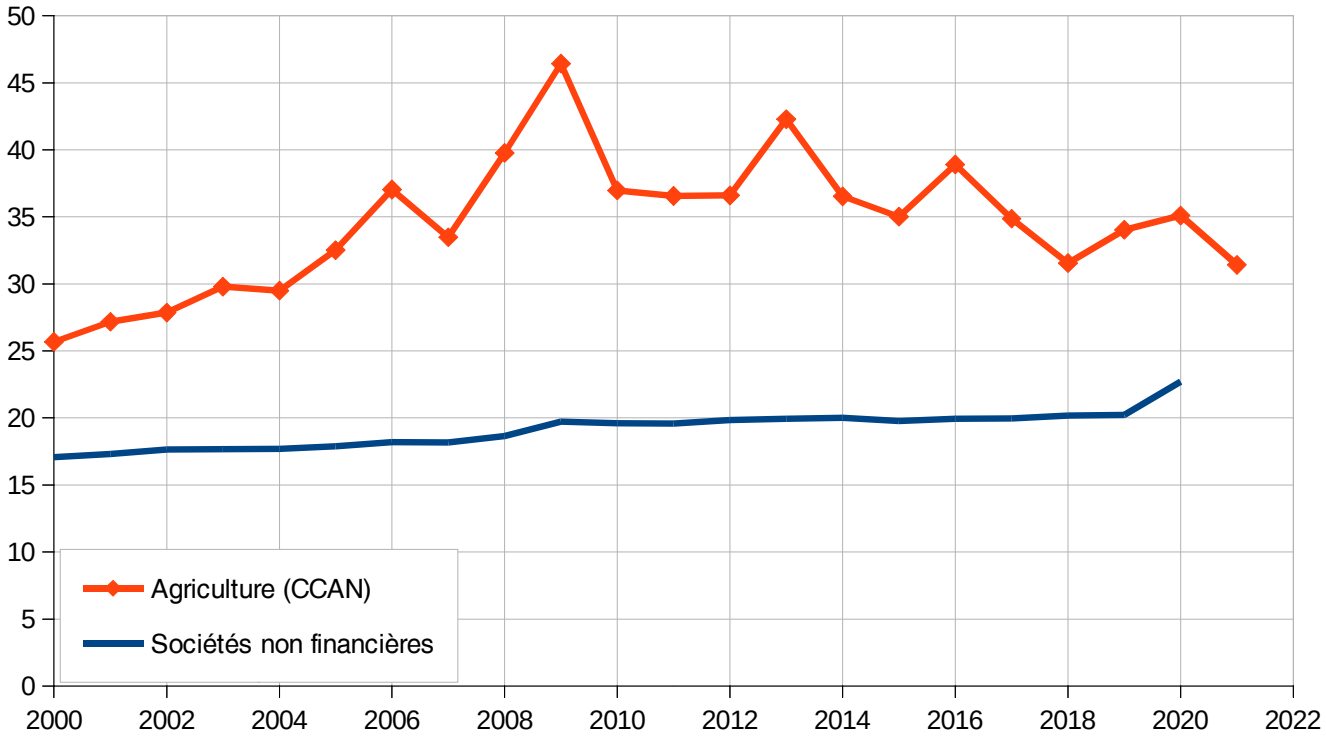
Tableau 16 : Consommation de capital fixe

En milliards d'euros

	Valeur 2020	Valeur 2021	Évolution 2021/2020 (en %)
Consommation de capital fixe	10,8	11,0	2,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Graphique 16 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute, en %



Source : Insee, comptes nationaux base 2014, compte spécifique CCAN

La part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée est beaucoup plus importante dans l'agriculture que dans le reste de l'économie. De ce fait, les évolutions annuelles sont fortement amplifiées par le passage des agrégats bruts aux agrégats nets et les révisions entre les différentes versions d'un même compte (provisoire, provisoire, semi – définitif et définitif). Comme les résultats de l'agriculture sont très volatils, **les indicateurs exprimés en net enregistrent des variations pouvant aller jusqu'à 20 % dans un sens comme dans l'autre**.

2.2 La valeur ajoutée nette au coût des facteurs et le résultat net de la branche agricole

Eurostat utilise la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif en termes réels, appelé **indicateur A**. En 2021, cet indicateur augmente de 15,4 % pour la France (après – 2,0 %).

Le résultat net se déduit du résultat brut en enlevant la consommation de capital fixe.

Tableau 17 : Évolutions des résultats en brut et en net, en termes réels

En %	Brut	Net
Valeur Ajoutée au Coût des Facteurs (VACF)	9,9	13,9
VACF par actif	11,5	15,4
Résultat de la branche agricole	14,7	24,4
Résultat de la branche agricole par actif non salarié	18,0	28,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

L'investissement agricole

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture (FBCF) comprend d'une part l'investissement en produits de la branche agricole elle-même, c'est-à-dire les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations, et d'autre part les dépenses d'investissement en biens non agricoles, essentiellement le matériel et les bâtiments.

En 2021, l'investissement repart à la hausse en valeur (+ 11,0 % après – 6,3 %) et, mesuré à prix constants, se situe à son niveau de 2019. Comme les investissements en valeur augmentent en proportion moins vite que la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, le taux d'investissement[8] baisse de 0,7 point de pourcentage.

En 2021, la FBCF en biens agricoles s'établit à 1,0 milliard d'euros en nette hausse en valeur (+ 11,5 %) du fait des volumes (+ 9,9 %). En effet, l'investissement animal a été dynamique en volume (+ 17,1 %). En valeur, il s'établit à 0,2 milliard d'euros. La FBCF en plantations augmente également en volume (+ 8,1 %) et en valeur (+ 11,0 %).

La FBCF en biens non agricoles pèse bien davantage (10,5 milliards d'euros) soit plus de 90 % des investissements agricoles. L'investissement en bâtiments agricoles repart à la hausse en volume (+ 6,5 %). L'investissement en matériels agricoles rebondit (+ 13,9 % en valeur après – 4,8 % en 2020), du fait de la nette hausse des volumes et des prix qui augmentent, faisant suite à la contraction liée à la crise sanitaire en 2020. Au total, la formation brute de capital fixe hors biens agricoles augmente de 11,0 % en valeur et de 8,6 % en volume.

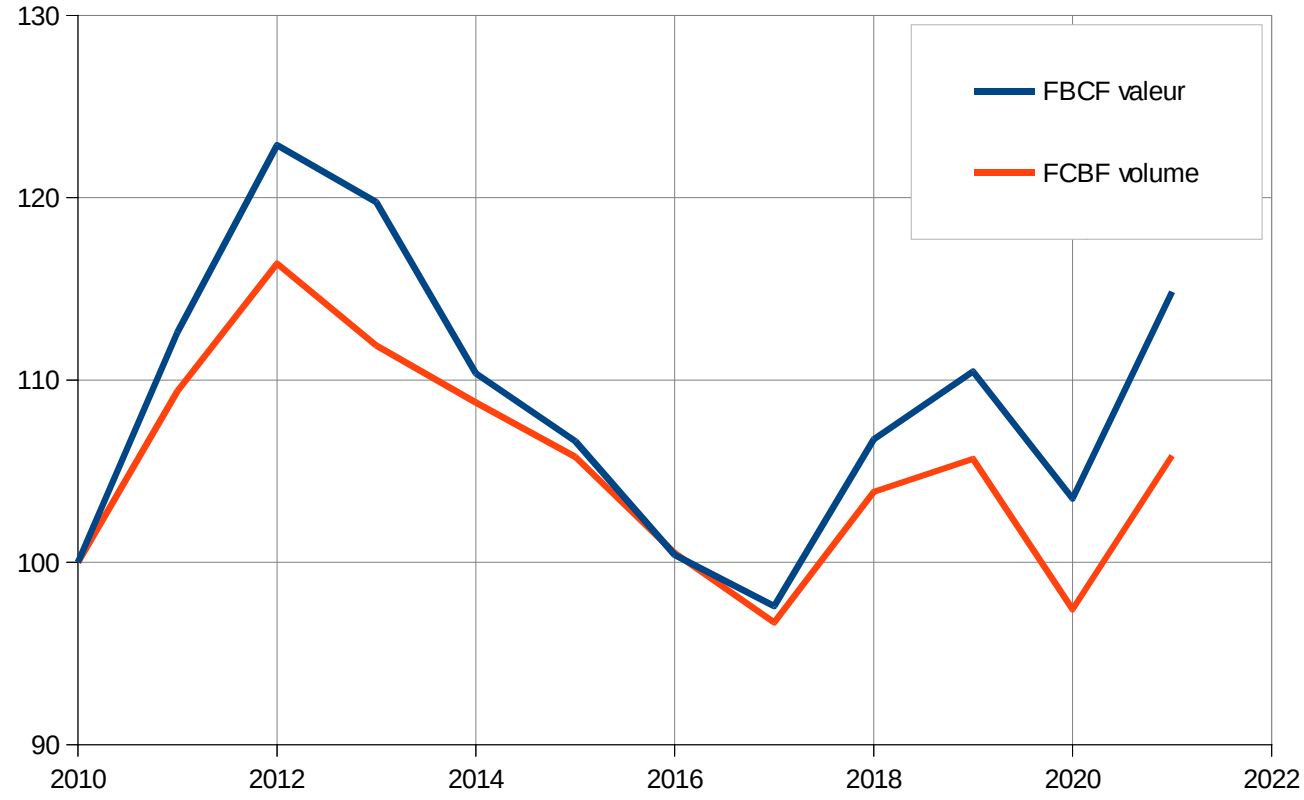
Tableau 18 : Formation brute de capital fixe de la branche agricole

	Montant 2021 (en milliards d'euros)	Évolution (en %)	
		En valeur	En volume
FBCF en biens agricoles	**1,0**	**11,5**	**9,9**
Plantations	0,8	11,0	8,1
Bétail	0,2	13,3	17,1
FBCF en biens non agricoles	**10,5**	**10,9**	**8,5**
dont : Matériels	7,5	13,9	10,0
Bâtiments	2,4	4,1	6,5
FBCF totale	**11,4**	**11,0**	**8,6**

source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022

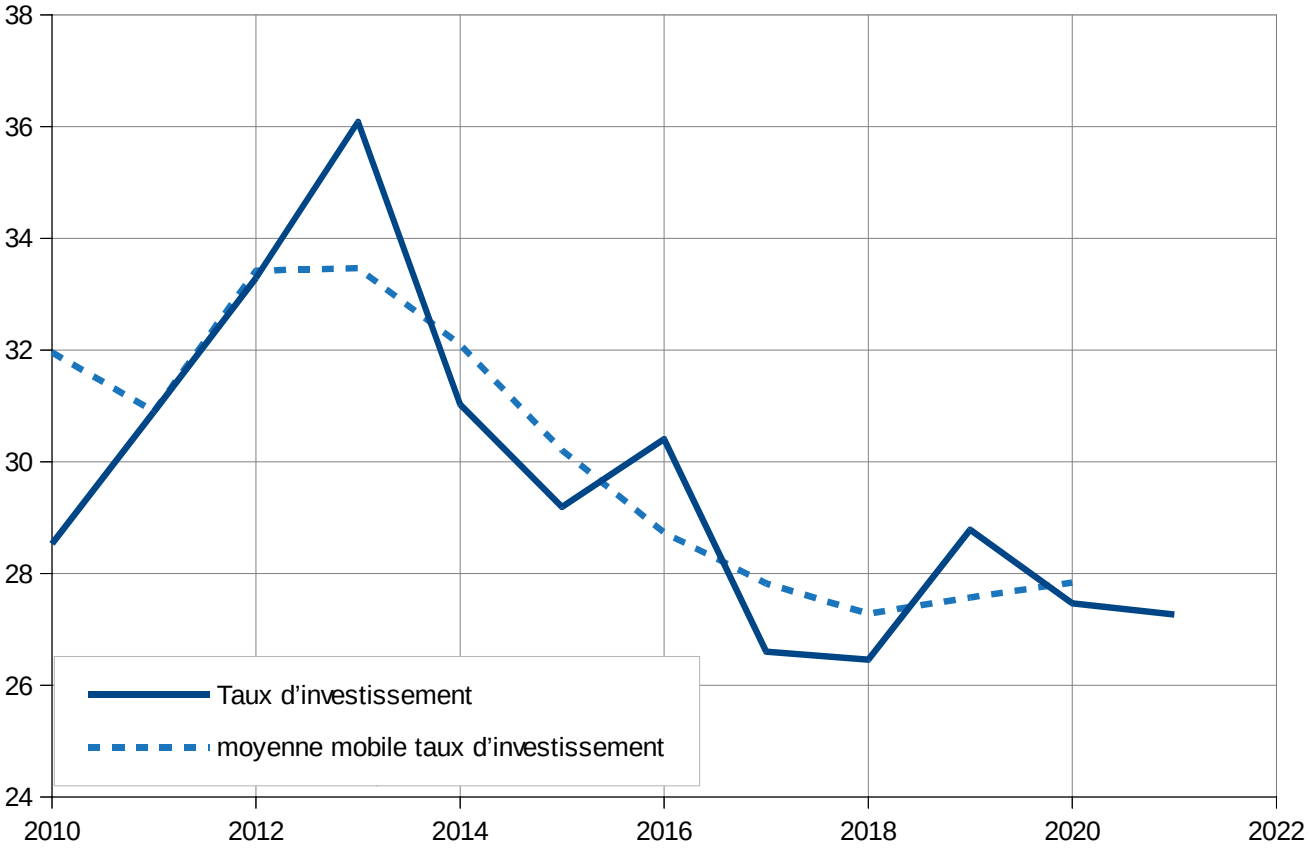
8 Le taux d'investissement rapporte en valeur la FBCF sur la valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Graphique 17 : Formation Brute de capital fixe de la branche agricole en valeur et en volume, base 100 en 2010



source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022

Graphique 18 : Taux d'investissement de la branche agricole (FBCF / VABCF)



source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 3 juin 2022

Le commerce extérieur des produits agricoles bruts[9] en 2021

En 2021, le solde des échanges extérieurs agricoles se réduit pour la deuxième année consécutive. Il diminue de 0,5 milliard d'euros (Md€) et s'élève à 1,8 Md€. Les importations ont augmenté de 1,1 Md€ (+ 9,1 %) et atteignent 13,3 Md€, tandis que les exportations progressent moins vite, de 0,6 Md€ (+ 4,1 %), pour s'élever à 15,1 Md€. La hausse du déficit commercial des fruits et légumes se poursuit : il se creuse de 0,3 Md€ pour atteindre 3,8 Md€. Les échanges commerciaux de fruits constituent les quatre cinquièmes de ce déficit. Au contraire, en progression depuis 2018, l'excédent commercial des céréales continue de s'améliorer (+ 0,2 Md€). Il atteint 6,6 Md€, porté par les exportations vers la Chine et les pays européens.

Les **céréales** sont structurellement le point fort des échanges commerciaux français de produits agricoles bruts. Pour la quatrième année consécutive, l'excédent commercial des céréales progresse (+ 0,2 Md€) et s'élève à 6,6 Md€, du fait notamment des exportations d'orge vers la Chine, qui s'est détournée de la production australienne. Les quantités de céréales exportées ont pourtant diminué (– 13,0 %), suite aux mauvaises récoltes de 2020[10]. Mais l'envolée des prix des céréales contribue à la hausse en valeur des exportations (+ 231 millions d'euros (M€), soit + 3,4 % sur un an), soutenues par la forte demande chinoise et des disponibilités mondiales limitées.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les ventes françaises de **blé tendre** à destination de l'étranger reculent (– 99 M€, soit – 2,7 % sur un an) et atteignent 3,6 Md€. Les quantités vendues diminuent fortement, de 3,4 millions de tonnes (Mt), pour s'établir à 15,3 Mt. Cette baisse en volume est principalement le fait de la stratégie de diversification des sources d'approvisionnement de l'Algérie, premier importateur historique de blé tendre français. En diminuant de 1,6 Mt ses achats, la valeur des exportations vers l'Algérie chute de 222 M€, malgré le contexte d'envolée des prix. Néanmoins, les demandes voisines de la Belgique et les Pays-Bas compensent en partie cette baisse (+ 0,7 Mt, soit + 292 M€).

Les exportations de **maïs** augmentent de 128 M€ sur un an (+ 8,5 %) pour atteindre 1,6 Md€ sous l'effet de la hausse des prix, qui fait plus que compenser la baisse des quantités exportées (– 5,5 %, soit – 0,3 Mt).

En 2021, la valeur des exportations d'**orges** repartent franchement à la hausse pour atteindre 1,4 Md€ (+ 213 M€, soit + 17,8 %), sous l'effet conjugué de l'envolée des prix et du soutien des quantités exportées par la forte demande chinoise. En effet, la Chine qui est devenue en 2020 le premier débouché devant la Belgique, confirme son attrait pour les orges françaises en augmentant considérablement ses achats (+ 1,6 Mt, soit + 78,1 %). Après s'être détournée de la production australienne, la Chine représente, en 2021, plus de la moitié de la valeur des exportations françaises. En revanche, les quantités achetées par les principaux voisins européens (Belgique, Pays-Bas et Allemagne), historiquement importateurs d'orges françaises, poursuivent leur réduction (– 0,7 Mt, soit – 23,5 %).

Le solde commercial des **oléagineux,** déficitaire depuis 2020, se réduit de 59 M€, à – 81 M€, la hausse de la valeur des exportations (+ 276 M€) dépassant celle des importations (+ 217 M€). Les importations de **colza** croissent de façon similaire aux exportations (+ 0,2 Mt). En revanche, les excellents rendements de la récolte de tournesols en 2021 ont permis d'améliorer le solde des échanges extérieurs de 80 M€.

9 Voir la nomenclature de produits française en annexe

10 La récolte de l'année n est commercialisée jusqu'à la fin du semestre de l'année n+1. Une mauvaise récolte l'année n impacte donc les résultats du commerce extérieur l'année n et l'année n+1.

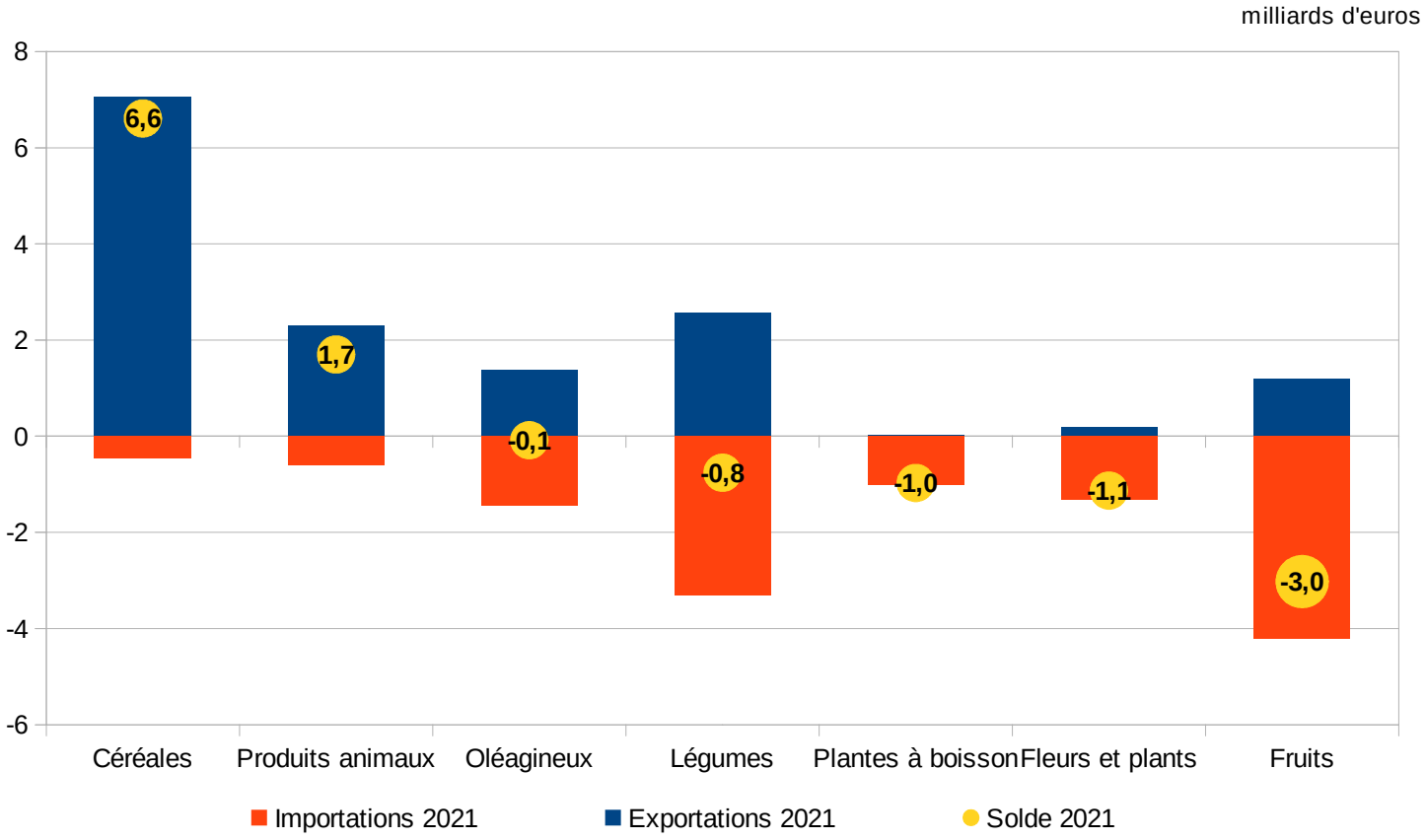
En 2021, le déficit commercial des **fruits** continue de se creuser, de 242 M€ pour atteindre 3,0 Md€. Les importations continuent de croître (+ 226 M€, soit + 5,7 % sur un an), tandis que les exportations baissent légèrement (– 17 M€, soit – 1,4 %). Le solde du commerce extérieur des pommes s'est dégradé de 92 M€, les importations en provenance de pays européens ayant augmenté de moitié, alors que les exportations diminuent de 11,1 %.

En 2021, le déficit du commerce des **légumes** augmente modérément, de 29 M€ et atteint 0,8 Md€, du fait de la hausse des importations (+ 108 M€, + 3,4 %) compensée en grande partie par celle des exportations (+ 79 M€, + 3,2 %). L'excédent commercial des **pommes de terre** se dégrade (– 59 M€, – 11,2 %) du fait de la baisse de la valeur des exportations.

Le déficit commercial des échanges extérieurs de **fleurs, plantes et plants de pépinières** progresse de 252 M€ en 2021, pour atteindre 1,1 Md€. Une demande intérieure dynamique et une production en baisse favorisent le recours aux importations de plants de pépinières, bulbes et tubercules (+ 176 M€, soit + 24,0 %).

Structurellement excédentaire, le solde commercial des **animaux vivants** (1,7 Md€) diminue légèrement, de 36 M€, pénalisé par le repli des exportations de porcins (– 55 M€, soit – 36,4 %), suite au fléchissement de la demande chinoise et à la concurrence sur le marché européen du fait de stocks espagnols et allemands importants.

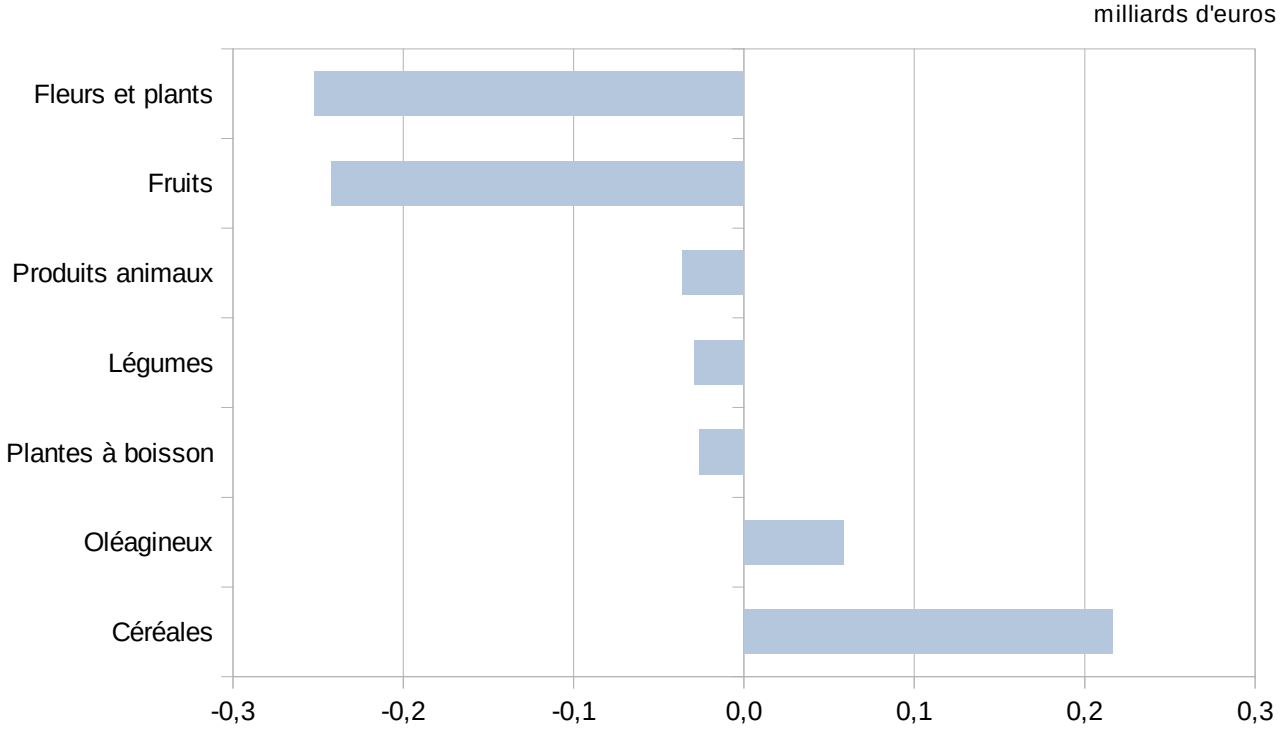
Graphique 19 : Échanges extérieurs de produits agricoles en 2021



Source : Douanes

Lecture : En 2021, le solde commercial des céréales s'élèvent à 6,6 milliards d'euros

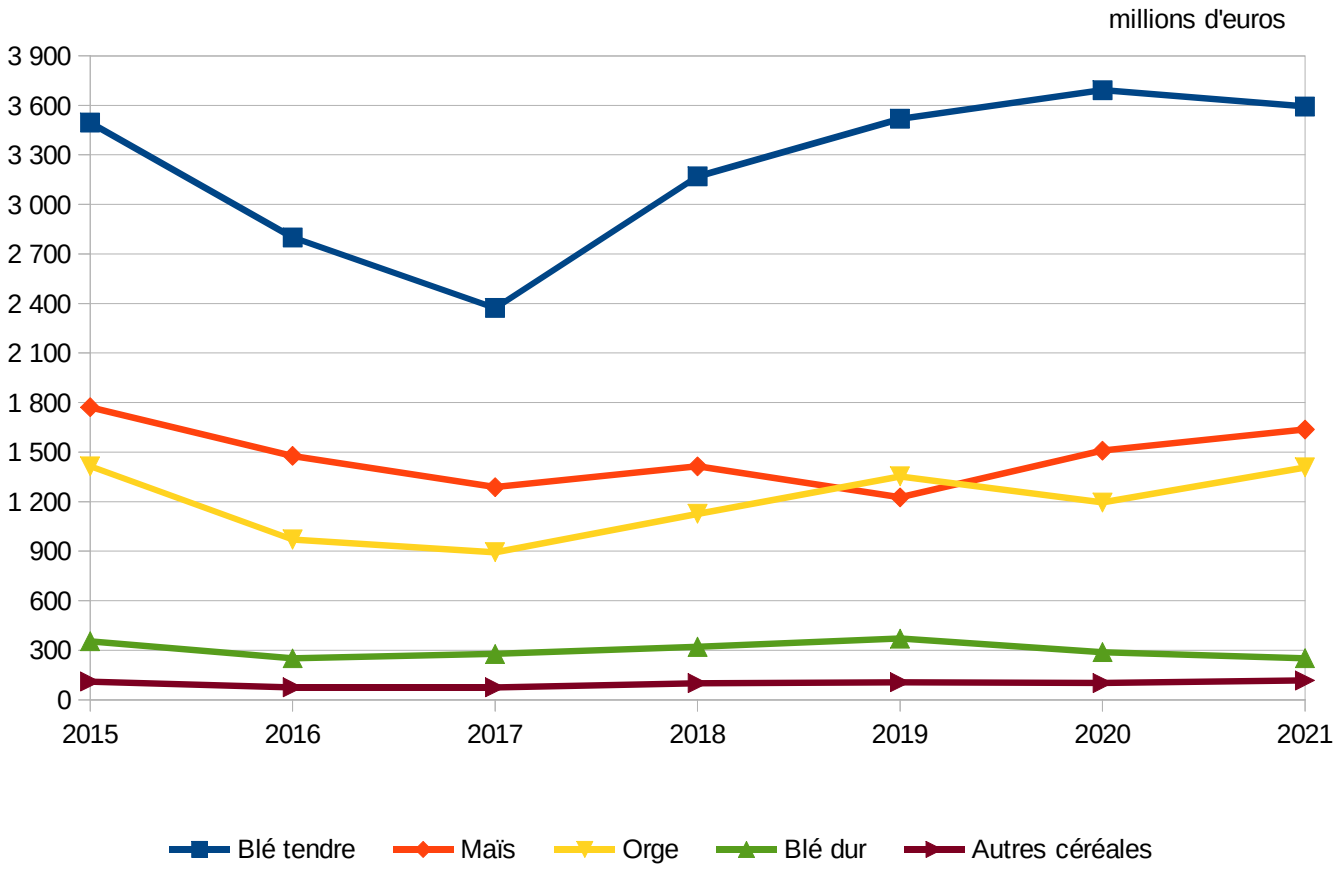
Graphique 20 : Variation du solde des échanges extérieurs de produits agricoles en 2021



Souce : Douanes

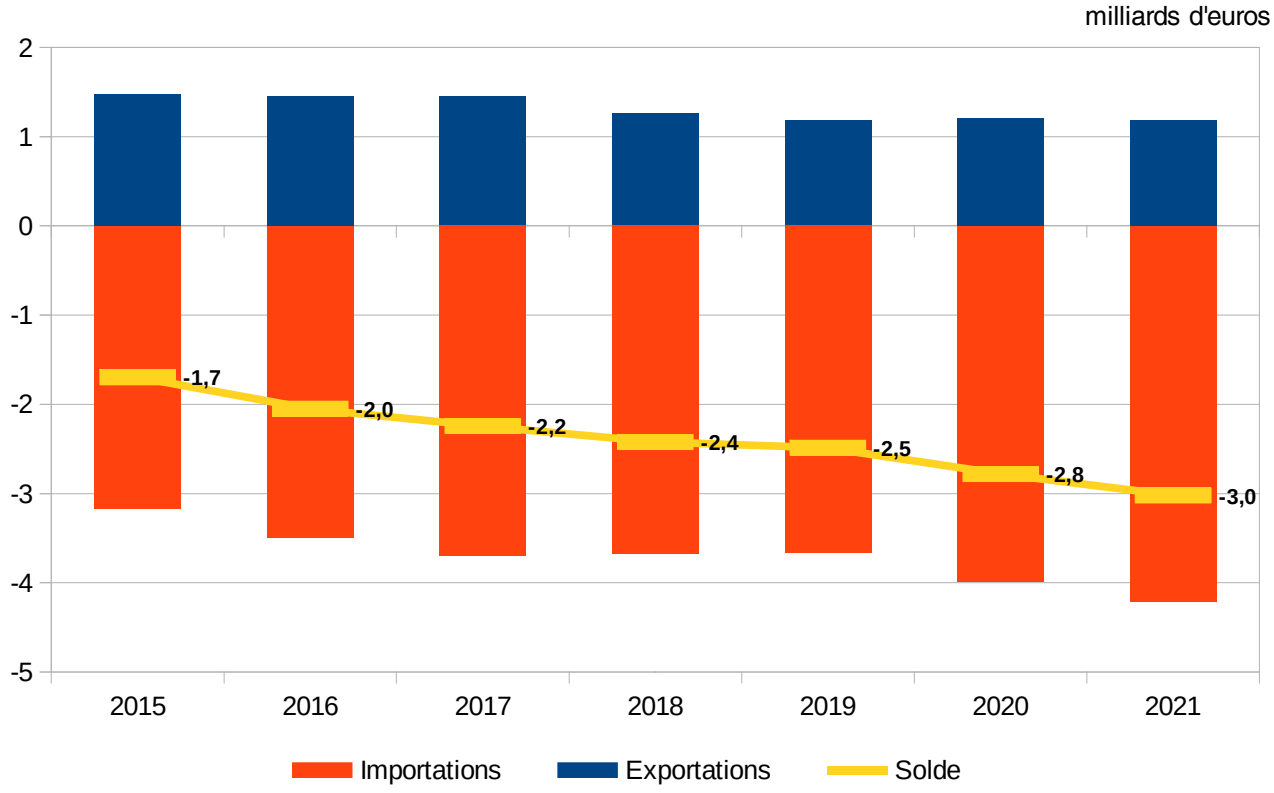
Lecture : En 2021, le solde commercial des fruits s'est dégradé de 242 millions d'euros.

Graphique 21 : Exportations de céréales de 2015 à 2021



Source : Douanes

Graphique 22 : Les échanges de fruits de 2015 à 2021



Source : Douanes

Comparaisons européennes

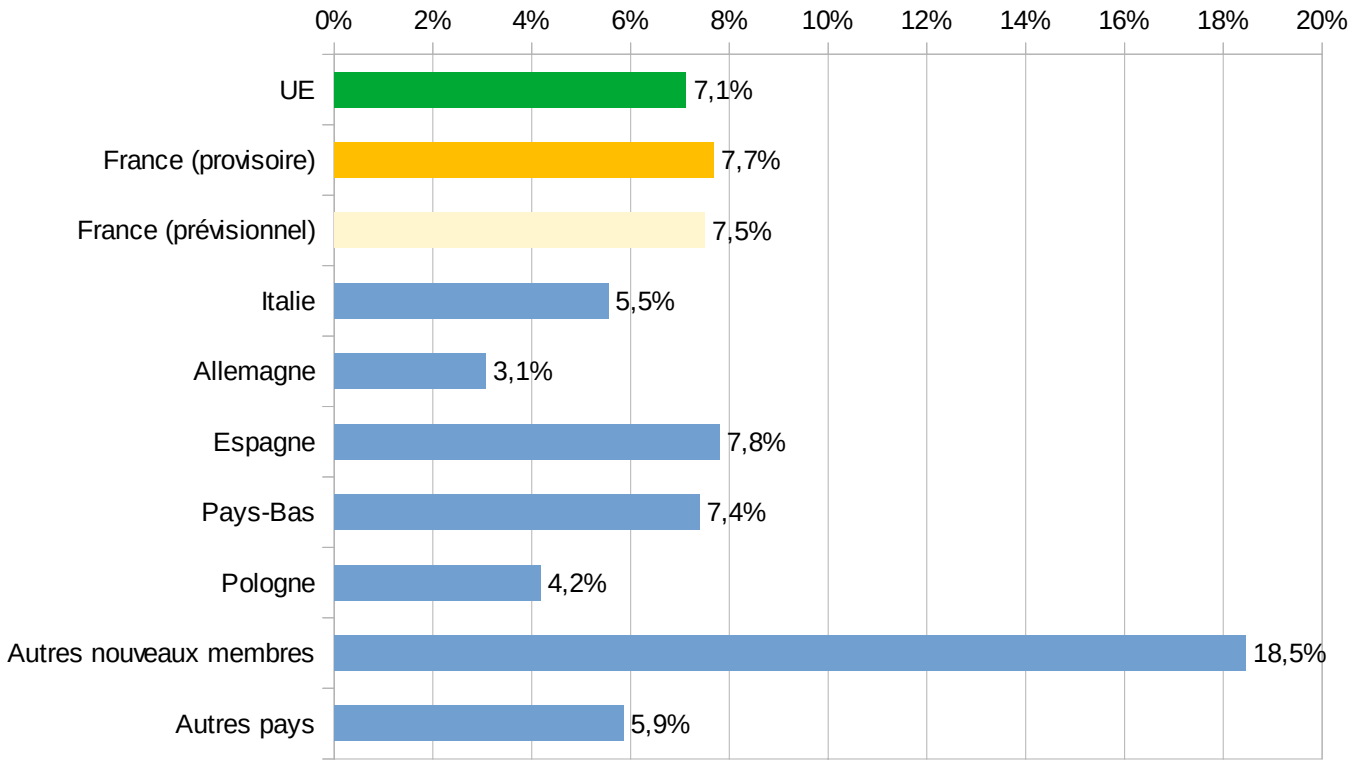
En 2021, dans l'ensemble de l'Union européenne, la production de la branche agricole augmente de 7,1 % par rapport à 2020 et se situe à 444 milliards d'euros (Md€) d'après les comptes économiques de l'agriculture publiés par Eurostat. La production atteint ainsi un niveau record. En 2021, elle est favorisée par une forte hausse des prix (+ 7,4 %) alors que les volumes se contractent légèrement (– 0,2 %).

Les productions végétale et animale ont augmenté en valeur de 10,9 % et de 2,4 % respectivement. Parmi les produits végétaux, les principales hausses concernent les céréales (y compris semences) dont la production rebondit nettement (+ 34,5 % après – 0,5 % en 2020), les plantes industrielles (+ 30,4 % après + 2,4 %), les légumes frais (+ 4,5 % après – 0,7 %). Le vin se replie pour la troisième année consécutive (– 9,2 % après – 3,2 % l'année précédente), la production de fruits repart à la baisse (– 3,7 % après + 10,4 %) et celle des pommes de terre décroît de nouveau (– 3,5 % après – 15,2 % l'année précédente). Côté productions animales, le redressement de la production de bovins (+ 6,5 % après – 1,0 % en 2020), des volailles (+ 3,5 % après – 3,0 %) et la hausse de la production des ovins et caprins (+ 15,6, % après + 3,3 %) compensent la baisse des porcins (– 7,7 % après – 1,3 %).

Parmi les pays de l'Union européenne, la France se maintient à la première place, avec une production de 81,6 milliards d'euros, soit 18,4 % de la production totale de l'UE. Elle est suivie par l'Italie (60,0 Md€), l'Allemagne (59,4 Md€) et en quatrième l'Espagne (56,4 Md€).

La production de la branche agricole française (en valeurs, hors subvention) augmente de 7,7 % en 2021 d'après l'estimation du compte provisoire, tirée essentiellement par la production végétale (+ 12,0 %), celle animale augmentant plus modérément (+ 1,7 %). La production italienne rebondit (+ 5,5 % après – 2,3 %) portée par les fortes croissances céréalières (+ 30,9 %) et porcines (+ 9,6 %). La production agricole allemande augmente (+ 3,1 % après – 1,6 %) et la production espagnole poursuit sa hausse (+ 7,8 % après + 1,1 %). Ils sont suivis par les productions hollandaise et polonaise qui croissent respectivement de 7,4 % et 4,2 %. Au final, les quatre grands pays producteurs contribuent à près de la moitié de la croissance de la production agricole de l'Union européenne : la France et l'Espagne pour 1,3 et 1,0 point de pourcentage sur la hausse de la production de l'Union Européenne et l'Italie et l'Allemagne pour 0,8 et 0,4 point.

Graphique 23 : Évolution de la production en valeur de la branche agricole en 2021 (en %)



Source :Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2021, mars 2022

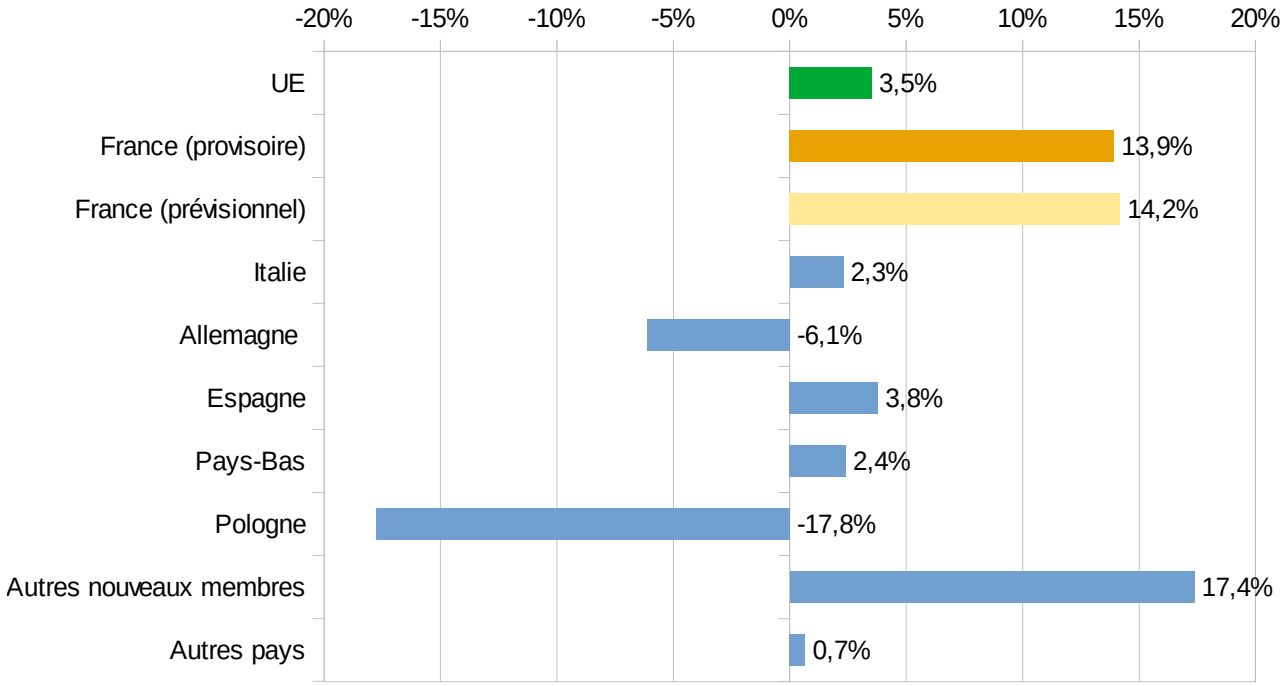
UE : ne contient pas le Royaume-Uni

Rappel : pour la France, le compte prévisionnel a été actualisé à l'aide des données disponibles en novembre 2021 (compte « France prévisionnel »).

Dans l'ensemble de l'UE, les consommations intermédiaires augmentent fortement (+ 9,8 %), après la légère baisse de l'année précédente (– 0,8 %). Les postes des « énergies et lubrifiants » et des « engrais et amendements » augmentent respectivement de 24,6 % et 24,4 %. L'alimentation animale qui représente près de 38,3 % des consommations intermédiaires, croît de 10,2 %.

Compte tenu de la hausse de la production supérieure à celles des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée brute de la branche agricole au niveau de l'ensemble de l'UE s'est établie à 184 milliards d'euros en 2021, en hausse de 3,5 %. Parmi les grands pays producteurs, les évolutions des valeurs ajoutées brutes seraient contrastées. D'un côté, la France, l'Espagne et l'Italie augmenteraient (respectivement + 13,9 %, + 3,8 % et + 2,3 %), alors que l'Allemagne et la Pologne se replieraient (respectivement – 6,1 % et – 17,8 %).

Graphique 24 : Évolution de la valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2021 (en %)



Source : Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2021, mars 2022

Annexes

Compte provisoire de la branche agriculture en 2021

Tableau A1 - 2021 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2020 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2021 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2021 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	119,3	0,3	136,9	0,4	163,3
Blé tendre	5,3	121,4	6,4	126,8	8,1	153,9
Maïs	2,5	111,3	2,8	131,1	3,7	145,9
Orge	1,5	110,0	1,7	131,9	2,2	145,1
Autres céréales	0,4	125,6	0,5	126,2	0,6	158,5
CEREALES	**10,0**	117,2	**11,7**	128,8	**15,1**	150,9
Oléagineux	2,2	106,7	2,3	144,2	3,4	153,9
Protéagineux	0,2	112,3	0,2	126,6	0,3	142,2
Tabac	0,0	94,5	0,0	99,4	0,0	93,9
Betteraves industrielles	0,6	131,7	0,8	114,3	1,0	150,5
Autres plantes industrielles	0,7	97,3	0,7	95,7	0,6	93,1
PLANTES INDUSTRIELLES	**3,7**	109,6	**4,1**	129,1	**5,3**	141,4
Maïs fourrage	1,0	112,1	1,1	81,2	0,9	91,0
Autres fourrages	4,4	112,9	5,0	89,1	4,5	100,6
PLANTES FOURRAGERES	**5,4**	112,7	**6,1**	87,7	**5,3**	98,9
Légumes frais	3,4	97,5	3,3	97,7	3,2	95,2
Plantes et fleurs	2,8	100,0	2,8	102,2	2,9	102,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**6,2**	98,7	**6,1**	99,8	**6,1**	98,4
POMMES DE TERRE	**3,7**	97,8	**3,7**	113,1	**4,1**	110,6
FRUITS	**3,3**	83,0	**2,7**	111,3	**3,0**	92,4
Vins de champagne	2,1	98,0	2,1	102,8	2,1	100,7
dont vins calmes	1,5	84,8	1,3	101,3	1,3	85,9
dont champagne	0,6	133,2	0,8	105,3	0,8	140,3
Autres vins d'appellation	6,5	80,1	5,2	111,5	5,8	89,3
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	**8,6**	84,5	**7,3**	109,1	**7,9**	92,1
Vins pour eaux de vie AOC	1,6	80,7	1,3	103,7	1,3	83,7
dont vins de distillation	0,3	84,4	0,3	108,0	0,3	91,2
dont cognac	1,3	79,8	1,0	102,6	1,0	81,9
Autres vins de distillation	0,0	98,0	0,0	100,0	0,0	98,0
Vins de table et de pays	1,6	72,9	1,2	105,4	1,3	76,8
VINS COURANTS	**3,2**	77,0	**2,5**	104,5	**2,6**	80,4
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**44,2**	99,9	**44,2**	112,1	**49,5**	112,0
Gros bovins	5,6	96,8	5,4	105,9	5,8	102,5
Veaux	1,1	98,7	1,1	106,9	1,2	105,5
Ovins– caprins	0,8	98,0	0,8	108,7	0,8	106,5
Equidés	0,1	157,8	0,2	64,1	0,1	101,1
Porcins	3,4	97,5	3,3	95,6	3,2	93,2
BETAIL	**11,0**	97,8	**10,8**	102,4	**11,1**	100,2
Volailles	3,2	98,3	3,2	106,5	3,4	104,7
Œufs	1,3	103,5	1,4	106,1	1,5	109,8
PRODUITS AVICOLES	**4,6**	99,8	**4,6**	106,4	**4,9**	106,2
Lait et produits laitiers	10,0	98,0	9,8	104,3	10,2	102,2
dont lait	9,6	97,8	9,4	104,3	9,8	102,1
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	102,8	0,5	105,6
Autres produits de l'élevage	0,7	85,0	0,6	104,1	0,6	88,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**10,7**	97,2	**10,4**	104,2	**10,9**	101,3
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**26,4**	97,9	**25,8**	103,9	**26,8**	101,7
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**70,6**	99,2	**70,0**	109,1	**76,3**	108,1
Activités principales de travaux agricoles	5,0	99,5	5,0	101,9	5,1	101,3
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	102,3	0,2	102,3
PRODUCTION DE SERVICES	**5,2**	99,5	**5,2**	101,9	**5,3**	101,4
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**75,8**	99,2	**75,2**	108,6	**81,6**	107,7
dont production des activités secondaires	2,5	97,8	2,4	103,5	2,5	101,2

Tableau A2 - 2021 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 – SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en millions d'euros	Valeur 2020	Indice de volume	Volume 2021	Indice de prix	Valeur 2021	Indice de valeur
Blé dur	6	119,3	7,2	83,6	6	99,8
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	1,8	97,2	1,8	100,0	1,8	97,2
CEREALES	**8**	114,2	**9,0**	86,8	**8**	99,2
Oléagineux	5	107,9	5,8	91,3	5	98,5
Protéagineux	58	112,3	64,7	88,2	57	99,0
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74	100,2	74,2	99,4	74	99,6
PLANTES INDUSTRIELLES	**137**	105,6	**144,6**	94,1	**136**	99,3
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	13	97,5	12,4	102,9	13	100,3
Plantes et fleurs	1	100,0	1,1	101,8	1	101,8
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**14**	97,7	**13,5**	102,8	**14**	100,4
POMMES DE TERRE	**2**	120,3	**2,6**	80,4	**2**	96,8
FRUITS	**145**	103,6	**150,5**	96,6	**145**	100,1
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**306**	104,6	**320,1**	95,3	**305**	99,7
Gros bovins	606	96,8	586,7	101,7	597	98,4
Veaux						
Ovins– caprins	124	98,0	121,5	100,9	123	98,9
Equidés						
Porcins	3	104,2	3,6	95,6	3	99,7
BETAIL	**734**	97,0	**711,8**	101,6	**723**	98,5
Volailles	8	104,9	8,1	96,6	8	101,4
Œufs	0	79,2	0,3	100,0	0	79,2
PRODUITS AVICOLES	**8**	103,7	**8,5**	96,8	**8**	100,3
Lait et produits laitiers	87	95,1	83,2	104,1	87	98,9
dont lait	87	95,1	83,2	104,1	87	98,9
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,4	116,2	0,5	86,1	0,4	100,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**88**	94,6	**83,2**	104,6	**87**	98,9
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**830**	96,8	**803,4**	101,8	**818**	98,6
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**1 136**	98,9	**1123,5**	100,0	**1 123**	98,9
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**1 136**	98,9	**1123,5**	100,0	**1 123**	98,9
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2021 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 – PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2020	Indice de volume	Volume 2021	Indice de prix	Valeur 2021	Indice de valeur
Blé dur	0,3	119,3	0,3	135,7	0,4	161,8
Blé tendre	5,3	121,4	6,4	126,8	8,1	153,9
Maïs	2,5	111,3	2,8	131,1	3,7	145,9
Orge	1,5	110,0	1,7	131,9	2,2	145,1
Autres céréales	0,4	125,5	0,5	126,1	0,6	158,2
CEREALES	**10,0**	117,2	**11,7**	128,8	**15,1**	150,9
Oléagineux	2,2	106,7	2,4	144,1	3,4	153,7
Protéagineux	0,2	112,3	0,3	117,7	0,3	132,2
Tabac	0,0	94,5	0,0	99,4	0,0	93,9
Betteraves industrielles	0,6	131,7	0,8	114,3	1,0	150,5
Autres plantes industrielles	0,8	97,5	0,7	96,1	0,7	93,8
PLANTES INDUSTRIELLES	**3,9**	109,4	**4,2**	127,9	**5,4**	140,0
Maïs fourrage	1,0	112,1	1,1	81,2	0,9	91,0
Autres fourrages	4,4	112,9	5,0	89,1	4,5	100,6
PLANTES FOURRAGERES	**5,4**	112,7	**6,1**	87,7	**5,3**	98,9
Légumes frais	3,4	97,5	3,3	97,7	3,2	95,2
Plantes et fleurs	2,8	100,0	2,8	102,2	2,9	102,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**6,2**	98,7	**6,2**	99,8	**6,1**	98,4
POMMES DE TERRE	**3,8**	97,8	**3,7**	113,1	**4,1**	110,6
FRUITS	**3,4**	83,9	**2,9**	110,5	**3,2**	92,7
Vins de champagne	2,1	98,0	2,1	102,8	2,1	100,7
dont vins calmes	1,5	84,8	1,3	101,3	1,3	85,9
dont champagne	0,6	133,2	0,8	105,3	0,8	140,3
Autres vins d'appellation	6,5	80,1	5,2	111,5	5,8	89,3
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	**8,6**	84,5	**7,3**	109,1	**7,9**	92,1
Vins pour eaux de vie AOC	1,6	80,7	1,3	103,7	1,3	83,7
dont vins de distillation	0,3	84,4	0,3	108,0	0,3	91,2
dont cognac	1,3	79,8	1,0	102,6	1,0	81,9
Autres vins de distillation	0,0	98,0	0,0	100,0	0,0	98,0
Vins de table et de pays	1,6	72,9	1,2	105,4	1,3	76,8
VINS COURANTS	**3,2**	77,0	**2,5**	104,5	**2,6**	80,4
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**44,5**	99,9	**44,5**	112,0	**49,8**	111,9
Gros bovins	6,2	96,8	6,0	105,5	6,4	102,1
Veaux	1,1	98,7	1,1	106,9	1,2	105,5
Ovins– caprins	0,9	98,0	0,9	107,7	0,9	105,5
Equidés	0,1	157,8	0,2	64,1	0,1	101,1
Porcins	3,4	97,5	3,3	95,6	3,2	93,2
BETAIL	**11,8**	97,8	**11,5**	102,4	**11,8**	100,1
Volailles	3,2	98,3	3,2	106,4	3,4	104,7
Œufs	1,3	103,5	1,4	106,1	1,5	109,8
PRODUITS AVICOLES	**4,6**	99,8	**4,6**	106,3	**4,9**	106,2
Lait et produits laitiers	10,1	98,0	9,9	104,3	10,3	102,2
dont lait	9,7	97,8	9,5	104,3	9,9	102,0
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	102,8	0,5	105,6
Autres produits de l'élevage	0,7	85,0	0,6	104,1	0,6	88,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**10,8**	97,1	**10,5**	104,2	**11,0**	101,3
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**27,2**	97,9	**26,6**	103,8	**27,6**	101,6
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**71,7**	99,1	**71,1**	108,9	**77,4**	108,0
Activités principales de travaux agricoles	5,0	99,5	5,0	101,9	5,1	101,3
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	102,3	0,2	102,3
PRODUCTION DE SERVICES	**5,2**	99,5	**5,2**	101,9	**5,3**	101,4
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**76,9**	99,2	**76,3**	108,5	**82,7**	107,6
dont production des activités secondaires	2,5	97,8	2,4	103,5	2,5	101,2

Tableau A4 - 2021 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

	Valeur 2020	Indice de volume	Volume 2021	Indice de prix	Valeur 2021	Indice de valeur
Semences et plants	2 700	97,5	2 633	96,9	2 551	94,5
Énergie et lubrifiants	3 715	100,0	3 713	120,7	4 481	120,6
Engrais et amendements	3 660	90,1	3 297	98,8	3 258	89,0
Pesticides (produits phytosanitaires)	2 743	99,9	2 740	99,3	2 720	99,2
Dépenses vétérinaires	1 445	97,8	1 413	101,4	1 433	99,2
Aliments pour animaux	14 943	104,5	15 622	102,3	15 976	106,9
dont : intraconsommés	6 890	110,7	7 627	92,4	7 046	102,3
achetés en dehors de la branche	8 053	99,3	7 995	111,7	8 930	110,9
Entretien du matériel	3 885	99,8	3 875	102,7	3 980	102,5
Entretien des bâtiments	390	100,0	390	103,3	403	103,3
Services de travaux agricoles	5 034	99,5	5 007	101,9	5 102	101,3
Autres biens et services	7 494	98,7	7 400	102,7	7 602	101,4
dont : SIFIM	717	101,6	728	99,2	722	100,7
Total	**46 008**	100,2	**46 090**	103,1	**47 506**	103,3

Tableau A5 - 2021 : Compte de production (En milliards d'euros)

		Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
	Production	**76,9**	**107,6**	**82,7**
(–)	Consommations intermédiaires	**46,0**	103,3	**47,5**
(=)	**Valeur ajoutée brute**	**30,9**	**113,9**	**35,2**

Tableau A6 - 2021 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

		Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
	Valeur ajoutée brute	**30,9**	**113,9**	**35,2**
(+)	Subventions d'exploitation	8,2	102,2	8,4
(–)	Autres impôts sur la production	1,6	104,8	1,7
	dont :Impôts fonciers	0,9	106,0	1,0
	dont : Autres	0,7	103,1	0,7
(=)	**Valeur ajoutée brute au coût des facteurs**	**37,6**	**111,8**	**42,0**
(–)	Rémunération des salariés	7,8	99,7	7,8
	Salaires	6,7	101,8	6,8
	Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,2	87,6	1,0
(=)	**Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation**	**29,8**	**114,9**	**34,2**

Tableau A7 - 2021 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	**29,8**	**114,9**	**34,2**
(–)	Intérêts[1]	0,4	88,6	0,4
	(pour mémoire : Intérêts dus par la branche)	1,1	95,8	1,0
(–)	Charges locatives nettes[2]	2,5	101,7	2,5
(=)	**Résultat brut de la branche agricole**	**26,8**	**116,6**	**31,3**

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2021 : Indicateurs de résultat brut

	Évolution 2021/ 2020 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**11,8**	**9,9**
par actif	13,3	11,5
Résultat de la branche agricole	**16,6**	**14,7**
par actif non salarié	19,9	18,0
Évolution du prix du PIB	1,7	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-1,4	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-2,8	

** UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).*
*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Tableau A9 - 2021 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2020	Indice de valeur	Valeur 2021
Consommation de capital fixe	10,8	102,0	11,1

Tableau A10 - 2021 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2021/ 20 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**15,7**	**13,9**
par actif	17,3	15,4
Résultat de la branche agricole	**26,5**	**24,4**
par actif non salarié	30,1	28,0

*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2020

Tableau A1 - 2020 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2019 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2020 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2020 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	81,3	0,2	111,1	0,3	90,3
Blé tendre	6,3	74,0	4,7	112,5	5,3	83,2
Maïs	2,1	102,3	2,1	118,6	2,5	121,4
Orge	1,8	75,8	1,4	110,6	1,5	83,8
Autres céréales	0,4	88,1	0,4	111,1	0,4	97,8
CEREALES	**10,9**	80,4	**8,8**	113,6	**10,0**	91,3
Oléagineux	1,9	102,7	2,0	112,0	2,2	115,0
Protéagineux	0,2	88,1	0,2	116,6	0,2	102,7
Tabac	0,0	66,1	0,0	100,7	0,0	66,6
Betteraves industrielles	0,7	77,1	0,6	115,0	0,6	88,7
Autres plantes industrielles	0,7	97,4	0,6	104,9	0,7	102,2
PLANTES INDUSTRIELLES	**3,5**	95,5	**3,3**	111,3	**3,7**	106,3
Maïs fourrage	1,0	101,2	1,0	97,3	1,0	98,5
Autres fourrages	4,5	101,7	4,6	96,2	4,4	97,9
PLANTES FOURRAGERES	**5,5**	101,6	**5,6**	96,4	**5,4**	98,0
Légumes frais	3,3	96,9	3,2	106,7	3,4	103,4
Plantes et fleurs	2,9	99,4	2,8	100,0	2,8	99,4
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**6,1**	98,1	**6,0**	103,6	**6,2**	101,6
POMMES DE TERRE	**4,0**	103,6	**4,1**	91,1	**3,7**	94,4
FRUITS	**3,1**	93,7	**2,9**	110,8	**3,3**	103,7
Vins de champagne	2,6	80,6	2,1	99,3	2,1	80,0
dont vins calmes	2,0	80,6	1,6	95,7	1,5	77,2
dont champagne	0,6	80,5	0,5	110,2	0,6	88,7
Autres vins d'appellation	6,7	102,0	6,9	94,6	6,5	96,5
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	**9,4**	95,9	**9,0**	95,7	**8,6**	91,9
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	127,5	1,6	99,7	1,6	127,1
dont vins de distillation	0,3	119,5	0,3	99,7	0,3	119,2
dont cognac	1,0	129,6	1,3	99,7	1,3	129,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,4	114,2	1,7	98,4	1,6	112,4
VINS COURANTS	**2,7**	120,1	**3,3**	99,0	**3,2**	119,0
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**45,3**	95,1	**43,1**	102,6	**44,2**	97,6
Gros bovins	5,6	100,3	5,7	99,5	5,6	99,9
Veaux	1,2	97,0	1,1	98,6	1,1	95,7
Ovins– caprins	0,7	101,8	0,7	106,4	0,8	108,2
Equidés	0,1	75,8	0,1	163,0	0,1	123,6
Porcins	3,6	101,4	3,6	95,1	3,4	96,4
BETAIL	**11,1**	100,2	**11,2**	98,8	**11,0**	99,0
Volailles	3,3	97,5	3,2	99,4	3,2	96,9
Œufs	1,4	103,1	1,4	93,2	1,3	96,1
PRODUITS AVICOLES	**4,7**	99,2	**4,7**	97,5	**4,6**	96,7
Lait et produits laitiers	10,0	101,0	10,1	99,2	10,0	100,3
dont lait	9,6	101,0	9,7	99,2	9,6	100,1
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	101,2	0,4	103,9
Autres produits de l'élevage	0,6	110,7	0,7	100,3	0,7	111,0
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**10,6**	101,6	**10,8**	99,3	**10,7**	100,9
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**26,5**	100,6	**26,7**	98,8	**26,4**	99,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**71,8**	97,1	**69,8**	101,1	**70,6**	98,2
Activités principales de travaux agricoles	4,9	103,0	5,0	100,0	5,0	103,0
Activités secondaires de services	0,2	78,1	0,2	99,8	0,2	78,0
PRODUCTION DE SERVICES	**5,1**	101,9	**5,2**	100,0	**5,2**	101,9
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**77,0**	97,4	**75,0**	101,1	**75,8**	98,5
dont production des activités secondaires	2,3	105,6	2,4	102,2	2,5	108,0

Tableau A2 - 2020 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 – SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en millions d'euros	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Blé dur	6,0	81,3	4,9	124,5	6	101,2
Blé tendre						
Maïs	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Orge						
Autres céréales	0,4	409,2	1,8	100,0	1,8	409,2
CEREALES	**7,4**	89,7	**6,7**	117,9	**8**	105,8
Oléagineux	5,4	94,6	5,1	105,0	5	99,4
Protéagineux	57,3	88,1	50,5	113,9	58	100,4
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74,1	92,4	68,5	108,2	74	100,0
PLANTES INDUSTRIELLES	**136,8**	90,7	**124,1**	110,4	**137**	100,1
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	12,7	96,9	12,3	102,7	13	99,5
Plantes et fleurs	1,3	98,5	1,3	83,3	1	82,1
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**14,1**	97,1	**13,7**	100,8	**14**	97,9
POMMES DE TERRE	**2,2**	91,9	**2,0**	107,3	**2**	98,6
FRUITS	**148,2**	93,0	**137,9**	105,4	**145**	98,0
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**308,7**	92,1	**284,3**	107,6	**306**	99,1
Gros bovins	614,4	100,3	616,6	98,3	606	98,7
Veaux						
Ovins– caprins	125,4	101,8	127,7	97,2	124	98,9
Equidés						
Porcins	3,2	94,2	3,0	115,6	3	108,9
BETAIL	**743,0**	100,6	**747,2**	98,2	**734**	98,8
Volailles	7,0	100,1	7,0	110,8	8	111,0
Œufs	0,4	100,0	0,4	100,0	0	100,0
PRODUITS AVICOLES	**7,4**	100,1	**7,4**	110,2	**8**	110,4
Lait et produits laitiers	88,2	99,4	87,7	99,8	87	99,2
dont lait	88,2	99,4	87,7	99,8	87	99,2
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	1,0	99,0	1,0	40,0	0,4	39,6
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**88,2**	99,4	**87,7**	100,2	**88**	99,7
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**838,6**	100,4	**842,2**	98,5	**830**	99,0
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**1 147,3**	98,2	**1126,5**	100,8	**1 136**	99,0
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**1 147,3**	98,2	**1126,5**	100,8	**1 136**	99,0
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2020 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 – PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Blé dur	0,3	81,3	0,2	111,4	0,3	90,5
Blé tendre	6,3	74,0	4,7	112,5	5,3	83,2
Maïs	2,1	102,3	2,1	118,6	2,5	121,3
Orge	1,8	75,8	1,4	110,6	1,5	83,8
Autres céréales	0,4	88,4	0,4	111,0	0,4	98,2
CEREALES	**10,9**	80,4	**8,8**	113,6	**10,0**	91,3
Oléagineux	1,9	102,7	2,0	112,0	2,2	115,0
Protéagineux	0,2	88,1	0,2	115,9	0,2	102,2
Tabac	0,0	66,1	0,0	100,7	0,0	66,6
Betteraves industrielles	0,7	77,1	0,6	115,0	0,6	88,7
Autres plantes industrielles	0,7	96,9	0,7	105,2	0,8	102,0
PLANTES INDUSTRIELLES	**3,6**	95,3	**3,5**	111,3	**3,9**	106,1
Maïs fourrage	1,0	101,2	1,0	97,3	1,0	98,5
Autres fourrages	4,5	101,7	4,6	96,2	4,4	97,9
PLANTES FOURRAGERES	**5,5**	101,6	**5,6**	96,4	**5,4**	98,0
Légumes frais	3,3	96,9	3,2	106,7	3,4	103,4
Plantes et fleurs	2,9	99,4	2,8	100,0	2,8	99,4
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**6,2**	98,1	**6,0**	103,6	**6,2**	101,6
POMMES DE TERRE	**4,0**	103,6	**4,1**	91,1	**3,8**	94,4
FRUITS	**3,3**	93,6	**3,1**	110,5	**3,4**	103,5
Vins de champagne	2,6	80,6	2,1	99,3	2,1	80,0
dont vins calmes	2,0	80,6	1,6	95,7	1,5	77,2
dont champagne	0,6	80,5	0,5	110,2	0,6	88,7
Autres vins d'appellation	6,7	102,0	6,9	94,6	6,5	96,5
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	**9,4**	95,9	**9,0**	95,7	**8,6**	91,9
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	127,5	1,6	99,7	1,6	127,1
dont vins de distillation	0,3	119,5	0,3	99,7	0,3	119,2
dont cognac	1,0	129,6	1,3	99,7	1,3	129,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,4	114,2	1,7	98,4	1,6	112,4
VINS COURANTS	**2,7**	120,1	**3,3**	99,0	**3,2**	119,0
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**45,6**	95,1	**43,4**	102,6	**44,5**	97,6
Gros bovins	6,3	100,3	6,3	99,4	6,2	99,7
Veaux	1,2	97,0	1,1	98,6	1,1	95,7
Ovins– caprins	0,8	101,8	0,9	105,0	0,9	106,8
Equidés	0,1	75,8	0,1	163,0	0,1	123,6
Porcins	3,6	101,4	3,6	95,1	3,4	96,4
BETAIL	**11,9**	100,2	**11,9**	98,8	**11,8**	99,0
Volailles	3,3	97,5	3,3	99,4	3,2	97,0
Œufs	1,4	103,1	1,4	93,2	1,3	96,1
PRODUITS AVICOLES	**4,7**	99,2	**4,7**	97,5	**4,6**	96,7
Lait et produits laitiers	10,1	101,0	10,2	99,3	10,1	100,3
dont lait	9,7	101,0	9,8	99,2	9,7	100,1
dont produits laitiers	0,4	102,7	0,4	101,2	0,4	103,9
Autres produits de l'élevage	0,7	110,7	0,7	100,2	0,7	110,9
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**10,7**	101,6	**10,9**	99,3	**10,8**	100,9
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**27,4**	100,6	**27,5**	98,8	**27,2**	99,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**73,0**	97,1	**70,9**	101,1	**71,7**	98,3
Activités principales de travaux agricoles	4,9	103,0	5,0	100,0	5,0	103,0
Activités secondaires de services	0,2	78,1	0,2	99,8	0,2	78,0
PRODUCTION DE SERVICES	**5,1**	101,9	**5,2**	100,0	**5,2**	101,9
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**78,1**	97,5	**76,1**	101,1	**76,9**	98,5
dont production des activités secondaires	2,3	105,6	2,4	102,2	2,5	108,0

Tableau A4 - 2020 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Semences et plants	2 589	103,8	2 689	100,4	2 700	104,3
Énergie et lubrifiants	4 122	103,4	4 260	87,2	3 715	90,1
Engrais et amendements	3 738	98,8	3 694	99,1	3 660	97,9
Pesticides (produits phytosanitaires)	2 970	95,6	2 841	96,6	2 743	92,4
Dépenses vétérinaires	1 441	97,9	1 410	102,5	1 445	100,3
Aliments pour animaux	15 163	99,3	15 059	99,2	14 943	98,5
dont : intraconsommés	7 028	100,4	7 053	97,7	6 890	98,0
achetés en dehors de la branche	8 136	98,4	8 006	100,6	8 053	99,0
Entretien du matériel	3 817	98,7	3 766	103,2	3 885	101,8
Entretien des bâtiments	350	109,5	384	101,5	390	111,2
Services de travaux agricoles	4 889	103,0	5 034	100,0	5 034	103,0
Autres biens et services	7 359	101,7	7 483	100,2	7 494	101,8
dont : SIFIM	703	100,3	705	101,7	717	102,0
Total	**46 438**	100,4	**46 620**	98,7	**46 008**	99,1

Tableau A5 - 2020 : Compte de production (En milliards d'euros)

		Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
	Production	**78,1**	**98,5**	**76,9**
(–)	Consommations intermédiaires	46,4	99,1	46,0
(=)	**Valeur ajoutée brute**	**31,7**	**97,6**	**30,9**

Tableau A6 - 2020 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

		Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
	Valeur ajoutée brute	**31,7**	**97,6**	**30,9**
(+)	Subventions d'exploitation	8,3	99,6	8,2
(–)	Autres impôts sur la production	1,7	94,6	1,6
	dont :Impôts fonciers	1,0	92,6	0,9
	dont : Autres	0,7	97,6	0,7
(=)	**Valeur ajoutée brute au coût des facteurs**	**38,3**	**98,2**	**37,6**
(–)	Rémunération des salariés	8,1	96,0	7,8
	Salaires	6,9	96,7	6,7
	Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,3	92,5	1,2
(=)	**Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation**	**30,1**	**98,8**	**29,8**

Tableau A7 - 2020 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	**30,1**	**98,8**	**29,8**
(–)	Intérêts[1]	0,5	86,9	0,4
	(pour mémoire : Intérêts dus par la branche)	1,1	96,4	1,1
(–)	Charges locatives nettes[2]	2,4	102,4	2,5
(=)	**Résultat brut de la branche agricole**	**27,2**	**98,7**	**26,8**

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2020 : Indicateurs de résultat brut

	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	**en termes réels****
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**-1,8**	**-4,4**
par actif	1,6	-1,1
Résultat de la branche agricole	**-1,3**	**-3,9**
par actif non salarié	2,8	0,1
Évolution du prix du PIB	2,7	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-3,4	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-4,0	

** UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).*
*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Tableau A9 - 2020 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Consommation de capital fixe	10,8	100,7	10,8

Tableau A10 - 2020 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	**en termes réels****
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**-2,8**	**-5,3**
par actif	0,6	-2,0
Résultat de la branche agricole	**-2,7**	**-5,2**
par actif non salarié	1,4	-1,2

*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Tableau A7 - 2020 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	**30,1**	**98,8**	**29,8**
(–)	Intérêts[1]	0,5	86,9	0,4
	(pour mémoire : Intérêts dus par la branche)	1,1	96,4	1,1
(–)	Charges locatives nettes[2]	2,4	102,4	2,5
(=)	**Résultat brut de la branche agricole**	**27,2**	**98,7**	**26,8**

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2020 : Indicateurs de résultat brut

	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	**en termes réels****
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**-1,8**	**-4,4**
par actif	1,6	-1,1
Résultat de la branche agricole	**-1,3**	**-3,9**
par actif non salarié	2,8	0,1
Évolution du prix du PIB	2,7	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-3,4	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-4,0	

** UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).*
*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Tableau A9 - 2020 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Consommation de capital fixe	10,8	100,7	10,8

Tableau A10 - 2020 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	**en termes réels****
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**-2,8**	**-5,3**
par actif	0,6	-2,0
Résultat de la branche agricole	**-2,7**	**-5,2**
par actif non salarié	1,4	-1,2

*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Compte définitif de la branche agriculture en 2019

Tableau A1 - 2019 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2018 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2019 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2019 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	88,0	0,3	109,1	0,3	96,0
Blé tendre	6,3	109,7	6,9	91,1	6,3	100,0
Maïs	2,1	105,6	2,2	93,3	2,1	98,5
Orge	1,9	122,7	2,3	80,1	1,8	98,3
Autres céréales	0,4	119,1	0,4	95,3	0,4	113,4
CEREALES	**10,6**	114,4	**12,2**	90,0	**10,9**	102,9
Oléagineux	2,3	79,5	1,8	104,4	1,9	83,0
Protéagineux	0,2	122,2	0,2	97,1	0,2	118,6
Tabac	0,0	79,1	0,0	85,9	0,0	67,9
Betteraves industrielles	0,8	96,8	0,8	96,8	0,7	93,7
Autres plantes industrielles	0,7	108,4	0,8	83,8	0,7	90,8
PLANTES INDUSTRIELLES	**4,0**	89,9	**3,6**	97,8	**3,5**	87,9
Maïs fourrage	0,9	95,6	0,9	109,3	1,0	104,4
Autres fourrages	4,3	98,0	4,2	108,7	4,5	106,5
PLANTES FOURRAGERES	**5,2**	97,5	**5,1**	108,8	**5,5**	106,1
Légumes frais	3,1	102,5	3,2	103,1	3,3	105,7
Plantes et fleurs	2,9	97,8	2,8	101,0	2,9	98,8
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**6,0**	100,2	**6,0**	102,1	**6,1**	102,3
POMMES DE TERRE	**3,4**	112,3	**3,8**	103,2	**4,0**	115,9
FRUITS	**3,1**	105,1	**3,2**	97,7	**3,1**	102,7
Vins de champagne	3,1	83,3	2,6	101,9	2,6	84,9
dont vins calmes	2,4	81,3	2,0	101,6	2,0	82,6
dont champagne	0,7	90,4	0,6	102,9	0,6	93,0
Autres vins d'appellation	8,1	86,2	7,0	96,7	6,7	83,4
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	**11,2**	85,4	**9,6**	98,1	**9,4**	83,8
Vins pour eaux de vie AOC	1,5	82,2	1,2	103,2	1,2	84,9
dont vins de distillation	0,3	87,4	0,2	105,4	0,3	92,1
dont cognac	1,2	81,0	1,0	102,7	1,0	83,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,1	0,0	100,1
Vins de table et de pays	1,6	90,8	1,4	102,4	1,4	93,0
VINS COURANTS	**3,1**	86,8	**2,7**	102,7	**2,7**	89,2
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**46,5**	99,0	**46,1**	98,3	**45,3**	97,4
Gros bovins	5,8	97,1	5,7	99,7	5,6	96,8
Veaux	1,2	98,2	1,2	94,5	1,2	92,8
Ovins– caprins	0,7	96,8	0,7	99,1	0,7	95,9
Equidés	0,1	50,0	0,0	181,7	0,1	90,9
Porcins	2,9	99,8	2,9	121,6	3,6	121,4
BETAIL	**10,8**	97,5	**10,6**	105,5	**11,1**	102,8
Volailles	3,3	98,6	3,2	102,9	3,3	101,4
Œufs	1,5	96,5	1,5	95,5	1,4	92,2
PRODUITS AVICOLES	**4,8**	97,9	**4,7**	100,6	**4,7**	98,5
Lait et produits laitiers	9,6	100,9	9,6	103,5	10,0	104,5
dont lait	9,2	100,9	9,2	103,6	9,6	104,5
dont produits laitiers	0,4	100,7	0,4	102,6	0,4	103,3
Autres produits de l'élevage	0,7	92,9	0,6	101,7	0,6	94,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**10,3**	100,3	**10,3**	103,4	**10,6**	103,8
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**25,9**	98,7	**25,6**	103,7	**26,5**	102,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**72,4**	98,9	**71,7**	100,2	**71,8**	99,2
Activités principales de travaux agricoles	4,6	103,8	4,8	101,3	4,9	105,2
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	101,5	0,2	101,5
PRODUCTION DE SERVICES	**4,9**	103,7	**5,0**	101,3	**5,1**	105,1
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**77,3**	99,2	**76,7**	100,3	**77,0**	99,5
dont production des activités secondaires	2,5	88,5	2,2	102,6	2,3	90,8

Tableau A2 - 2019 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 – SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en millions d'euros	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Blé dur	6	88,0	5,5	108,6	6	95,5
Blé tendre						
Maïs					1,0	
Orge						
Autres céréales	0	80,0	0,4	125,0	0	100,0
CEREALES	**7**	87,4	**5,9**	126,6	**7**	110,7
Oléagineux	5	107,5	5,8	92,6	5	99,6
Protéagineux	48	122,2	58,8	97,5	57	119,1
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74	110,9	82,0	90,3	74	100,1
PLANTES INDUSTRIELLES	**128**	115,0	**146,7**	93,3	**137**	107,3
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	12	102,5	12,5	101,5	13	104,0
Plantes et fleurs	1,4	99,4	1,3	99,9	1,3	99,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**14**	102,2	**13,9**	101,3	**14**	103,5
POMMES DE TERRE	**2**	100,2	**2,3**	97,2	**2**	97,3
FRUITS	**147**	107,2	**158,1**	93,7	**148**	100,5
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**298**	109,8	**326,8**	94,5	**309**	103,8
Gros bovins	616	97,3	599,6	102,5	614	99,7
Veaux						
Ovins– caprins	127	96,8	122,5	102,4	125	99,0
Equidés						
Porcins	3,3	101,7	3,3	95,6	3,2	97,2
BETAIL	**746**	97,3	**725,4**	102,4	**743**	99,6
Volailles	6	105,6	6,5	108,2	7	114,3
Œufs	0,2	103,3	0,2	254,2	0,4	262,7
PRODUITS AVICOLES	**6**	105,5	**6,6**	111,7	**7**	117,8
Lait et produits laitiers	89	96,2	85,2	103,4	88	99,5
dont lait	89	96,2	85,2	103,4	88	99,5
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,8	109,2	0,9	110,2	1,0	120,2
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**89**	96,2	**85,2**	103,4	**88**	99,5
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**841**	97,2	**817,3**	102,6	**839**	99,7
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**1 138**	100,5	**1 144,1**	100,3	**1 147**	100,8
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**1 138**	100,5	**1 144,1**	100,3	**1 147**	100,8
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 - 2019 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 – PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Blé dur	0,3	88,0	0,3	109,1	0,3	96,0
Blé tendre	6,0	115,9	6,9	91,1	6,3	105,7
Maïs	2,1	105,6	2,2	93,3	2,1	98,6
Orge	1,9	122,7	2,3	80,1	1,8	98,3
Autres céréales	0,4	119,0	0,4	95,3	0,4	113,4
CEREALES	**10,6**	114,4	**12,2**	90,0	**10,9**	102,9
Oléagineux	2,3	79,6	1,8	104,3	1,9	83,1
Protéagineux	0,2	122,2	0,3	97,2	0,2	118,8
Tabac	0,0	79,1	0,0	85,9	0,0	67,9
Betteraves industrielles	0,8	96,8	0,8	96,8	0,7	93,7
Autres plantes industrielles	0,8	108,6	0,9	84,4	0,7	91,7
PLANTES INDUSTRIELLES	**4,1**	90,6	**3,7**	97,6	**3,6**	88,5
Maïs fourrage	0,9	95,6	0,9	109,3	1,0	104,4
Autres fourrages	4,3	98,0	4,2	108,7	4,5	106,5
PLANTES FOURRAGERES	**5,2**	97,5	**5,1**	108,8	**5,5**	106,1
Légumes frais	3,1	102,5	3,2	103,1	3,3	105,7
Plantes et fleurs	2,9	97,8	2,8	101,0	2,9	98,8
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	**6,0**	100,2	**6,0**	102,1	**6,2**	102,3
POMMES DE TERRE	**3,4**	112,3	**3,8**	103,2	**4,0**	115,9
FRUITS	**3,2**	105,2	**3,4**	97,5	**3,3**	102,6
Vins de champagne	3,1	83,3	2,6	101,9	2,6	84,9
dont vins calmes	2,4	81,3	2,0	101,6	2,0	82,6
dont champagne	0,7	90,4	0,6	102,9	0,6	93,0
Autres vins d'appellation	8,1	86,2	7,0	96,7	6,7	83,4
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	**11,2**	85,4	**9,6**	98,1	**9,4**	83,8
Vins pour eaux de vie AOC	1,5	82,2	1,2	103,2	1,2	84,9
dont vins de distillation	0,3	87,4	0,2	105,4	0,3	92,1
dont cognac	1,2	81,0	1,0	102,7	1,0	83,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,1	0,0	100,1
Vins de table et de pays	1,6	90,8	1,4	102,4	1,4	93,0
VINS COURANTS	**3,1**	86,8	**2,7**	102,7	**2,7**	89,2
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	**46,8**	99,1	**46,4**	98,3	**45,6**	97,4
Gros bovins	6,4	97,1	6,3	100,0	6,3	97,0
Veaux	1,2	98,2	1,2	94,5	1,2	92,8
Ovins– caprins	0,9	96,8	0,8	99,6	0,8	96,3
Equidés	0,1	50,0	0,0	181,7	0,1	90,9
Porcins	2,9	99,8	2,9	121,6	3,6	121,4
BETAIL	**11,6**	97,5	**11,3**	105,3	**11,9**	102,6
Volailles	3,3	98,6	3,2	102,9	3,3	101,4
Œufs	1,5	96,5	1,5	95,5	1,4	92,2
PRODUITS AVICOLES	**4,8**	97,9	**4,7**	100,6	**4,7**	98,5
Lait et produits laitiers	9,7	100,8	9,7	103,5	10,1	104,4
dont lait	9,2	100,8	9,3	103,6	9,7	104,5
dont produits laitiers	0,4	100,7	0,4	102,6	0,4	103,3
Autres produits de l'élevage	0,7	92,9	0,6	101,7	0,7	94,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	**10,3**	100,3	**10,4**	103,4	**10,7**	103,7
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	**26,7**	98,7	**26,4**	103,7	**27,4**	102,3
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	**73,6**	98,9	**72,8**	100,2	**73,0**	99,2
Activités principales de travaux agricoles	4,6	103,8	4,8	101,3	4,9	105,2
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	101,5	0,2	101,5
PRODUCTION DE SERVICES	**4,9**	103,7	**5,0**	101,3	**5,1**	105,1
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	**78,4**	99,2	**77,8**	100,3	**78,1**	99,6
dont production des activités secondaires	2,5	88,5	2,2	102,6	2,3	90,8

Tableau A4 - 2019 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Semences et plants	2 495	103,7	2 587	100,1	2 589	103,8
Énergie et lubrifiants	4 131	100,3	4 145	99,4	4 122	99,8
Engrais et amendements	3 455	99,3	3 431	109,0	3 738	108,2
Pesticides (produits phytosanitaires)	3 080	98,9	3 045	97,5	2 970	96,4
Dépenses vétérinaires	1 405	100,0	1 405	102,5	1 441	102,5
Aliments pour animaux	14 483	100,5	14 560	104,1	15 163	104,7
dont : intraconsommés	6 601	100,9	6 660	105,5	7 028	106,5
achetés en dehors de la branche	7 882	100,2	7 900	103,0	8 136	103,2
Entretien du matériel	3 683	100,8	3 712	102,8	3 817	103,6
Entretien des bâtiments	333	103,0	344	102,0	350	105,1
Services de travaux agricoles	4 647	103,8	4 826	101,3	4 889	105,2
Autres biens et services	7 159	102,1	7 306	100,7	7 359	102,8
dont : SIFIM	750	100,0	750	93,8	703	93,7
Total	**44 871**	101,1	**45 362**	102,4	**46 438**	103,5

Tableau A5 - 2019 : Compte de production (En milliards d'euros)

		Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
	Production	**78,4**	**99,6**	**78,1**
(–)	Consommations intermédiaires	44,9	103,5	46,4
(=)	**Valeur ajoutée brute**	**33,6**	**94,3**	**31,7**

Tableau A6 - 2019 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

		Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
	Valeur ajoutée brute	**33,6**	**94,3**	**31,7**
(+)	Subventions d'exploitation	8,3	100,0	8,3
(–)	Autres impôts sur la production	1,6	103,4	1,7
	dont :Impôts fonciers	1,0	101,9	1,0
	dont : Autres	0,6	105,6	0,7
(=)	**Valeur ajoutée brute au coût des facteurs**	**40,2**	**95,1**	**38,3**
(–)	Rémunération des salariés	8,0	101,2	8,1
	Salaires	6,5	105,5	6,9
	Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,5	83,0	1,3
(=)	**Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation**	**32,2**	**93,6**	**30,1**

Tableau A7 - 2019 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
	Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	**32,2**	**93,6**	**30,1**
(–)	Intérêts[1]	0,5	94,3	0,5
	(pour mémoire : Intérêts dus par la branche)	1,2	94,3	1,1
(–)	Charges locatives nettes[2]	2,6	95,1	2,4
(=)	**Résultat brut de la branche agricole**	**29,1**	**93,4**	**27,2**

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Tableau A8 - 2019 : Indicateurs de résultat brut

	Évolution 2019/ 2018 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**-4,9**	**-6,1**
par actif	-4,1	-5,3
Résultat de la branche agricole	**-6,6**	**-7,7**
par actif non salarié	-4,4	-5,7
Évolution du prix du PIB	1,3	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-0,8	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-2,2	

** UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).*
*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Tableau A9 - 2019 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
Consommation de capital fixe	10,6	101,7	10,8

Tableau A10 - 2019 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2019/ 2018 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	**-7,3**	**-8,4**
par actif	-6,5	-7,7
Résultat de la branche agricole	**-11,3**	**-12,4**
par actif non salarié	-9,3	-10,4

*** Déflaté de l'indice de prix du PIB.*

Les révisions de compte

En dehors des changements de base, les comptes d'une même année font l'objet de quatre estimations, en fonction des sources disponibles. La version **prévisionnelle** est présentée en décembre de l'année en cours, la version **provisoire** en juin de l'année n+1, la version **semi-définitive** en juin n+2 et la version **définitive** en juin n+3. Sont retracées ici les révisions des comptes publiés dans ce volume par rapport à la version de la campagne de comptes précédente pour deux indicateurs :

La *valeur ajoutée brute au coût des facteurs* de la branche agricole, qui est égale à :

valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production.

Le *résultat brut* de la branche agricole, qui est égal à :

valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole - rémunération des salariés - intérêts - charges locatives nettes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est exprimée par UTA (unité de travail annuel, équivalent temps plein de l'agriculture) et le résultat brut de la branche agricole par UTANS (unité de travail annuel non salarié). Ils sont exprimés en termes réels, c'est-à-dire déflatés par l'évolution du prix du PIB.

Le compte 2019 définitif

Dans le compte définitif 2019, les évolutions de la production en valeur hors subventions sont peu révisées, de – 0,1 point. Les consommations intermédiaires sont également peu révisées, de + 0,1 point. Par conséquent, l'évolution de la valeur ajoutée brute est un peu revue à la baisse de 0,2 point, à - 6,7 % .

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est abaissée de - 4,7 % à - 4,9 %.

Ainsi, l'évolution du résultat brut de la branche agricole passe de - 6,3 % à - 6,6 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est abaissée de 0,2 point de pourcentage, à - 5,3 %. Le résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est révisé de 0,3 point de pourcentage, à - 5,7 %.

Le compte 2020 semi-définitif

Dans le compte semi-définitif 2020, la baisse de la production en valeur hors subventions est réduite par rapport à la version provisoire du compte à – 1,5 % contre – 1,9 %. La production animale a été rehaussée (+ 0,3 point), ainsi que la production de services (+ 5,1 points).

L'évolution des consommations intermédiaires a été revue à la hausse de - 2,0 % à - 0,9 %. L'intégration des données du RICA et la mise à jour d'autres données sur les intrants conduit à réviser un certain nombre de postes : les dépenses d'engrais et amendement, d'énergie et lubrifiants et de services de travaux agricoles sont rehaussées, tandis que l'alimentation pour animaux est révisée à la baisse.

La révision à la hausse sur les consommations intermédiaires étant plus importante que celle sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée est revue à la baisse de 0,6 point, à - 2,4 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la hausse de 5,2 points, du fait de l'intégration des aides covid distribuées par le fonds de solidarité lors de la crise sanitaire. Ainsi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est rehaussée de 0,8 point, à – 1,8 %.

Du fait de la révision à la baisse de la rémunération des salariés, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est révisé à la hausse de 1,6 point, de – 2,9 % à – 1,3 %.

La baisse de l'emploi agricole total a été revue à – 3,4 % au lieu de – 1,7 % du fait de la révision de l'emploi agricole non salarié à la baisse (de – 2,1 % à – 4,0 %).

L'évolution du prix du PIB passe de + 2,5 % à + 2,7 %.

Dans le compte semi-définitif 2020, compte tenu des révisions sur l'emploi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est estimée à – 1,1 % au lieu de – 3,3 %, celle du résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est rehaussée à + 0,1 % au lieu de – 3,3 %.

Le compte 2021 provisoire

Dans la version provisoire du compte 2020, la baisse de production hors subventions a été légèrement ré-estimée à la hausse, à + 7,7 % contre + 7,5 % dans le compte prévisionnel.

Tableau A11 : révisions entre le compte prévisionnel et le compte provisoire de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute

	Compte provisoire				Compte prévisionnel		
	Valeur en millions d'€	Évolutions en %			Évolutions en %		
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production hors subvention	81605	-0,8	8,6	7,7	-1,1	8,7	7,5
Production au prix de base	82728	-0,8	8,5	7,6	-1,1	8,6	7,4
Consommations intermédiaires	47506	0,2	3,1	3,3	-0,7	3,5	2,8
Valeur ajoutée brute	35222	-2,3	16,7	13,9	-1,6	16,0	14,2

L'évolution des consommations intermédiaires a également été rehaussée de + 2,8 % à – 3,3 % du fait des postes énergies et lubrifiants et aliments pour animaux achetés en dehors de la branche .

Compte tenu de la révision à la hausse légèrement plus importante sur les consommations intermédiaires que sur la production, l'évolution 2021 de la valeur ajoutée brute est abaissée de 0,3 point à + 13,9 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est revisée à la hausse de 2,3 points, à + 2,2 % du fait de l'intégration des aides versées par le fonds de solidarité lors de la crise sanitaire.

Après prise en compte des subventions d'exploitation et des impôts sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de + 0,3 points, à 11,8 %.

L'évolution des effectifs totaux a été abaissée à – 1,4 % au provisoire contre – 0,2 % au prévisionnel du fait de la révision à baisse de l'emploi salarié (+ 0,8 % contre + 1,9 % au prévisionnel) et de l'emploi non salarié (– 2,8 % contre – 1,5 % au prévisionnel).

L'évolution du prix du PIB est revue de + 0,5 % à + 1,7 %.

La hausse de valeur ajoutée au coût des facteurs par actif agricole en termes réels est ainsi relevée, à + 11,5 % contre + 11,2 %.

Du fait de la révision à la baisse sur l'emploi salarié, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est rehaussée de 0,6 point à + 16,6 %. Par actif non salarié en termes réels, elle est réévaluée à + 18,0 % contre + 17,1 %.

Bilan des révisions des comptes

Tableau A12 : Évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels

	2019		2020		2021	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	-5,9	-7,8	-6,5	-7,6	11,2	17,4
Provisoire	-4,3	-6,4	-3,3	-5,0	11,5	15,4
Semi-définitif	-5,1	-7,4	-1,1	-2,0		
Définitif	-5,3	-7,7				

Tableau A13 : Évolution du résultat de la branche agricole par actif non salarié en termes réels

	2019		2020		2021	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	-6,6	-10,6	-8,5	-11,8	17,1	31,1
Provisoire	-4,7	-8,6	-3,3	-6,2	-2,3	-5,3
Semi-définitif	-5,4	-10,1	0,1	-1,2		
Définitif	-5,7	-10,4				

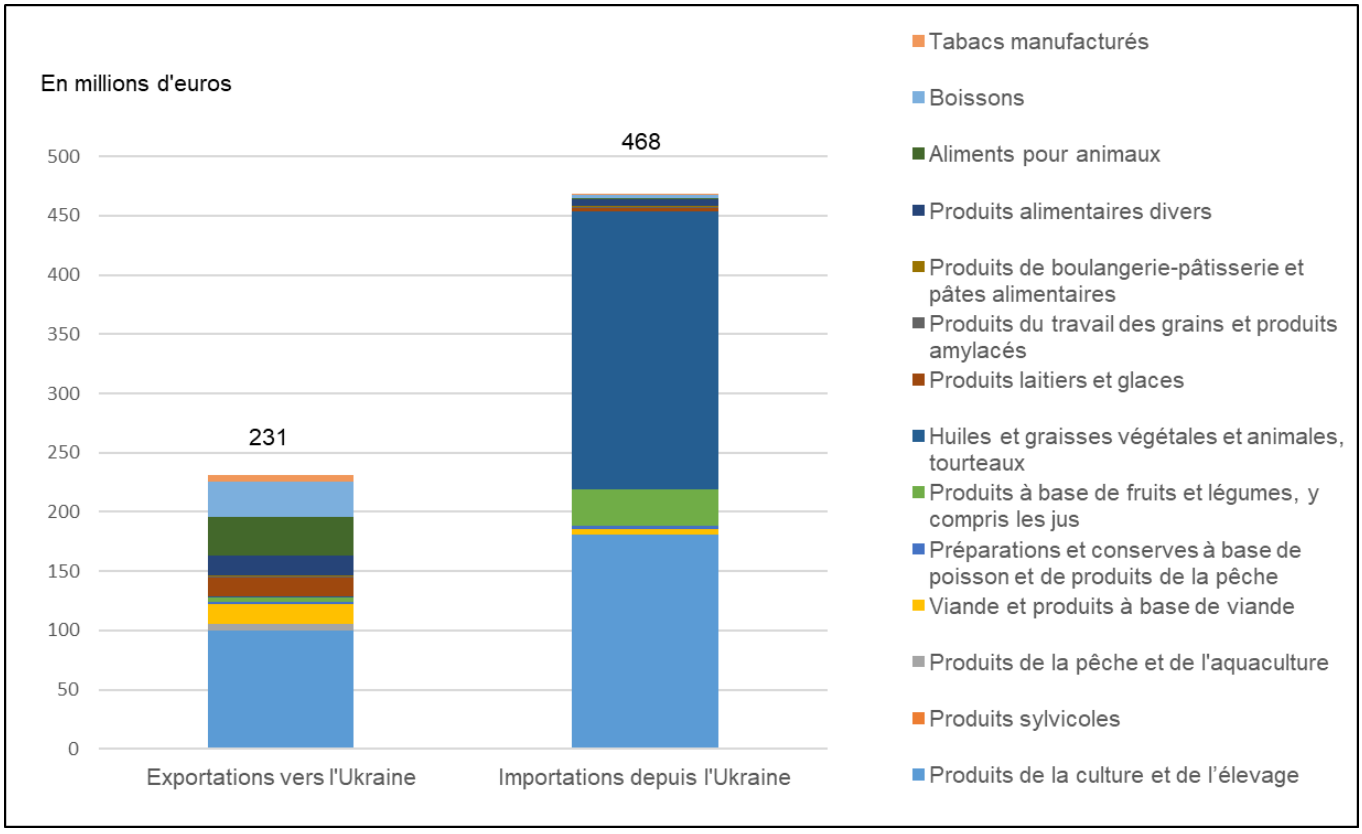
Fiche : Les échanges commerciaux de produits agricoles entre la France et l'Ukraine

En 2021, la France exporte pour 1,2 Md€ vers l'Ukraine, dont 19 % d'exportations en produits agricoles et agroalimentaires. Elle importe pour 0,9 Md€, dont plus de la moitié sont des importations de produits agricoles et agroalimentaires, si bien que le solde commercial pour ce type de produit est déficitaire, de 237 M€ en 2021.

Les exportations en produits agricoles et agroalimentaires de la France vers l'Ukraine s'élèvent à 231 M€. Le poste des « produits de la culture et de l'élevage » représente 43 % de ces exportations. Dans ce poste, la part des livraisons « des graines de tournesol destinées à l'ensemencement » en constitue 53 %, soit plus de la moitié des échanges. Les postes « Aliments pour animaux » et « Boissons » correspondent respectivement à 14 % et 13 % des exportations agricoles et agroalimentaires.

Les importations en produits agricoles et agroalimentaires depuis l'Ukraine s'élèvent à 468 M€. Le poste des « huiles et graisse végétales et animales, tourteaux » représente la moitié de ces importations. Ce sont les « huiles de tournesol » et les « tourteaux et résidus » qui sont principalement importés par la France, à hauteur respectivement de 60 % et 40 % de ce poste. Le part des « produits de la culture et de l'élevage » représente 39 % des importations de produits agricoles ou agroalimentaires, les « graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique » en étant le principal produit.

Graphique : Les échanges commerciaux en produits agricoles et agroalimentaires entre la France et l'Ukraine en 2021



Source : Douanes

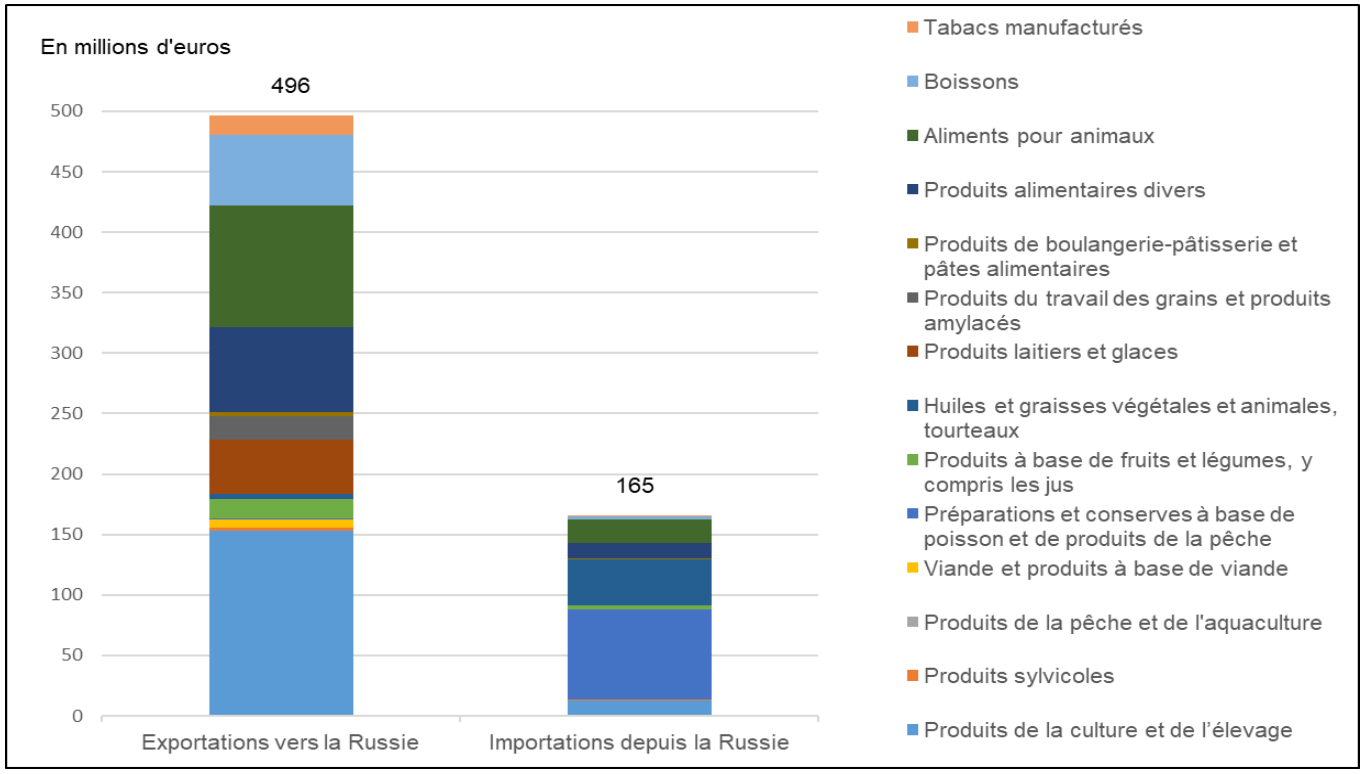
Fiche : Les échanges commerciaux de produits agricoles entre la France et la Russie

En 2021, les exportations en produits agricoles et agroalimentaires de la France vers la Russie s'élèvent à 496 M€, et les importations en provenance de la Russie représentent 165 M€, soit un solde commercial excédentaire, au profit de la France.

Les produits agricoles et agroalimentaires exportés par la France représentent 7,7 % des exportations totales, sur un montant global de 6,4 Md€, dont plus d'un quart est lié à la construction aéronautique et spatiale. Avec 31 % de l'ensemble des exportations en produits agricoles et agroalimentaires, les « produits de la culture et de l'élevage » est le premier poste exportateur. Dans ce dernier, les « graines de tournesol destinées à l'ensemencement » constituent près d'un tiers de la valeur des échanges, suivis par les « Œufs fertilisés de dindes ou d'oies domestiques, destinés à l'incubation » pour un cinquième. Les « aliments pour animaux » constituent le second poste exportateur, avec 20 % des exportations, les deux tiers de ce poste étant de l'alimentation pour animaux domestiques.

Les produits agricoles et agroalimentaires ne représentent que 1,6 % du total des importations depuis la Russie (10,1 Md€), les trois quarts étant des ventes d'hydrocarbures et produits pétroliers. Les « préparations et conserves à base de poisson et de produits de la pêche » en constituent le premier poste avec 45 % du total des importations depuis la Russie en produits agricoles et agroalimentaires. Les filets de lieu représentent un tiers de ce poste. Les « huiles et graisses végétales et animales, tourteaux » constituent le second poste de ces importations (23 %). Enfin, les « aliments pour animaux » représentent 12 % des produits agricoles et agroalimentaires importés par la France depuis la Russie, l'alimentation pour chiens et chats en constituant l'essentiel.

Graphique : Les échanges commerciaux en produits agricoles et agroalimentaires entre la France et la Russie en 2021



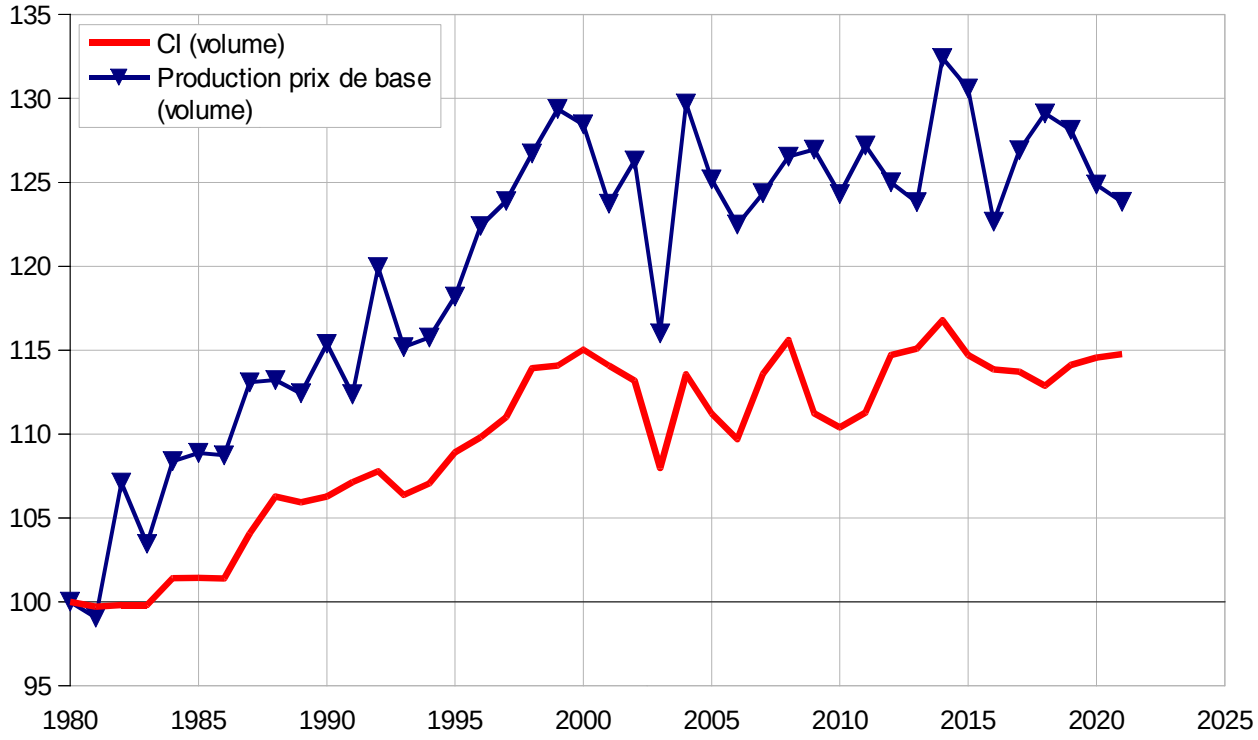
Source : Douanes

Nomenclature de produits française (CPF rév. 2.1)

Produits agricoles bruts	01.1 Cultures non permanentes 01.2 Cultures permanentes 01.3 Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon 01.4 Produits de l'élevage
Céréales	01.11.1 Blé 01.11.2 Maïs 01.11.3 Orge, seigle et avoine 01.11.4 Sorgho, millet et autres céréales 01.11.5 Paille et balles de céréales 01.12 Riz, non décortiqué
Oléagineux	01.11.8 Fèves de soja et arachides 01.11.9 Autres oléagineux
Légumes	01.11.6 Légumes à cosse, verts 01.11.7 Légumes à cosse, secs 01.13.1 Légumes à feuilles ou à tiges 01.13.3 Autres légumes à fruits 01.13.4 Légumes à racine, à bulbe ou à tubercules 01.13.5 Racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles 01.13.6 Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves 01.13.8 Champignons et truffes 01.13.9 Légumes frais n.c.a.
Fruits	01.13.2 Melon 01.21 Raisin 01.22 Fruits tropicaux et subtropicaux 01.23 Agrumes 01.24 Fruits à pépins et à noyau 01.25 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coque 01.26 Fruits oléagineux
Produits animaux	01.4 Produits de l'élevage
Café, thé, cacao	01.27 Plantes à boisson
Autres	01.30.10 Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules e 01.13.71 Betteraves à sucre 01.13.72 Semences de betteraves à sucre 01.14 Cannes à sucre 01.15 Tabac brut etc

Graphiques sur longue période

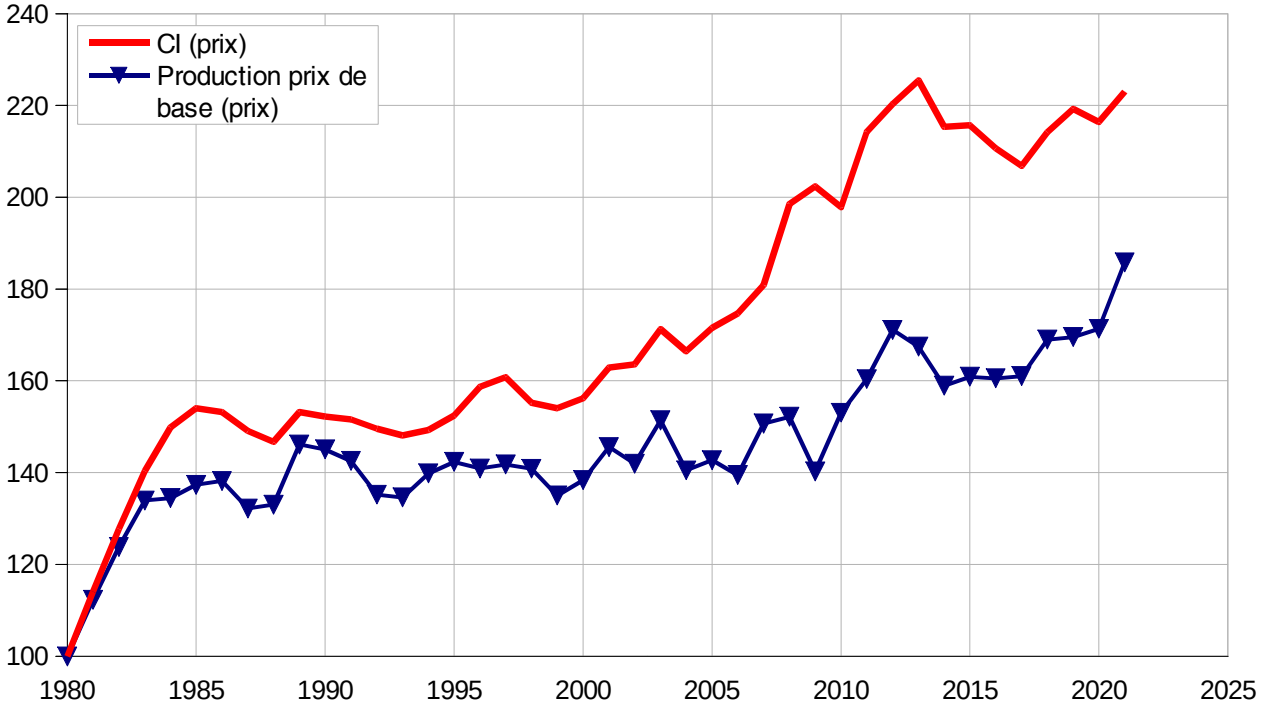
Graphique 1 : Production agricole (prix de base) et consommations intermédiaires, en volume



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Base 100 : 1980

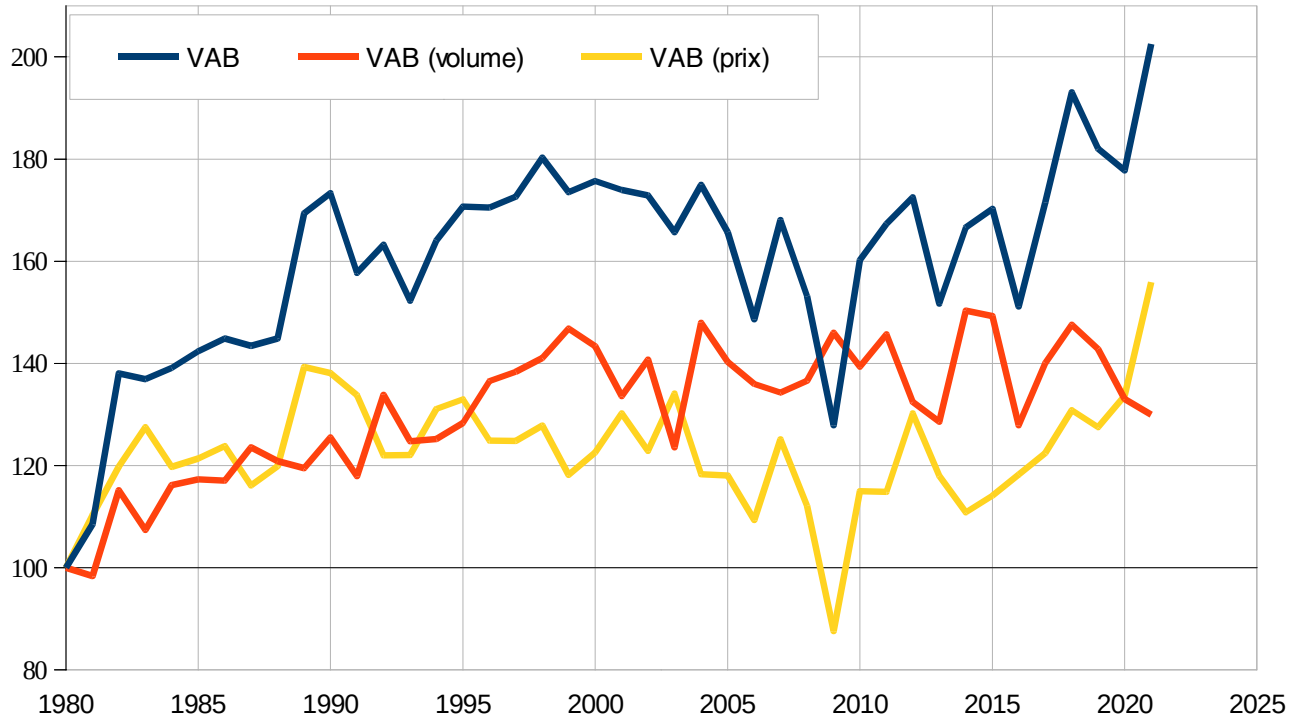
Graphique 2 : Prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Base 100 en 1980

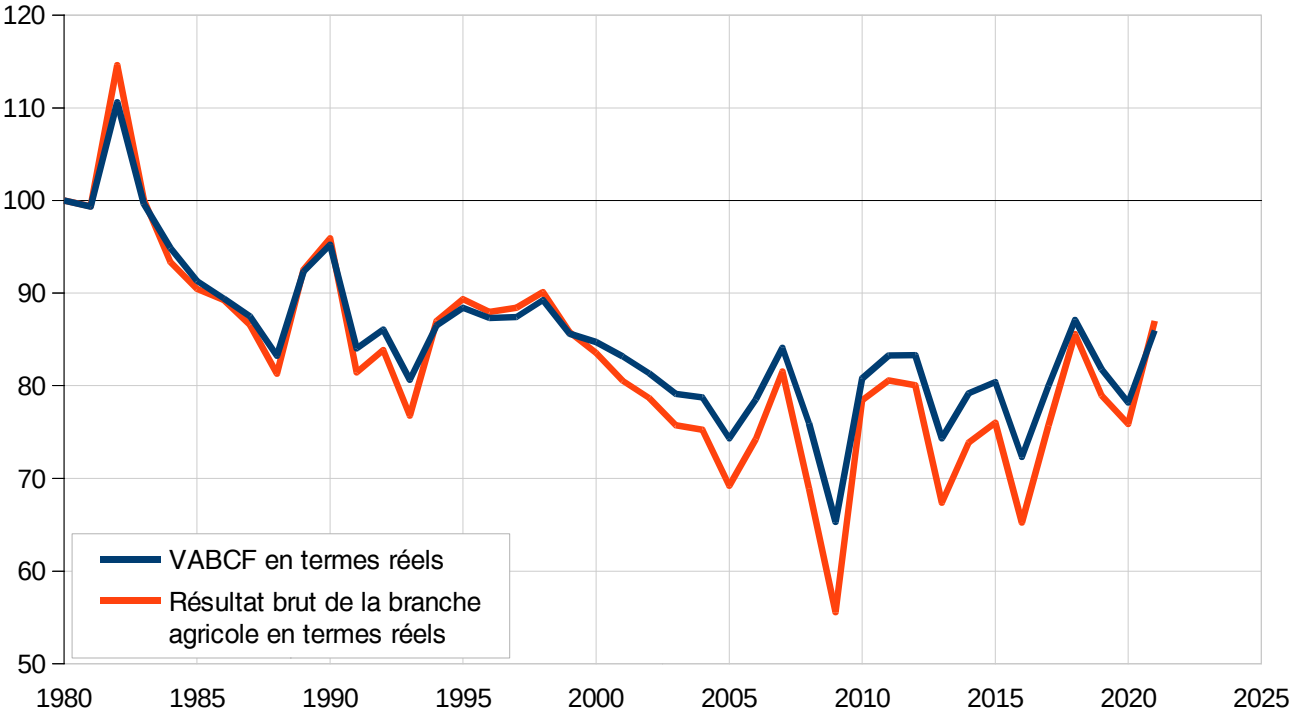
Graphique 3 : Partage volume-prix de la valeur ajoutée brute de la branche agricole



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Base 100 en 1980

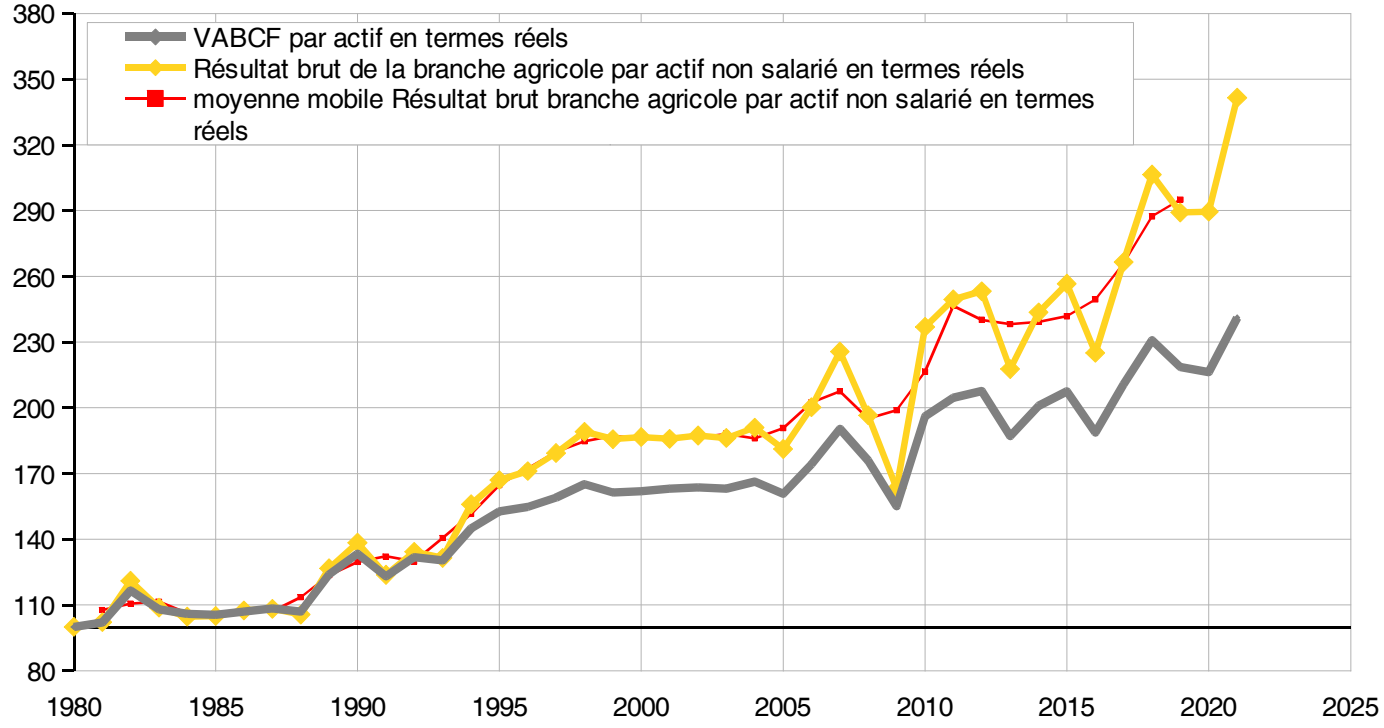
Graphique 4 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Base 100 en 1980

Graphique 5 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 3 juin 2022

Base 100 en 1980

Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole

Le compte spécifique de la branche agricole, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

● La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. Elle **exclut donc la sylviculture et la pêche.**

● La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, **plus les subventions sur les produits** qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse. Ce prix est déterminé au cours de la campagne de commercialisation, qui commence à la date de la récolte et se termine avant la récolte suivante dans le cas des productions végétales. Dans le cas des productions animales, la campagne de commercialisation correspond de fait à l'année civile, période de référence des comptes.

● Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri–environnementales, les aides pour calamités agricoles.

● Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles comprennent, entre autres, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent les services bancaires non facturés imputés à la branche agriculture. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent indirectement en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent.

● La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

● La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. Les durées de vie des actifs sont des durées de vie économique et non fiscale. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. **L'estimation de ce poste est délicate,** elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées.
*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

● La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les subventions d'exploitation nettes des impôts sur la production. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA), au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.** L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalents temps plein). Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.

● Le **résultat de la branche agricole** est calculé comme la valeur ajoutée – salaires – cotisations sociales sur les salaires – intérêts versés – charges locatives**.** Il peut être rapporté au nombre d'unités de travail annuel des non–salariés (ou équivalents temps plein). Ce ratio est aussi appelé revenu net de la branche agricole par actif non salarié (RNBA/UTANS). Il est aussi présenté en termes réels.

● Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Comptes de la branche agricole

Compte de production

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires (y c. SIFIM)	**Production au prix de base[1]**
Valeur ajoutée (brute/nette)[2]	
Total emplois	*Total ressources*

Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Autres impôts sur la production	**Valeur ajoutée (brute/nette)**
– Impôts fonciers	Subventions d'exploitation
– Autres	(y c. bonifications d'intérêts)
Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs (1)	
Total emplois	*Total ressources*

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés	**Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs**
– Salaires bruts	
– Cotisations sociales à la charge des employeurs	
Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/ net)	
Total emplois	*Total ressources*

Compte de revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
Intérêts (y c. bonifications) hors SIFIM	**Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)**
Charges locatives nettes (hors impôts fonciers sur les terres en fermage)	
Résultat (brut/net) de la branche agricole (2)	
Ttotal emplois	*Total ressources*

É *Evolution du nombre d'UTA[3] totales*	(3)
É *Evolution du nombre d'UTA[3]non salariées*	(4)
É *Evolution du prix du PIB*	(5)

Indicateurs de résultat bruts (évolution en %)

	En valeur	En termes réels[4]
Valeur ajoutée au coût des facteurs	(1)	(1) / (5)
par actif	(1) / (3)	(1) / (3) / (5)
Résultat de la branche agricole	(2)	(2) / (5)
par actif non salarié	(2) / (4)	(2) / (4) / (5)

Indicateurs de résultat nets (évolution en %)

	En valeur	En termes réels[4]
Valeur ajoutée au coût des facteurs		
par actif		(A)
Résultat de la branche agricole		(C)
par actif non salarié		(B)

La méthodologie est commune aux comptes français et européens. Pour les besoins des comparaisons internationales, Eurostat ne définit que des indicateurs de résultat **net en termes réels** : Index of the real income of factors in agriculture per annual work unit (« revenu des facteurs de la branche agricole par actif ») (indicateur A), Index of real net agricultural entrepreneurial income, per unpaid annual work unit (« revenu net de la branche agricole par actif non salarié ») (indicateur B), Net entrepreneurial income of agriculture (« revenu net de la branche agricole » (indicateur C).

1 Le prix de base correspond au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

2 Les agrégats nets sont calculés en soustrayant la consommation de capital fixe aux agrégats bruts.

3 UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

4 Déflatés par l'indice de prix du PIB.

Liens vers Internet

Le contexte européen

https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data

https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database

Compte national de l'Agriculture*, chiffres détaillés*

https://insee.fr/fr/statistiques/4996790?sommaire=4996819

https://www.insee.fr/fr/recherche?q=Compte+de+l%27agriculture+en+2020&debut=0

Méthodologie des comptes nationaux en base 2014

https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1030/

Comptes nationaux annuels

https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=33&geo=FRANCE– 1

Comptes nationaux trimestriels

https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=32&geo=FRANCE– 1

CHAPITRE 2

Les comptes régionaux de l'agriculture : résultats provisoires de 2021

7 juillet 2022

Les comptes régionaux macro-économiques 77

Résumé 78

Production : hausse de la production en valeur dans la majorité des régions 79

Forte hausse de la production végétale en valeur en 2021, liée à la hausse des prix 80

Une augmentation modérée et homogène pour la production animale 82

Consommations intermédiaires : hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale 85

Des subventions en hausse ou stables dans toutes les régions 87

Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en forte hausse 88

Définitions 90

Annexes 92

Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence[1] des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et Outre-mer). Le total « France » comprend les DOM. Dans leur version provisoire telle que présentée dans ce document, les comptes des DOM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste :

https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/!searchurl/a0a5cb86-d5f4-4163-900a-344e268a8694/search/

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'Insee aux adresses suivantes :

https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0

https://insee.fr/fr/statistiques/4996790?sommaire=4996819

[1] Cette mise en cohérence n'est pas totale. En raison de différences méthodologiques entre l'établissement du compte national par l'Insee et celui des comptes régionaux par le SSP, les résultats nationaux peuvent légèrement différer de l'agrégation des résultats régionaux.

Résumé

En 2021, la production agricole en valeur augmente dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette augmentation est assez nette dans la plupart des régions. Elle est particulièrement forte en Île-de-France et Centre-Val de Loire, et plus modérée dans certaines régions, notamment en Nouvelle-Aquitaine.

Ces différences d'évolutions entre régions s'expliquent en grande partie par l'évolution de la production végétale, qui a augmenté très fortement dans certaines régions, plus faiblement dans d'autres, et a diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles résultent à la fois des conditions climatiques (notamment les épisodes de gel du printemps 2021) et des hausses de prix de certains produits, qui ont eu des impacts différenciés en fonction des spécialisations régionales. Sur une période de cinq ans, de 2017 à 2021, le niveau de production végétale de 2021 est un point haut dans dix régions métropolitaines sur treize. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit de la 2ème meilleure année de la période. Il s'agit d'une année médiane en Nouvelle-Aquitaine. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, inversement, seule l'année 2017 affichait des résultats plus faibles.

Les évolutions des productions animales sont de manière générale moins volatiles et de plus faible ampleur. Elles sont, en outre, plus homogènes entre régions en 2021, même si des différences existent entre les diverses productions animales. Parmi les années 2017 à 2021, 2021 se situe dans les deux meilleures années de la période pour onze régions sur treize. L'écart avec le niveau maximal atteint sur la période ne dépasse 4 % pour aucune région.

Les consommations intermédiaires sont en hausse dans la plupart des régions, sous l'effet d'une hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale.

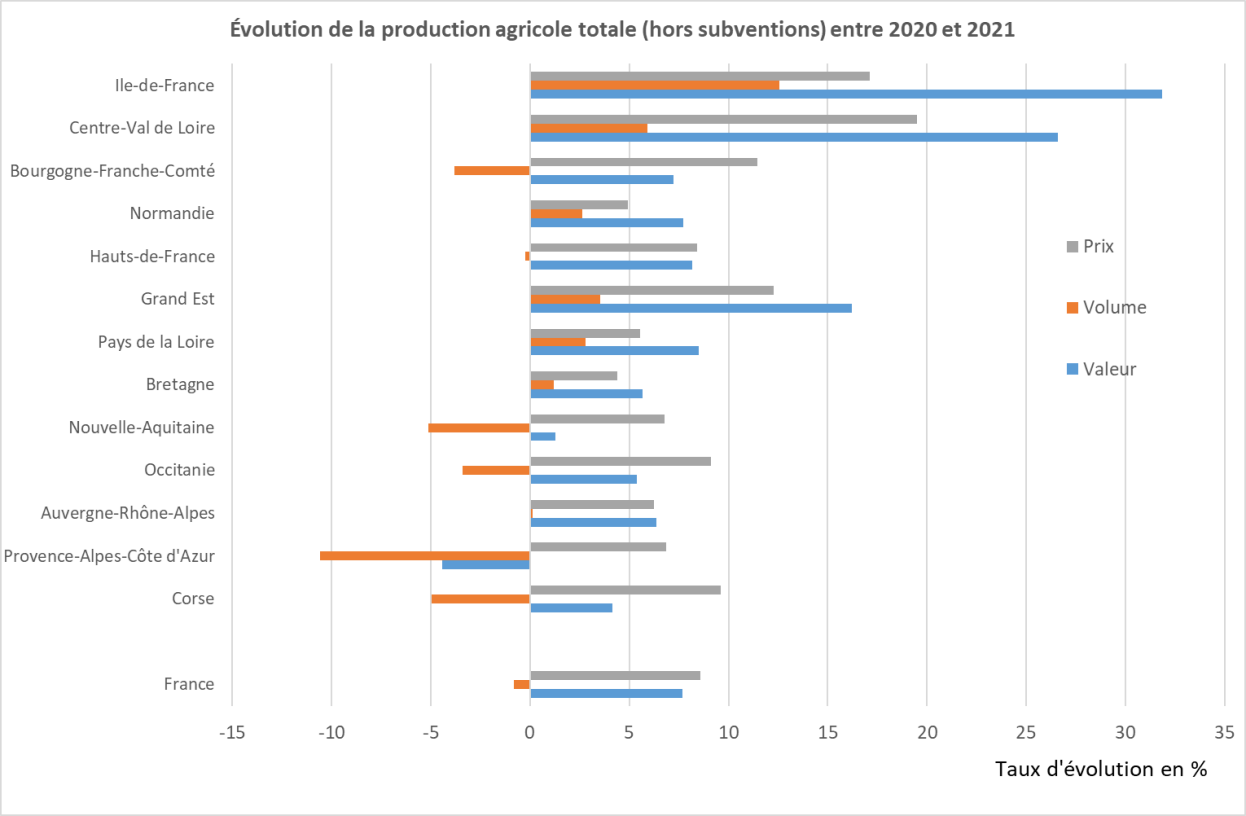
Les subventions d'exploitation sont en légère hausse entre 2020 et 2021. Elles sont soit en hausse, soit stables au niveau régional.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF), calculée comme la somme de la valeur ajoutée et des subventions d'exploitation, déduction faite des impôts à la production, augmente dans douze régions sur treize, portée par l'augmentation de la production végétale en valeur. En considérant la période 2017-2021, 2021 est l'année où la VABCF a été maximale dans neuf régions sur treize. Il s'agit de la 2ème meilleure année de la période en Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté, et de la 3ème en Nouvelle-Aquitaine. Inversement, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, seule l'année 2017 a été plus mauvaise.

Production : hausse de la production en valeur dans la majorité des régions

En 2021, la production agricole au niveau national augmente fortement en valeur (+ 7,7 %). Cette augmentation est due à l'effet combiné d'une nette augmentation de la valeur des productions végétales (+ 12,0 %), ainsi que d'une augmentation plus modérée de la valeur de la production animale (+ 1,7 %). La valeur de la production augmente dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur, particulièrement touchée par la baisse de la production fruitière en volume. Les volumes de production diminuent dans les régions du Sud de la France, ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté, notamment à cause du gel printanier.

Pour dix régions métropolitaines sur treize, l'année 2021 est celle où la production en valeur a été la plus forte des cinq dernières années (2017 à 2021). En Bourgogne-Franche-Comté, Il s'agit de la 2ème année de plus forte production. La production correspond à une valeur médiane (deux années de plus forte production, deux années de production plus modeste) en Nouvelle-Aquitaine. Enfin, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la production n'a été plus basse qu'en 2017 sur la période considérée.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

Forte hausse de la production végétale en valeur en 2021, liée à la hausse des prix

En 2021, la production végétale augmente de 12,0 % en valeur. Cette augmentation est due à la forte hausse des prix (+ 12,1 %), alors que les volumes de production sont quasi stables (- 0,1 %). Les prix augmentent dans toutes les régions métropolitaines, les évolutions allant de + 6,5 % en Normandie à + 24,4 % en Centre-Val de Loire. En ce qui concerne les volumes, la situation est plus contrastée : les évolutions vont de - 11,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur à + 14,6 % en Île-de-France.

Les conditions météorologiques ont été proches en moyenne des normales en 2021. L'année a cependant été marquée par des gelées très fortes début avril, qui se sont avérées destructrices pour certains vergers et vignobles. Les prix, quant à eux, ont globalement évolué à la hausse, sous l'effet du dynamisme de la demande de produits agricoles lié à la reprise économique et du recul de certaines productions. Les prix des céréales, oléagineux et fruits ont atteint des niveaux inédits sur les dix dernières années.

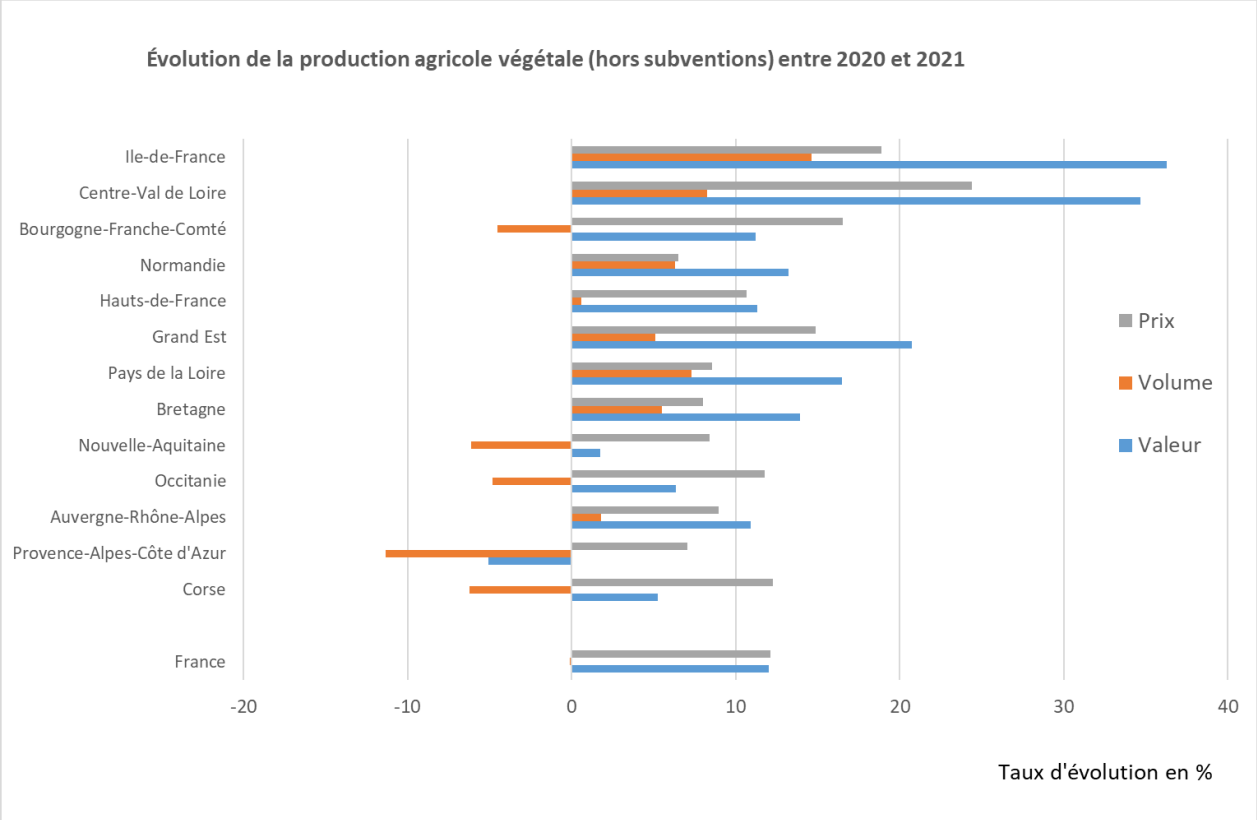
Sur la période de cinq ans de 2017 à 2021, le niveau de la production végétale en valeur en 2021 est au plus haut dans dix régions : Île-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Hauts-de-France, Grand Est, Pays de la Loire, Bretagne, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse. Il s'agit de la 2ème meilleure année de la période en Bourgogne-Franche-Comté. 2021 correspond à un niveau de production médian sur la période en Nouvelle-Aquitaine. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, seule l'année 2017 affichait une production plus faible sur la période considérée.

En 2021, la production de céréales en volume augmente de 17,2 % en France, après avoir diminué de presque 20 % en 2020. Cette hausse concerne toutes les régions. Elle est moins élevée (entre + 3,1 % et + 8,5 %) en Corse, Bretagne et Hauts-de-France. En revanche, elle dépasse 20 % dans sept régions, et même 25 % dans deux d'entre elles, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays de la Loire. Les prix augmentent quant à eux dans toutes les régions, en raison d'une forte demande internationale et de récoltes limitées chez trois des plus grands exportateurs mondiaux de blé et d'orge (Russie, Canada, États-Unis). Ces augmentations de volumes et de prix se conjuguent pour donner une très forte augmentation de la valeur de la production, de + 50,9 % sur la France.

La production de pommes de terre est une production concentrée géographiquement. Les cinq premières régions productrices (Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Grand Est, Bretagne) concentrent en effet 90 % de la valeur de la production. La production de pommes de terre diminue légèrement en volume sur la France entière en 2021, après deux années de hausse (parfois très forte comme en 2019). Cette stabilité au niveau national masque des disparités régionales : le volume augmente en Grand Est (+ 2,9 %), Centre-Val de Loire (+ 0,6 %) et Normandie (+ 7,7 %), tandis qu'il diminue en Bretagne (- 5,6 %) et dans les Hauts-de-France (- 1,6 %), 1ère région productrice. Quant

aux prix, ils sont à la hausse dans toutes les régions, à l'exception de Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Les prix en Hauts-de-France augmentent notamment de 17,9 %. La valeur de la production augmente dans toutes les régions, portée par la hausse des prix. Cette augmentation est de + 10,6 % sur la France.

La production de betteraves se situe en majeure partie dans deux régions, Hauts-de-France et Grand Est, qui représentent 72 % de la production totale. Les volumes de production de betteraves augmentent dans toutes les régions productrices, portés principalement par l'augmentation des rendements après une année 2020 marquée par le virus de la jaunisse. Les prix augmentent également sensiblement dans toutes les régions productrices. La valeur de la production augmente donc de 50,5 % en France, de 52,8 % dans les Hauts-de-France et de 52,1 % dans le Grand Est.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

En France, la production d'oléagineux est en légère hausse en volume (+ 6,7 %) et augmente très fortement en prix (+ 44,2 %). Cette production regroupant notamment le colza et le tournesol, soumis à des conjonctures différentes, les évolutions régionales sont contrastées. En Centre-Val de Loire, 1ère région productrice, les volumes augmentent de 20,4 %. Les volumes sont également haussiers en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté (2ème, 4ème et 5ème régions productrices). En revanche, la production en volume est en net recul en Grand Est, 3ème région productrice, avec une

baisse de 35,2 %. Les prix augmentent fortement dans toutes les régions, cette augmentation allant de + 33,8 % (Nouvelle-Aquitaine) à + 54,8 % (Bretagne).

Dans toutes les régions productrices, la production viticole a chuté en volume en 2021. Cette diminution est due d'une part au gel printanier qui a fortement endommagé les récoltes, d'autre part aux maladies (mildiou, oïdium). En France, cette baisse atteint - 17,6 %. Dans le détail, cette baisse est particulièrement accentuée en Bourgogne-Franche-Comté (- 36,8 %), 3ème région productrice, ainsi que dans les Pays de la Loire et le Centre-Val de Loire. Elle est dans la moyenne (- 17,0 %) en Nouvelle-Aquitaine, 1ère région productrice, et plus limitée dans le Grand Est, 2ème région productrice. Les prix augmentent quant à eux dans la plupart des régions, sans compenser la perte en volume : la perte en valeur est de 11,1 % en France.

La production de fruits diminue en volume de 17,0 % en France. Cette diminution est, là encore, due au gel printanier. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine représentent 72 % de la production totale. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la production diminue de 25,9 % en volume. En particulier, la production s'effondre pour les cerises et les poires (- 56,4 % et - 71,4 % respectivement). En Occitanie, la baisse de volume totale est moins marquée (- 9,4 %). En Nouvelle-Aquitaine, la production de prunes et de melons diminue fortement en volume, celle de fraises diminue légèrement, celle de pommes augmente, pour une diminution de – 22,1 % sur l'ensemble des fruits. Les prix, quant à eux, sont à la hausse dans toutes les régions. Finalement, la valeur de la production fruitière diminue de 7,6 % sur l'ensemble du territoire.

Les évolutions en volume de la production légumière sont relativement peu dispersées autour de la moyenne nationale (- 4,8 %), à l'exception des Hauts-de-France (- 14,2 %), ce qui est surtout dû au repli de la production d'endives (- 22,2 %). Les prix sont également relativement stables (baisse au niveau national de - 2,3 %), à l'exception notable des Hauts-de-France, qui voient le prix des endives diminuer de 43,6 %.

Une augmentation modérée et homogène pour la production animale

En 2021, la production animale augmente de 1,7 % en valeur, sous l'effet d'une hausse des prix (+ 3,9 %) plus forte que la baisse de volume (- 2,1 %). Les évolutions en volumes sont assez homogènes entre les régions, allant de - 3,7 % en Nouvelle-Aquitaine à + 0,3 % en Pays de la Loire. Les hausses de prix sont quant à elles comprises entre + 0,3 % en Corse et + 6,1 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sur cinq ans, entre 2017 et 2021, 2021 est l'année de la plus forte production en valeur pour sept régions (Île-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Grand Est, Pays de la Loire, Occitanie), et la 2ème année de plus forte production pour quatre autres régions (Hauts-de-

France, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse). A contrario, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Nouvelle-Aquitaine, 2021 ne compte pas parmi les deux années de productions les plus fortes.

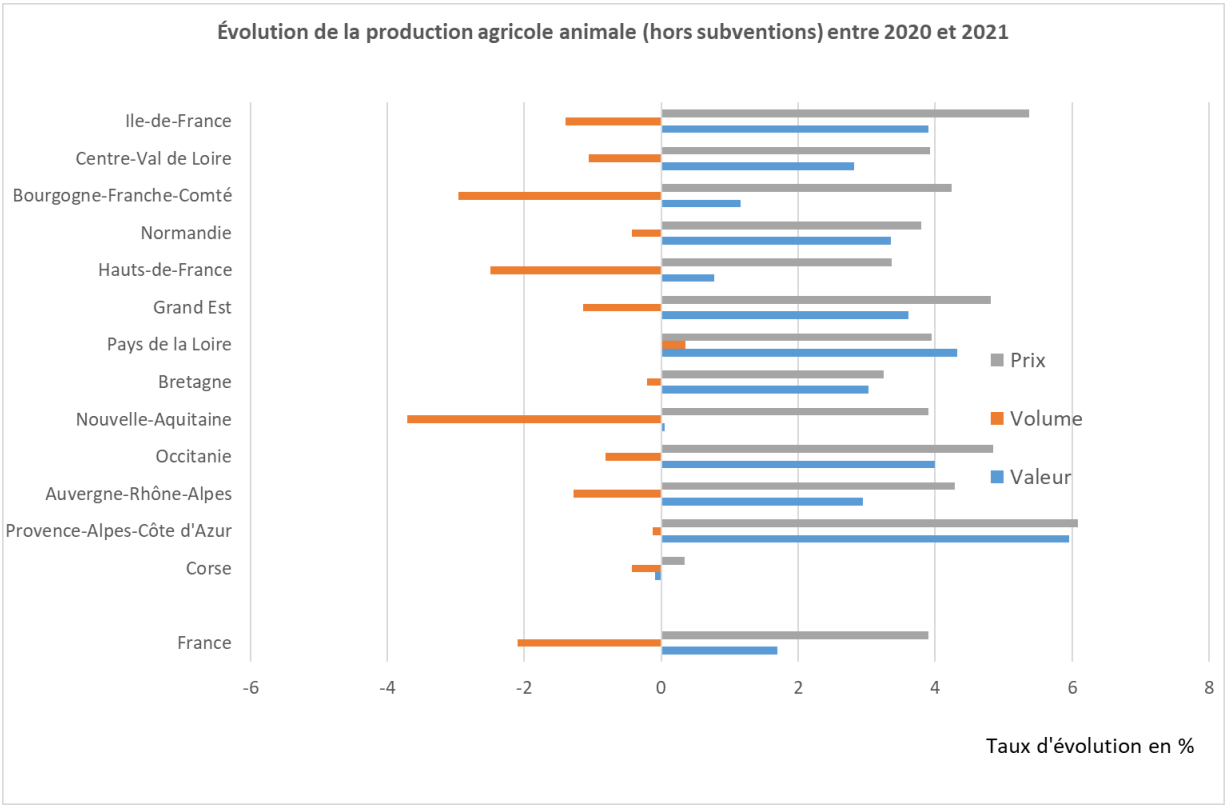
Les évolutions en volume et en prix de la production bovine sont très homogènes régionalement en 2021. L'évolution en France en volume est de - 2,9 %. En Auvergne-Rhône-Alpes, 1ère région productrice, cette diminution est de - 1,7 %. Les prix, quant à eux, sont à la hausse dans toutes les régions, hausse qui atteint + 6,1 % en France. La production bovine augmente donc de 3,0 % en valeur sur la France.

La production porcine diminue légèrement en volume (- 2,5 %) et voit ses prix diminuer en 2021 de 4,4 %. La Bretagne, 1ère région productrice regroupant plus de la moitié de la production, a une production stable en volume et des évolutions de prix sensiblement identiques à celles observées au niveau national. La valeur de la production n'augmente que dans deux régions, les Pays de la Loire et la Corse.

La production de volailles est relativement stable en volume en France (- 1,7 %). Le cas de la Nouvelle-Aquitaine, 2ème région productrice, est cependant particulier avec une baisse en volume de - 12,8 %, qui s'explique par une épizootie d'influenza aviaire ayant particulièrement touché les élevages de canards. Les productions bretonnes (1ère région productrice) et bourguignonnes diminuent également en volume dans une moindre mesure. Les prix augmentent, quant à eux, dans toutes les régions, de manière homogène. Cette augmentation des prix est de + 6,5 % en France. Finalement, la valeur de la production augmente dans toutes les régions, hormis en Nouvelle-Aquitaine et en Bourgogne-Franche-Comté.

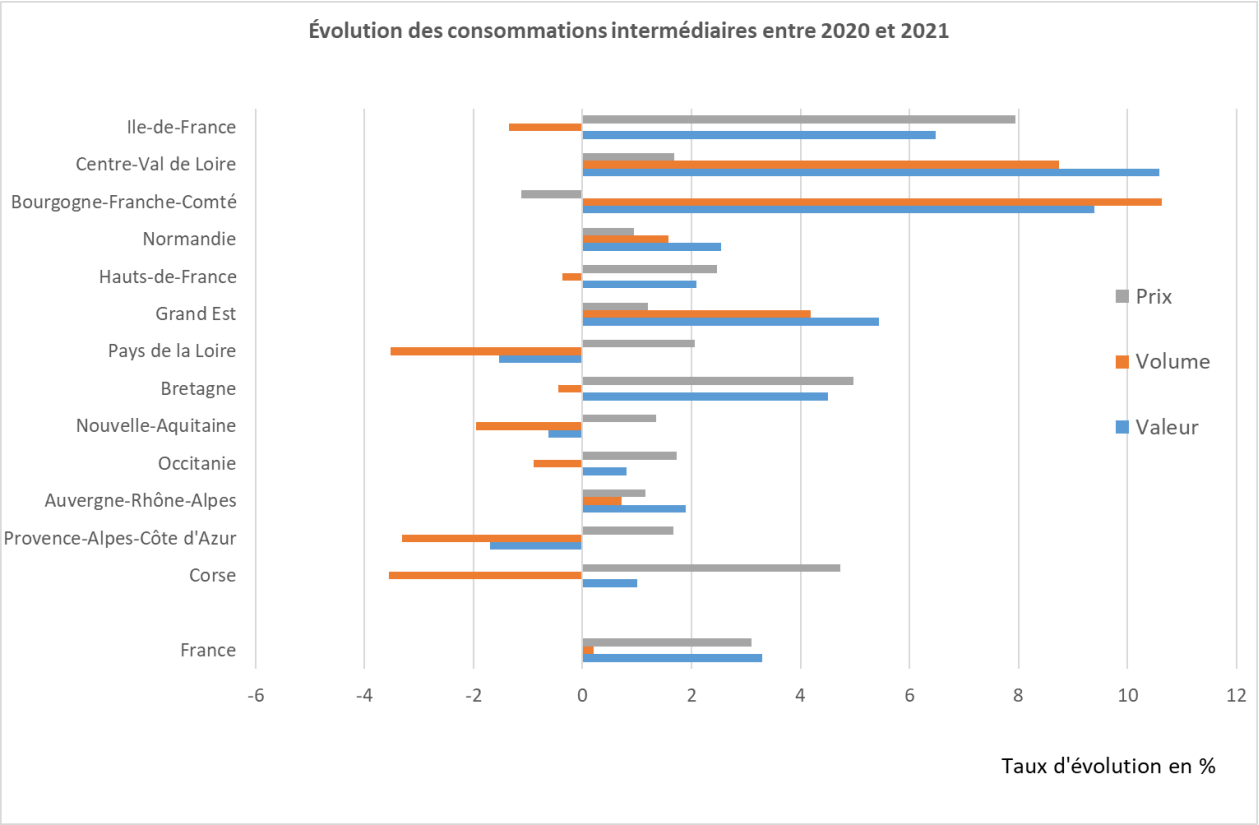
En France, la production d'œufs augmente en volume de 3,5 % en 2021. Cette augmentation concerne toutes les régions métropolitaines à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté. En Bretagne, 1ère région productrice, la production augmente de 2,5 %. Les prix augmentent quant à eux dans toutes les régions, sauf la Bourgogne-Franche-Comté. Finalement, la valeur de la production augmente de 9,8 % en France.

En 2021, la production laitière diminue faiblement en volume. Les évolutions en volume se situent entre - 5,5 % (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et + 0,1 % (Bourgogne-Franche-Comté). La Bretagne, 1ère région productrice, voit sa production diminuer de 0,5 % en volume. Les prix sont, quant à eux, en hausse dans toutes les régions productrices. Cette hausse atteint 4,3 % en France.



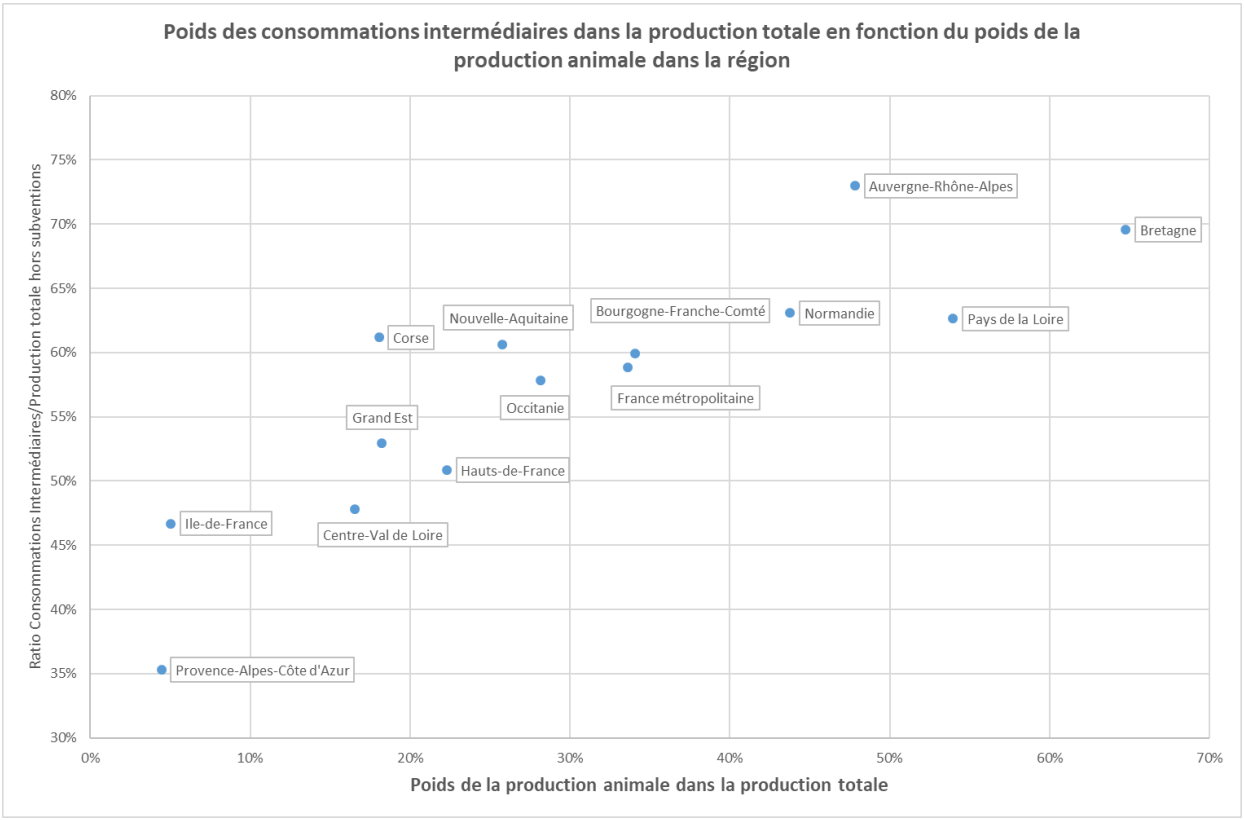
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

Consommations intermédiaires : hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale

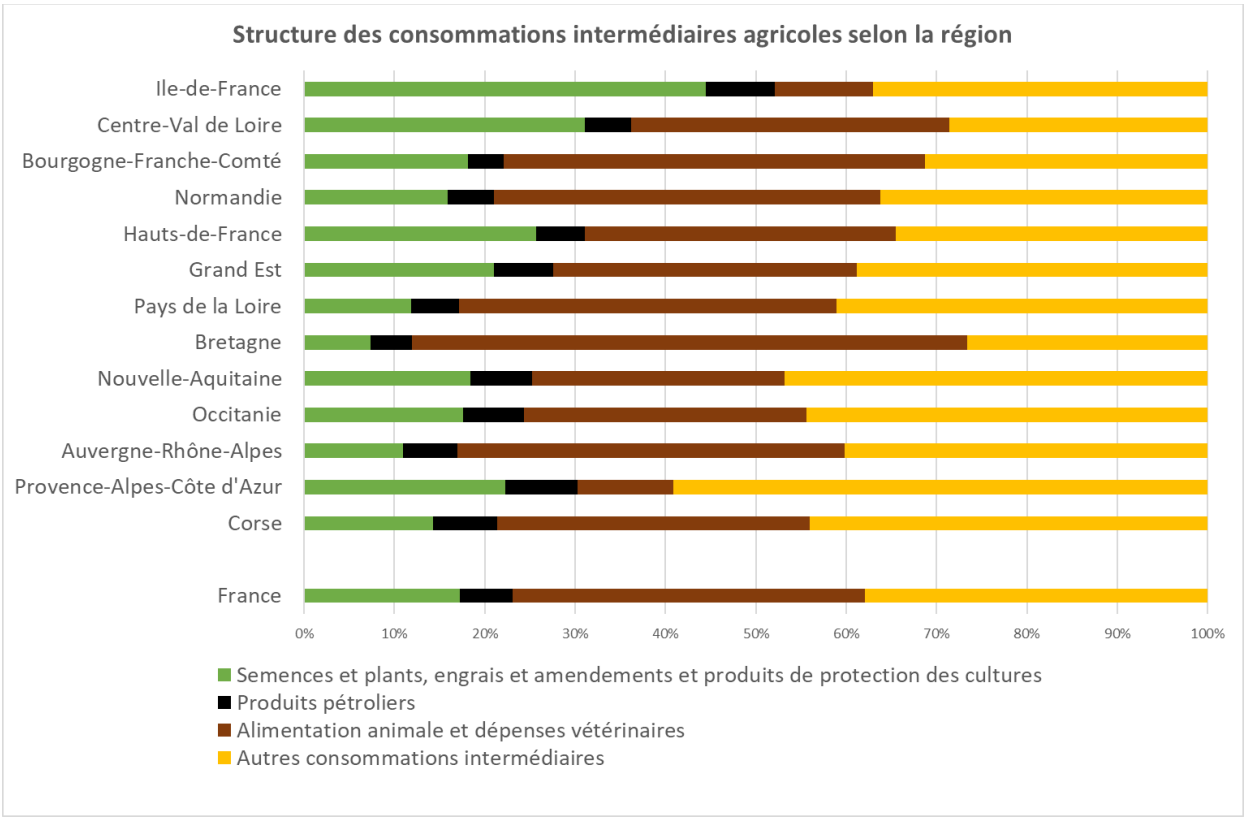


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

Les consommations intermédiaires augmentent en valeur en 2021 en France, essentiellement sous l'effet de la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale. Les résultats régionaux du compte provisoire sont cependant à interpréter avec prudence, les informations locales n'étant connues que plus tard, au moment de l'élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées entre régions sont surtout liées à des différences de structures de consommations intermédiaires très fortes entre régions. Les régions d'élevage se distinguent par un niveau supérieur de consommations intermédiaires en raison de dépenses importantes liées à l'alimentation animale.

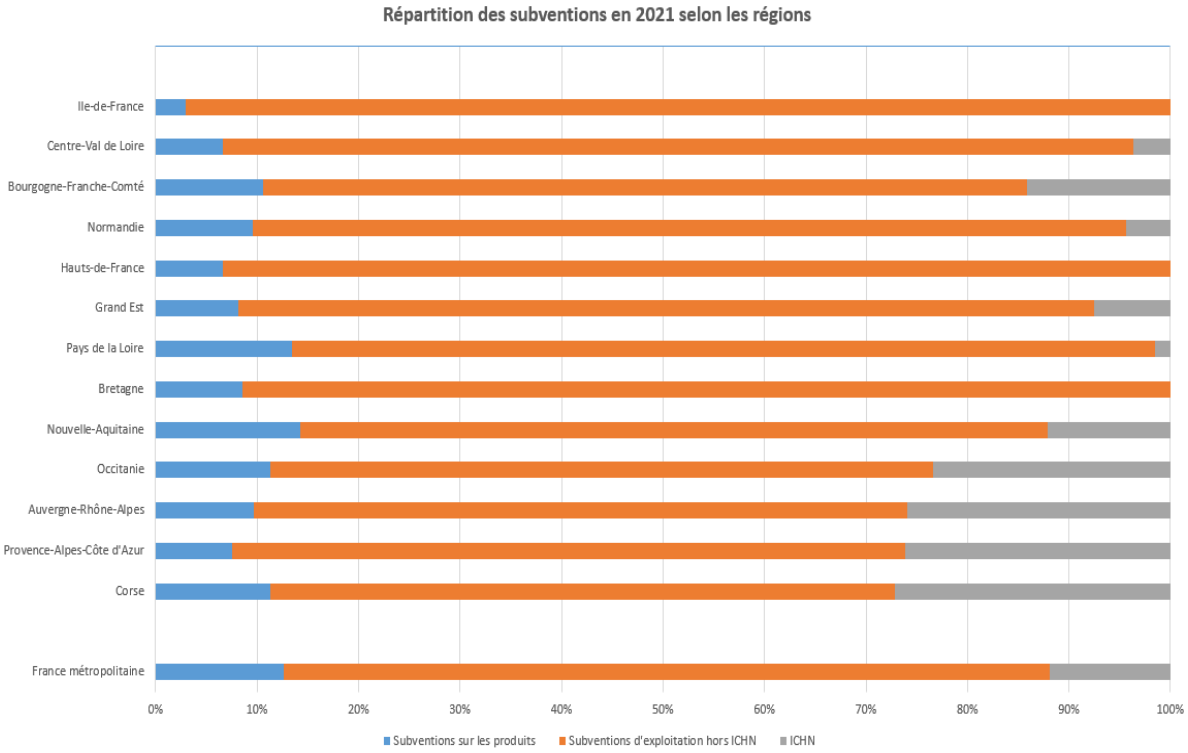


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire

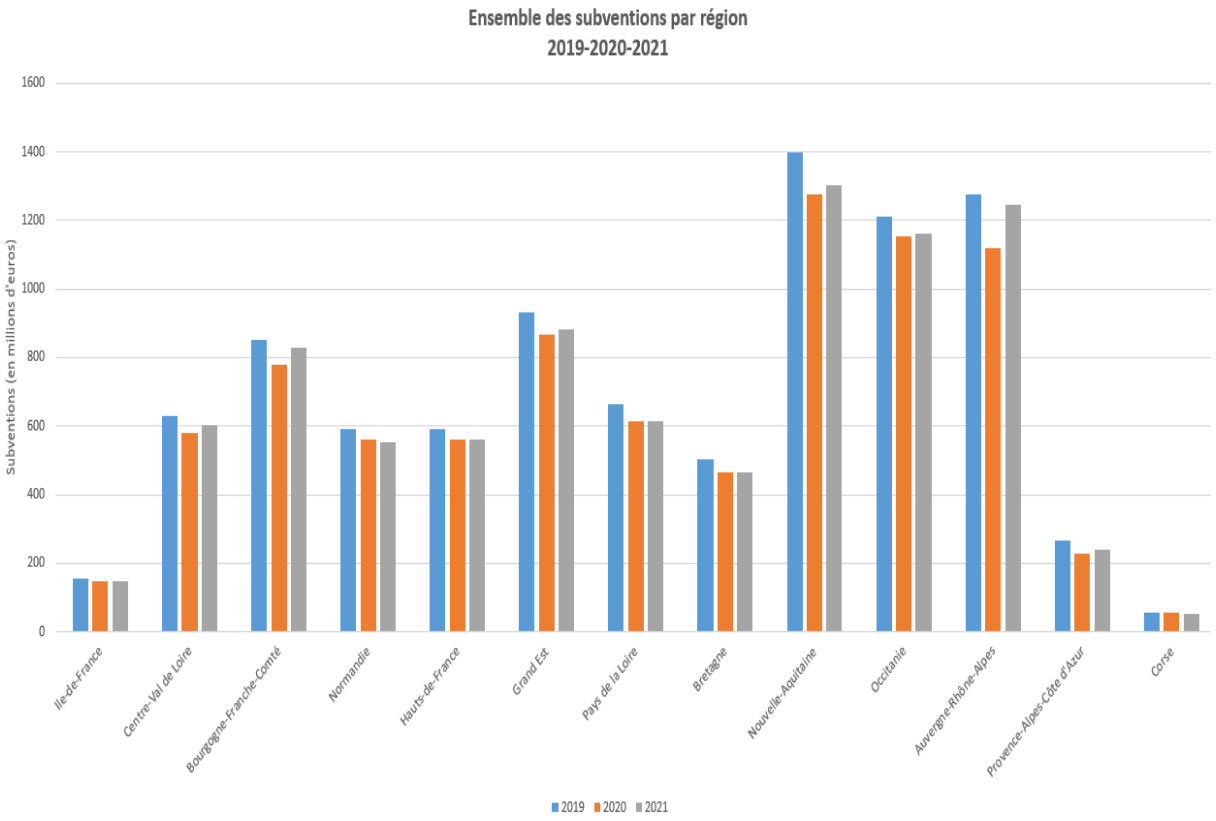
Des subventions en hausse ou stables dans toutes les régions



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

En 2021, en France métropolitaine, les subventions aux exploitations agricoles (8,665 milliards d'euros[2]) sont constituées pour 10,1 % de subventions sur les produits et pour 12,3 % de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN). Les trois quarts restants sont constitués des autres subventions d'exploitation (essentiellement les aides directes découplées de la PAC). La composition de ces subventions varie fortement en fonction des régions. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord. Dans ces régions (Île-de-France, Bretagne, Hauts-de-France), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, régions d'élevage.

[2] Faute d'informations suffisantes au moment d'établir les comptes, les aides du fonds de solidarité en réponse à la crise du COVID-19 n'ont pas été comptabilisées dans les subventions d'exploitation des comptes régionaux, contrairement à ce qui a été fait pour le compte national.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

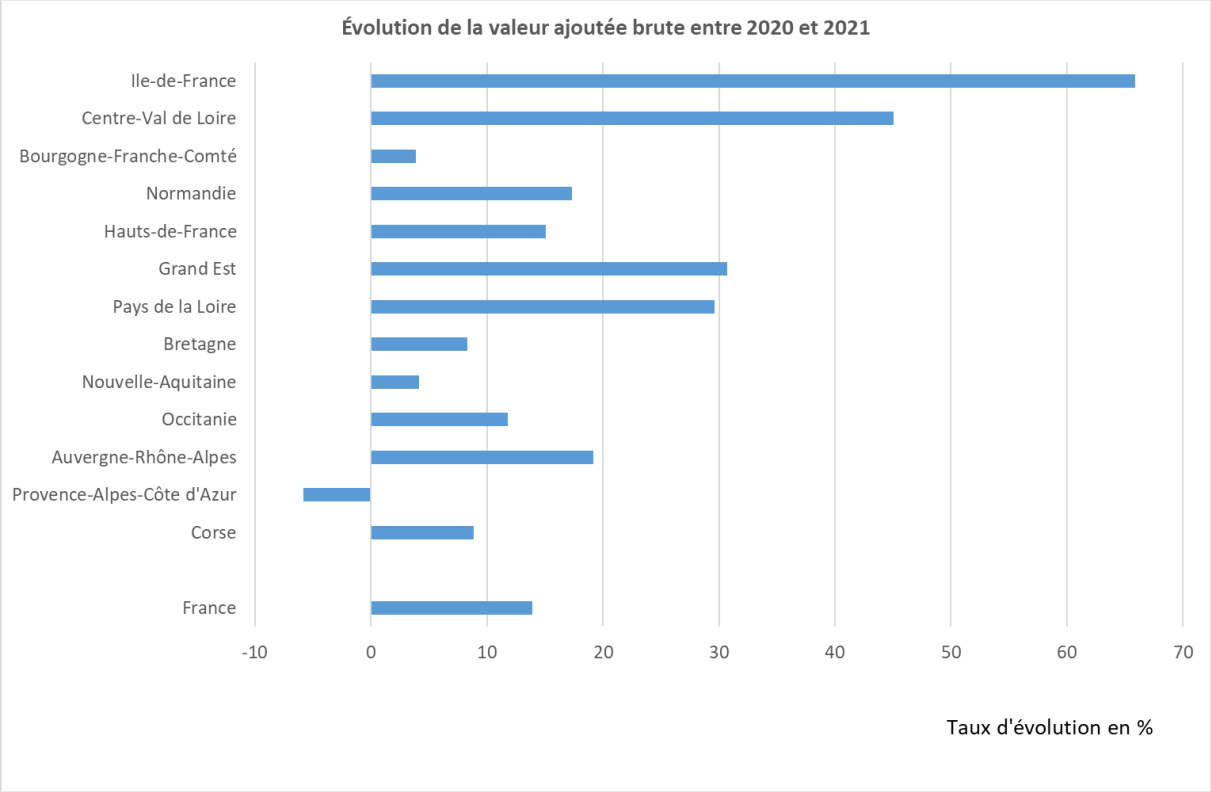
Dans toutes les régions métropolitaines, les subventions augmentent ou restent stables entre 2020 et 2021, alors qu'elles avaient diminué entre 2019 et 2020, surtout à cause de la fin du CICE, auparavant compté comme une subvention d'exploitation à la différence des allègements de charges pérennes qui le remplacent. La hausse des subventions entre 2020 et 2021 en France métropolitaine s'explique principalement par la hausse des montants d'indemnisation au titre des calamités agricoles, particulièrement élevés en raison des épisodes de gel du printemps 2021. Les plus fortes hausses du montant des subventions en 2021 s'observent ainsi en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en forte hausse

En 2021, la valeur ajoutée brute augmente de 13,9 % au niveau national. Cette hausse est une conséquence de la hausse de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits (+ 7,6 %), en partie compensée par une hausse des consommations intermédiaires en valeur (+ 3,3 %).

Cette hausse de la valeur ajoutée brute s'observe dans douze régions métropolitaines sur treize, mais de manière contrastée selon les régions. En Île-de-France et en Centre-Val-de-Loire, elle augmente de respectivement 65,9 % et 45,0 %. Il s'agit de deux régions où les cultures céréalières représentent une part relativement importante de la production. La hausse de la valeur ajoutée brute est plus modérée

dans les régions tournées vers l'élevage. Enfin, la valeur ajoutée brute diminue en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume) (voir *Définitions*). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2020 et 2021, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même hiérarchie des régions.

Sur la période de 2017 à 2021, l'année 2021 est celle où la valeur ajoutée brute au coût des facteurs est la plus forte dans neuf régions sur treize. En Bretagne et en Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit de la 2ème meilleure année de la période. En Nouvelle-Aquitaine, les résultats sont médians sur la période. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, seule l'année 2017 est plus mauvaise.

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) est établi en conformité avec le SEC 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

 La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

 La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

 Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

 Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale…)

 La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

 La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie.

*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

 La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif.

 Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

Annexe n° 1 - Tableaux détaillés

Évolution 2021/2020 (%)

	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	**7,7**	**3,3**	**13,9**
Ile-de-France	31,8	6,5	65,9
Centre-Val-de-Loire	26,6	10,6	45,0
Bourgogne-Franche-Comté	7,2	9,4	3,9
Normandie	7,7	2,5	17,3
Hauts-de-France	8,2	2,1	15,1
Grand-Est	16,2	5,4	30,7
Pays-de-la-Loire	8,5	-1,5	29,6
Bretagne	5,7	4,5	8,3
Nouvelle-Aquitaine	1,3	-0,6	4,2
Occitanie	5,4	0,8	11,8
Auvergne-Rhône-Alpes	6,4	1,9	19,1
PACA	-4,4	-1,7	-5,8
Corse	4,2	1,0	8,9

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire

Évolution 2021/2020 (%)

	Produits végétaux			Produits animaux			Production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
France	**12**	**-0,1**	**12,1**	**1,7**	**-2,1**	**3,9**	**7,7**	**-0,8**	**8,6**
Ile-de-France	36,3	14,6	18,9	3,9	-1,4	5,4	31,8	12,6	17,1
Centre-Val-de-Loire	34,6	8,2	24,4	2,8	-1,1	3,9	26,6	5,9	19,5
Bourgogne-Franche-Comté	11,2	-4,5	16,5	1,2	-3,0	4,2	7,2	-3,8	11,5
Normandie	13,2	6,3	6,5	3,4	-0,4	3,8	7,7	2,6	5,0
Hauts-de-France	11,3	0,6	10,6	0,8	-2,5	3,4	8,2	-0,2	8,4
Grand-Est	20,7	5,1	14,9	3,6	-1,1	4,8	16,2	3,5	12,3
Pays-de-la-Loire	16,5	7,3	8,5	4,3	0,4	4,0	8,5	2,8	5,5
Bretagne	13,9	5,5	8,0	3,0	-0,2	3,2	5,7	1,2	4,4
Nouvelle-Aquitaine	1,8	-6,1	8,4	0,1	-3,7	3,9	1,3	-5,1	6,8
Occitanie	6,4	-4,8	11,7	4,0	-0,8	4,8	5,4	-3,4	9,1
Auvergne-Rhône-Alpes	10,9	1,8	8,9	2,9	-1,3	4,3	6,4	0,1	6,2
PACA	-5,1	-11,3	7,1	6,0	-0,1	6,1	-4,4	-10,6	6,9
Corse	5,3	-6,2	12,3	-0,1	-0,4	0,3	4,2	-5,0	9,6

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire

Répartition des aides en 2021

	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	4,4	143,7	0,0
Centre-Val de Loire	40,3	542,2	22,0
Bourgogne-Franche-Comté	88,2	624,1	117,5
Normandie	53,1	477,5	24,4
Hauts-de-France	37,0	523,9	0,0
Grand Est	71,8	744,8	65,9
Pays de la Loire	82,5	521,3	9,1
Bretagne	40,1	426,7	0,2
Nouvelle-Aquitaine	185,1	959,6	157,4
Occitanie	131,5	759,1	271,5
Auvergne-Rhône-Alpes	120,8	802,4	323,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,4	157,8	62,2
Corse	6,0	32,9	14,5
France métropolitaine	**880,4**	**6716,1**	**1068,6**

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2019/2018 (en %)	2020/2019 (en %)	2021/2020 (en %)
Île-de-France	-3,7	-9,0	50,9
Centre-Val de Loire	-0,6	-6,4	37,1
Bourgogne-Franche-Comté	-14,0	5,0	4,4
Normandie	2,9	-10,7	14,5
Hauts-de-France	1,4	-10,7	12,4
Grand Est	-8,4	-11,5	25,5
Pays de la Loire	-1,2	-6,8	25,5
Bretagne	11,6	-4,3	8,8
Nouvelle-Aquitaine	-12,4	-6,6	4,7
Occitanie	-1,0	-3,1	9,5
Auvergne-Rhône-Alpes	-4,5	-3,9	18,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,9	-4,2	-5,5
Corse	-16,9	23,1	4,4
France	-3,6	-6,1	13,3

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2019/2018 (en %)	2020/2019 (en %)	2021/2020 (en %)
Île-de-France	-6,3	-11,2	79,2
Centre-Val de Loire	2,9	-7,2	51,4
Bourgogne-Franche-Comté	-20,5	10,0	8,2
Normandie	3,1	-13,7	23,4
Hauts-de-France	4,6	-12,7	17,8
Grand Est	-14,8	-14,3	38,1
Pays de la Loire	-2,1	-8,3	44,6
Bretagne	17,9	-4,2	15,1
Nouvelle-Aquitaine	-16,0	-7,6	7,9
Occitanie	0,0	-2,6	15,0
Auvergne-Rhône-Alpes	-9,1	-3,7	38,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,5	-4,1	-5,7
Corse	-20,9	46,6	9,3
France	**-7,4**	**-5,0**	**15,4**

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2021 provisoire

Annexe n° 2 - Séries sur les cinq dernières années

Production totale hors subventions

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	1 106,6	1 108,4	1 092,3	1031,0	1 359,3
Centre-Val de Loire	4 271,8	4 705,9	4 590,3	4474,4	5 665,0
Bourgogne-Franche-Comté	5 349,4	5 696,0	5 118,3	5249,1	5 627,6
Normandie	5 275,6	5 479,4	5 621,7	5502,5	5 927,6
Hauts-de-France	6 003,7	6 614,5	6 876,6	6800,7	7 356,9
Grand Est	8 086,7	9 015,8	8 458,4	8084,7	9 396,4
Pays de la Loire	7 045,0	7 081,3	7 213,3	6994,7	7 588,4
Bretagne	8 646,1	8 502,5	8 986,4	8794,8	9 293,9
Nouvelle-Aquitaine	10 072,9	11 513,1	11 105,4	10793,0	10 933,3
Occitanie	6 438,4	6 832,9	6 920,7	6829,4	7 198,0
Auvergne-Rhône-Alpes	5 843,6	6 095,1	6 077,1	6007,8	6 391,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 073,2	3 392,0	3 488,0	3461,6	3 308,4
Corse	244,1	265,8	256,1	288,2	300,2
France Métropolitaine	71 457,2	76 302,6	75 804,6	74 311,9	80 346,5

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Remarque : La production totale hors subventions comprend les productions végétales et animales hors subventions ainsi que les activités principales de travaux agricoles et secondaires de services.

Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	977,1	974,2	954,1	895,1	1 219,6
Centre-Val de Loire	3 190,4	3 601,4	3 472,8	3 352,4	4 513,9
Bourgogne-Franche-Comté	3 384,6	3 681,9	3 059,3	3 153,4	3 506,7
Normandie	2 376,4	2 585,0	2 588,1	2 523,2	2 856,5
Hauts-de-France	4 013,7	4 621,2	4 797,1	4 754,4	5 291,3
Grand Est	6 058,6	6 966,6	6 400,1	6 004,9	7 250,0
Pays de la Loire	2 475,2	2 540,1	2 565,2	2 523,4	2 939,0
Bretagne	2 040,7	2 129,1	2 221,6	2 232,1	2 542,5
Nouvelle-Aquitaine	6 513,4	7 839,9	7 413,5	7 226,3	7 353,0
Occitanie	4 120,4	4 445,1	4 529,4	4 454,0	4 737,8
Auvergne-Rhône-Alpes	2 589,7	2 760,0	2 625,0	2 661,3	2 951,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 832,6	3 142,4	3 232,5	3 222,4	3 059,1
Corse	182,6	203,4	193,3	225,6	237,5
France Métropolitaine	40 755,2	45 490,4	44 051,8	43 228,5	48 458,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	61,0	63,5	66,0	65,8	68,3
Centre-Val de Loire	875,6	892,0	900,4	911,0	936,7
Bourgogne-Franche-Comté	1 768,4	1 811,0	1 851,4	1 894,1	1 915,9
Normandie	2 441,5	2 421,0	2 550,0	2 509,6	2 593,8
Hauts-de-France	1 584,5	1 573,5	1 650,4	1 629,8	1 642,4
Grand Est	1 584,1	1 606,6	1 616,9	1 651,0	1 710,7
Pays de la Loire	4 039,3	3 990,6	4 085,4	3 925,0	4 094,4
Bretagne	5 902,4	5 646,0	6 021,5	5 840,9	6 017,9
Nouvelle-Aquitaine	2 825,5	2 914,5	2 916,7	2 813,7	2 815,1
Occitanie	1 902,9	1 959,9	1 954,0	1 950,5	2 028,4
Auvergne-Rhône-Alpes	2 886,0	2 955,5	3 064,3	2 969,7	3 057,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	141,4	148,3	152,3	138,6	146,9
Corse	53,3	53,8	54,2	54,2	54,2
France Métropolitaine	26 065,7	26 036,1	26 883,4	26 354,0	27 082,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	3,4	3,6	4,2	4,5	4,4
Centre-Val de Loire	41,2	40,5	41,9	41,3	40,3
Bourgogne-Franche-Comté	90,8	88,2	90,0	89,8	88,2
Normandie	55,7	54,4	54,3	54,2	53,1
Hauts-de-France	37,5	36,6	37,0	37,7	37,0
Grand Est	69,7	67,9	71,9	71,7	71,8
Pays de la Loire	92,3	88,1	87,3	84,6	82,5
Bretagne	43,1	42,0	41,8	41,1	40,1
Nouvelle-Aquitaine	197,1	191,3	190,4	187,8	185,1
Occitanie	136,8	133,3	133,9	132,0	131,5
Auvergne-Rhône-Alpes	125,9	122,7	122,6	121,1	120,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,3	18,4	19,5	19,4	19,4
Corse	7,1	6,5	6,4	6,2	6,0
France Métropolitaine	918,9	893,4	901,1	891,4	880,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits végétaux

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	2,3	2,6	3,2	3,6	3,4
Centre-Val de Loire	6,3	7,0	8,6	8,3	7,6
Bourgogne-Franche-Comté	4,5	5,4	7,1	7,8	7,0
Normandie	3,5	3,8	3,2	3,5	3,2
Hauts-de-France	4,7	5,2	5,5	6,0	5,9
Grand Est	12,7	13,5	16,7	17,1	18,0
Pays de la Loire	3,4	4,0	4,2	3,9	3,8
Bretagne	1,2	1,5	1,6	1,4	1,4
Nouvelle-Aquitaine	18,7	20,3	21,3	21,4	21,0
Occitanie	12,9	12,9	13,6	12,9	13,3
Auvergne-Rhône-Alpes	2,1	2,3	2,3	2,2	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,2	2,9	4,2	3,9	4,1
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France Métropolitaine	75,4	81,4	91,6	92,2	90,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits animaux

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0
Centre-Val de Loire	34,9	33,5	33,3	33,0	32,7
Bourgogne-Franche-Comté	86,3	82,8	82,8	82,0	81,2
Normandie	52,2	50,6	51,1	50,7	49,8
Hauts-de-France	32,9	31,4	31,5	31,7	31,2
Grand Est	57,0	54,4	55,2	54,6	53,8
Pays de la Loire	89,0	84,2	83,1	80,7	78,7
Bretagne	41,9	40,5	40,2	39,7	38,7
Nouvelle-Aquitaine	178,4	171,0	169,1	166,4	164,1
Occitanie	123,8	120,3	120,3	119,2	118,2
Auvergne-Rhône-Alpes	123,8	120,4	120,4	118,8	118,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,1	15,5	15,3	15,5	15,3
Corse	7,1	6,5	6,4	6,2	6,0
France Métropolitaine	843,5	812,0	809,5	799,2	789,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Consommations intermédiaires

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	590,1	606,3	616,5	596,1	634,7
Centre-Val de Loire	2 577,2	2 621,6	2 489,7	2 449,8	2 708,9
Bourgogne-Franche-Comté	3 183,9	3 257,5	3 137,3	3 084,6	3 374,2
Normandie	3 432,9	3 517,1	3 616,4	3 645,9	3 738,6
Hauts-de-France	3 411,2	3 535,1	3 669,6	3 664,7	3 741,6
Grand Est	4 414,6	4 631,8	4 684,9	4 720,3	4 977,2
Pays de la Loire	4 693,8	4 748,4	4 926,1	4 828,2	4 754,1
Bretagne	5 955,9	5 988,4	6 143,7	6 187,2	6 465,9
Nouvelle-Aquitaine	6 160,7	6 441,3	6 768,5	6 668,4	6 626,5
Occitanie	4 106,1	4 111,2	4 166,4	4 128,4	4 162,0
Auvergne-Rhône-Alpes	4 073,0	4 348,6	4 540,7	4 578,6	4 665,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 167,8	1 197,0	1 196,6	1 188,5	1 168,3
Corse	175,2	180,8	182,1	181,8	183,6
France Métropolitaine	43 942,4	45 185,3	46 138,5	45 922,5	47 200,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	519,9	505,6	480,1	439,5	729,0
Centre-Val de Loire	1 735,8	2 124,8	2 142,5	2 065,9	2 996,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 256,3	2 526,7	2 070,9	2 254,2	2 341,5
Normandie	1 898,4	2 016,7	2 059,6	1 910,8	2 242,1
Hauts-de-France	2 630,0	3 115,9	3 243,9	3 173,6	3 652,4
Grand Est	3 741,8	4 451,9	3 845,3	3 436,0	4 491,0
Pays de la Loire	2 443,5	2 421,0	2 374,4	2 251,0	2 916,9
Bretagne	2 733,3	2 556,1	2 884,5	2 648,8	2 868,1
Nouvelle-Aquitaine	4 109,3	5 263,1	4 527,3	4 312,4	4 491,9
Occitanie	2 469,0	2 854,9	2 887,9	2 832,7	3 167,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1 896,5	1 869,3	1 658,9	1 550,2	1 847,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 923,7	2 213,4	2 309,5	2 291,1	2 158,2
Corse	76,0	91,4	80,4	112,6	122,6
France Métropolitaine	28 433,7	32 010,7	30 565,2	29 278,9	34 024,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions d'exploitation (total)

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	160,3	154,0	151,6	142,6	143,7
Centre-Val de Loire	589,9	569,3	586,8	539,7	564,3
Bourgogne-Franche-Comté	709,3	751,8	759,2	687,2	741,7
Normandie	557,7	531,0	534,9	504,9	501,9
Hauts-de-France	612,7	575,9	553,9	523,9	523,9
Grand Est	862,5	841,7	858,5	795,8	810,7
Pays de la Loire	605,3	575,5	576,4	528,1	530,4
Bretagne	498,0	473,2	462,9	424,5	426,9
Nouvelle-Aquitaine	1 248,0	1 224,0	1 204,0	1 089,5	1 117,1
Occitanie	1 085,0	1 089,5	1 074,4	1 022,5	1 030,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1 063,3	1 089,2	1 148,5	999,8	1 126,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	246,9	243,2	248,7	210,7	220,0
Corse	56,5	53,6	50,0	48,1	47,5
France Métropolitaine	8 295,3	8 171,6	8 209,8	7 517,4	7 784,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	646,9	627,2	598,9	555,8	839,3
Centre-Val de Loire	2 236,6	2 603,8	2 639,8	2 534,5	3 468,9
Bourgogne-Franche-Comté	2 866,8	3 189,8	2 738,5	2 853,8	2 980,0
Normandie	2 330,9	2 423,1	2 472,3	2 296,3	2 613,0
Hauts-de-France	3 124,7	3 574,7	3 681,2	3 607,3	4 063,0
Grand Est	4 460,2	5 152,8	4 568,8	4 092,7	5 156,9
Pays de la Loire	2 934,4	2 880,1	2 836,9	2 665,4	3 332,4
Bretagne	3 127,7	2 923,0	3 240,2	2 963,4	3 186,0
Nouvelle-Aquitaine	5 118,6	6 246,2	5 484,4	5 154,9	5 364,3
Occitanie	3 314,9	3 708,7	3 708,4	3 612,0	3 966,0
Auvergne-Rhône-Alpes	2 747,4	2 740,1	2 601,6	2 337,0	2 759,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 092,7	2 374,8	2 476,1	2 417,2	2 300,3
Corse	115,8	129,3	113,1	142,7	151,6
France Métropolitaine	35 117,6	38 573,5	37 160,1	35 233,0	40 181,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT

Montants en K€	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	78,6	78,0	76,0	66,5	101,6
Centre-Val de Loire	65,4	77,9	78,4	75,6	105,0
Bourgogne-Franche-Comté	62,9	70,4	61,3	64,1	67,8
Normandie	56,3	58,9	61,3	57,1	66,3
Hauts-de-France	74,2	85,9	88,1	88,6	100,9
Grand Est	63,8	73,3	67,9	61,8	78,6
Pays de la Loire	49,5	49,4	49,4	45,2	57,5
Bretagne	58,3	55,7	62,9	56,3	62,1
Nouvelle-Aquitaine	43,3	53,6	47,6	44,3	47,0
Occitanie	35,2	39,8	39,8	38,5	42,7
Auvergne-Rhône-Alpes	33,3	33,7	32,6	30,6	36,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	56,0	63,9	65,9	62,9	60,2
Corse	26,1	28,8	24,2	31,5	33,3
France Métropolitaine	50,8	56,5	55,1	52,2	60,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

Montants en indice	2017	2018	2019	2020	2021
Île-de-France	149,3	98,2	96,3	91,0	150,9
Centre-Val de Loire	140,1	118,0	99,4	93,6	137,1
Bourgogne-Franche-Comté	132,7	110,8	86,0	105,0	104,4
Normandie	124,9	103,4	102,9	89,3	114,5
Hauts-de-France	113,3	114,6	101,4	89,3	112,4
Grand Est	119,0	113,7	91,6	88,5	125,5
Pays de la Loire	110,2	98,9	98,8	93,2	125,5
Bretagne	115,2	94,6	111,6	95,7	108,8
Nouvelle-Aquitaine	85,9	122,7	87,6	93,4	104,7
Occitanie	94,5	111,9	99,0	96,9	109,5
Auvergne-Rhône-Alpes	102,9	100,3	95,5	96,1	118,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	102,7	113,0	101,9	95,8	94,5
Corse	76,4	109,3	83,1	123,1	104,4
France Métropolitaine	108,8	110,0	96,4	93,9	113,6

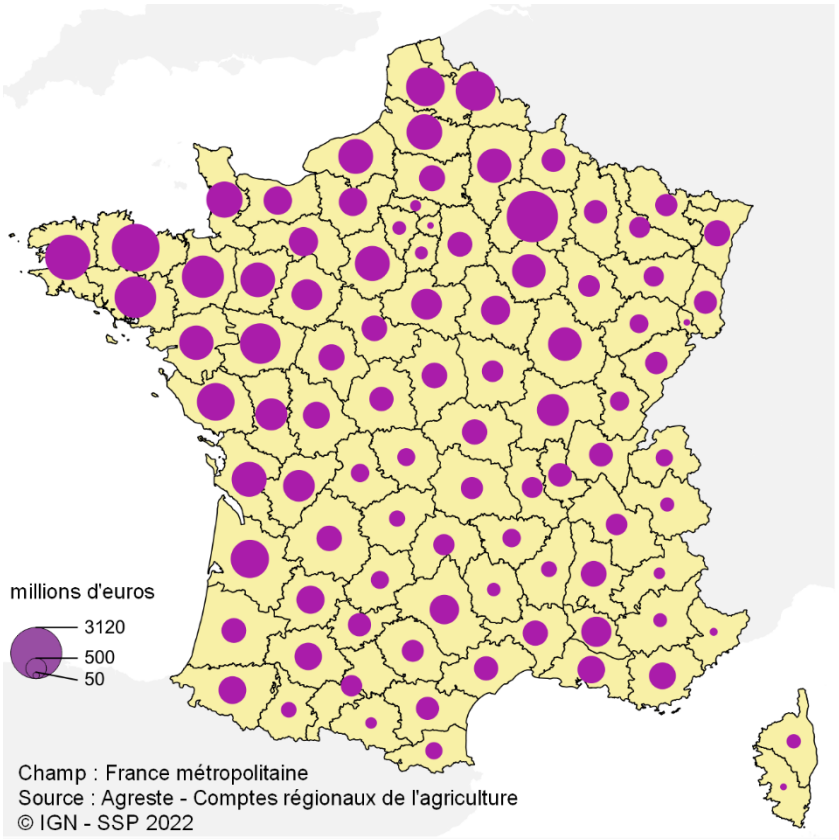
Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

	2017	2018	2019	2020	2021
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)	100,50	101,00	101,20	102,52	101,33

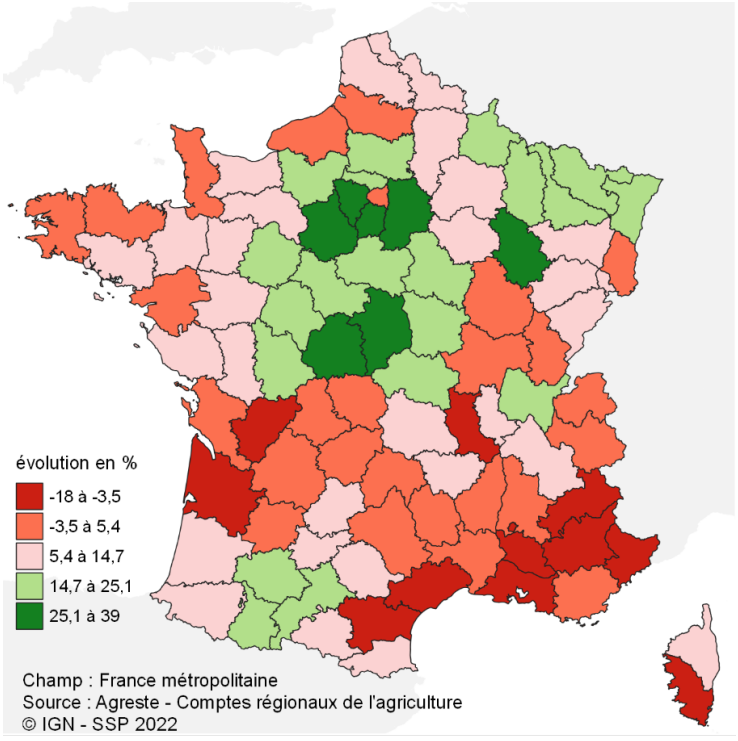
Source : INSEE

Annexe n° 3 - Productions départementales 2021 et évolutions entre 2020 et 2021

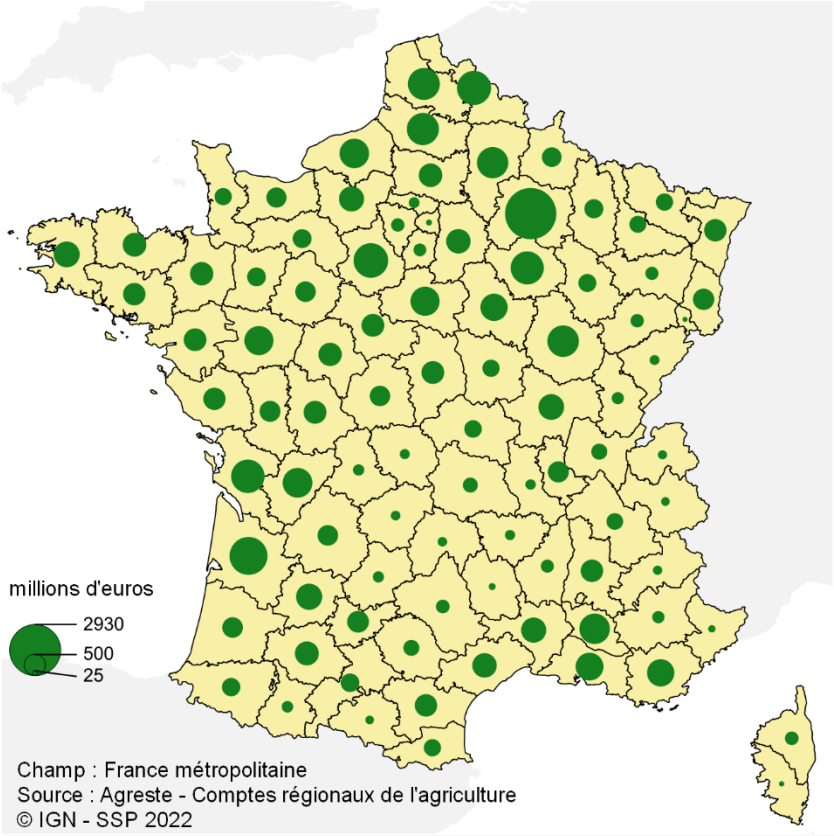
Carte 1 : Production agricole par département en 2021



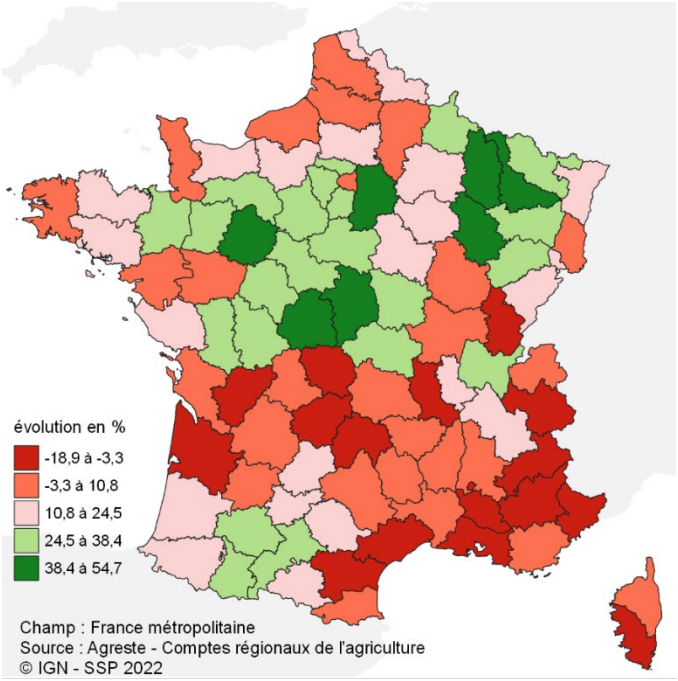
Carte 2 : Évolution de la production agricole par département entre 2020 et 2021



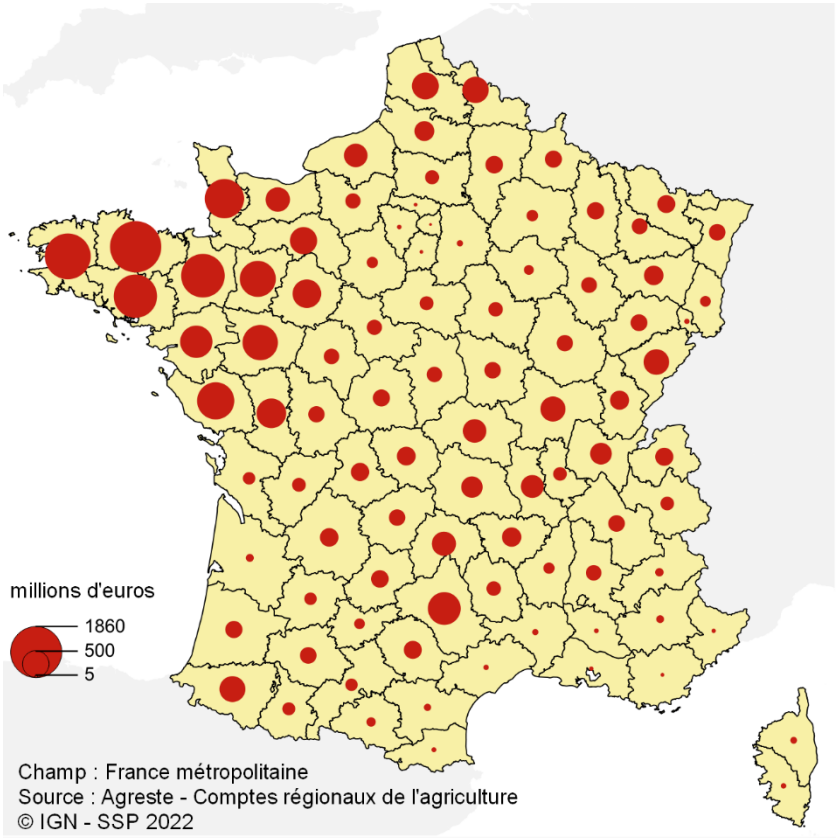
Carte 3 : Production végétale par département en 2021



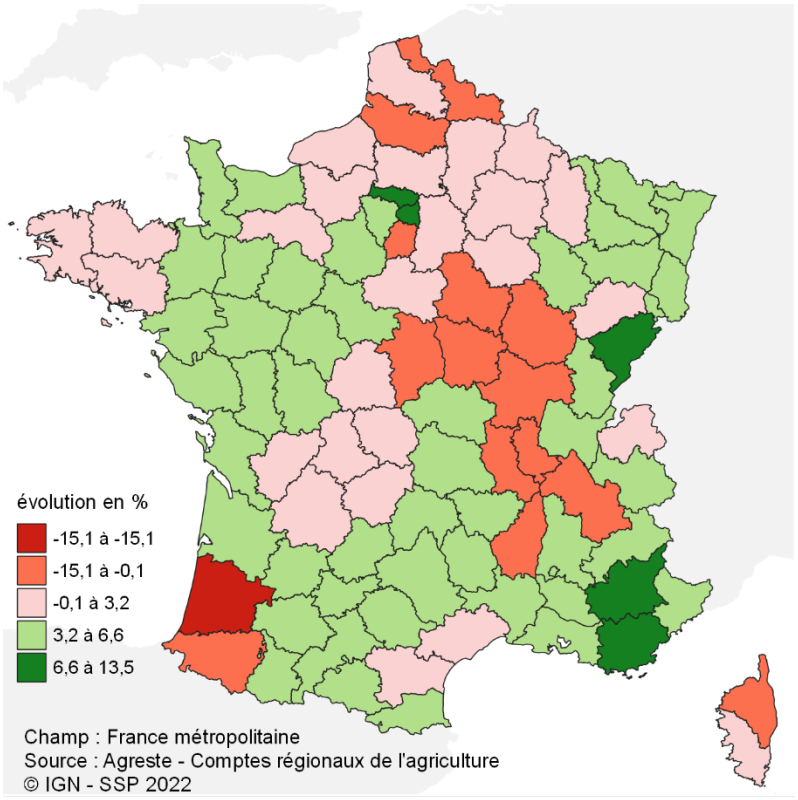
Carte 4 : Évolution de la production végétale par département entre 2020 et 2021



Carte 5 : Production animale par département en 2021



Carte 6 : Évolution de la production animale par département entre 2020 et 2021



1 – Productions végétales et animales hors subventions

Guadeloupe

million d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 p
Total produits végétaux	**135,2**	**144,9**	**124,3**	**115,5**	**129,5**	**137,1**	**135,9**
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	26,9	22,4	30,1	27,8	27,7	26,1	24,9
Légumes frais et tubercules	28,6	31,1	33,0	31,4	31,1	34,5	30,9
Fleurs et plantes y c. plantations	18,5	24,1	16,9	20,9	19,9	19,2	19,2
Fruits	60,7	66,9	43,8	35,0	50,3	56,9	60,3
Autres produits végétaux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	**28,3**	**29,4**	**32,0**	**31,6**	**30,7**	**29,0**	**30,2**
Bovins	7,6	7,2	7,0	6,6	7,4	7,6	6,7
Porcins	4,7	5,3	5,7	5,6	4,9	3,1	4,2
Autres animaux	1,3	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6
Produits avicoles	14,0	14,6	17,7	17,9	17,0	17,0	17,8
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,8	1,5	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Martinique

million d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 p
Total produits végétaux	**136,2**	**130,4**	**91,3**	**116,1**	**117,9**	**112,0**	**115,6**
Céréales	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	17,2	18,7	16,7	17,1	19,5	28,2	28,6
Légumes frais et tubercules	13,8	12,4	12,2	11,9	15,2	14,2	14,8
Fleurs et plantes y c. plantations	2,6	2,8	2,3	2,3	2,6	2,6	2,6
Fruits	100,5	95,5	59,1	83,8	79,5	66,0	68,5
Autres produits végétaux	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total produits animaux	**36,1**	**36,0**	**36,8**	**35,9**	**37,7**	**38,5**	**40,4**
Bovins	7,1	6,8	6,2	6,2	8,5	8,5	7,4
Porcins	5,8	5,9	6,4	6,5	6,8	7,5	8,1
Autres animaux	1,0	0,9	0,6	0,6	0,5	0,7	0,6
Produits avicoles	21,2	21,5	22,7	21,7	20,9	21,0	23,4
Lait et produits laitiers	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Autres produits animaux	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La Réunion

million d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 p
Total produits végétaux	**244,8**	**242,2**	**250,7**	**237,4**	**247,8**	**242,6**	**245,1**
Céréales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cultures industrielles	99,8	100,2	104,7	80,6	96,1	89,1	86,1
Légumes frais et tubercules	68,7	69,1	72,3	78,2	74,0	76,5	78,8
Fleurs et plantes y c. plantations	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8
Fruits	51,4	48,0	48,8	53,8	52,9	52,1	55,3
Autres produits végétaux	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Total produits animaux	**108,4**	**112,7**	**111,8**	**113,8**	**122,8**	**129,0**	**134,0**
Bovins	8,3	8,7	8,8	8,3	9,2	9,6	9,4
Porcins	27,3	32,4	31,5	30,0	31,0	31,1	31,7
Autres animaux	1,6	1,4	1,5	1,8	1,8	1,5	1,6
Produits avicoles	59,4	58,5	58,2	62,0	68,0	74,5	78,7
Lait et produits laitiers	9,4	9,2	9,4	9,1	8,9	8,5	8,6
Autres produits animaux	2,4	2,5	2,4	2,5	3,9	3,7	4,1

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

2 – Résultat net

Guadeloupe

million d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 p
Production végétale hors subventions	135,2	144,9	124,3	115,5	129,5	137,1	135,9
Production animale hors subventions	28,3	29,4	32,0	31,6	30,7	29,0	30,2
Services	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Subventions sur les produits agricoles	64,2	63,9	67,3	66,5	61,7	61,0	61,0
Production totale	233,4	243,8	229,3	219,3	227,5	232,9	232,7
Autres subventions *	2,2	2,1	3,0	7,8	4,9	2,7	2,7
Total des ressources ou emplois	235,6	245,9	232,3	227,0	232,4	235,5	235,4
Consommations intermédiaires	115,1	112,1	106,5	107,8	109,7	113,3	119,9
Impôts fonciers	6,9	6,4	6,4	6,4	6,6	6,8	6,6
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Revenu des facteurs	109,6	123,6	115,5	109,0	112,2	111,5	105,0

* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Martinique

million d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 p
Production végétale hors subventions	136,2	130,4	91,3	116,1	117,9	112,0	115,6
Production animale hors subventions	36,1	36,0	36,8	35,9	37,6	38,4	40,4
Services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Subventions sur les produits agricoles	107,4	106,8	106,2	107,3	109,2	105,8	106,0
Production totale	282,5	276,0	237,2	262,0	267,4	259,1	264,8
Autres subventions *	5,3	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6
Total des ressources ou emplois	287,8	288,6	249,7	274,6	280,0	271,6	277,4
Consommations intermédiaires	105,9	103,4	92,3	96,8	95,7	95,7	95,7
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	2,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Revenu des facteurs	176,6	180,1	152,3	172,7	179,2	170,8	176,3

* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La Réunion

million d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 p
Production végétale hors subventions	244,8	242,2	250,8	237,5	247,9	242,7	245,1
Production animale hors subventions	108,4	112,7	111,8	113,8	122,8	129,0	134,0
Services	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Subventions sur les produits agricoles	67,7	71,2	70,3	71,1	73,5	72,1	75,4
Production totale	424,9	430,1	436,8	426,3	448,2	447,8	458,6
Autres subventions *	11,4	12,2	12,7	15,4	17,1	11,2	14,8
Total des ressources ou emplois	436,3	442,3	449,5	441,7	465,3	458,9	473,4
Consommations intermédiaires	175,6	173,1	172,5	177,5	178,2	177,4	177,4
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Revenu des facteurs	253,2	261,8	269,5	256,7	279,6	274,1	288,5

* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

CHAPITRE 3

Les concours publics à l'agriculture en 2021

7 juillet 2022

1 - 12,85 Md€ d'aides aux revenus et aux marchés 110

1-1 - Des paiements essentiellement au titre de la campagne 2021 110

1-2 - Des aides de marché en hausse, notamment sous l'effet du plan de relance 110

1-3 - Nette hausse des aides relatives aux aléas de production, liée aux indemnisations au titre des calamités agricoles et au fonds de solidarité COVID-19 111

1-4 - 1,87 Md€ d'allègements de charges fiscales et 2,23 Md€ d'allègements de charges sociales 111

2 - Les dépenses de développement rural (2nd pilier), en légère baisse, restent à un niveau élevé 113

2.1 - Les soutiens à l'installation et à la modernisation demeurent à un niveau élevé 113

2.2 - Plus d'un milliard d'euros pour les zones défavorisées 113

2.3 - Stabilisation du calendrier de paiement des aides agro-environnementales 113

2.4 - Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles ... 114

3 - Stabilité des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales 114

Méthodologie des concours publics à l'agriculture 117

La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions 118

Les concours publics à l'agriculture en 2021

Les aides de marché et les aides aux revenus agricoles – 1er pilier de la politique agricole commune (PAC), allègements de charges fiscales et sociales, soutien aux filières et au marché - constituent l'essentiel des concours publics à l'agriculture.

- Les aides de la PAC (1er pilier) s'élèvent à près de 7 Md€, un montant proche de celui de 2020 en année de transition de la PAC après les changements intervenus entre 2015 et 2019 et avant la prochaine programmation (2023-2027).

- Les allègements de charges s'élèvent à 4,1 Md€, en hausse de 148 M€, principalement en raison de la hausse des allègements de cotisations sociales patronales qui s'explique par un rebond de l'emploi salarié dans le secteur de la production agricole par rapport à 2020 et par les mesures spécifiques d'allègements de charges en faveur des secteurs d'activité les plus touchées par la crise sanitaire.

- Les autres postes des aides de marché et des aides aux revenus agricoles sont liés aux interventions sur les marchés, à l'organisation des filières, aux actions de promotion ou encore à la gestion des aléas de production. Ils s'élèvent à 1,3 Md€ en 2021, en hausse par rapport à 2020. Cette hausse est portée par celle des aides pour la gestion des aléas de production, qui augmentent en raison de la hausse du montant des indemnités au titre des calamités agricoles (liée aux épisodes de gel du printemps 2021) et de celle des aides du fonds de solidarité mis en place en réponse à la crise du COVID-19.

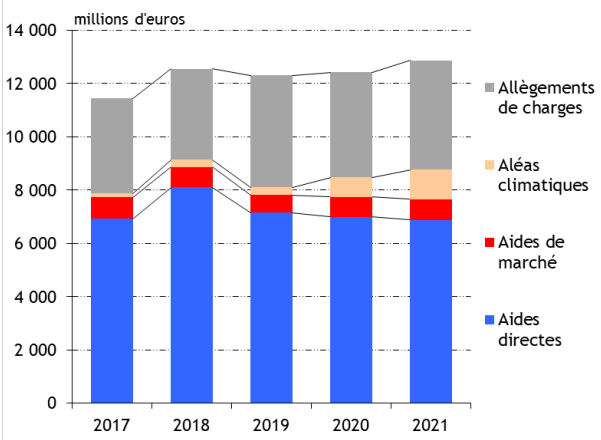
Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élèvent à 2,1 Md€ en 2021. Le montant comprend plus de 1 Md€ consacré à l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels.

Enfin les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'élèvent à 200 M€, en hausse sensible sur un an en raison de la réapparition de l'épizootie d'influenza aviaire.

Au total, 15,20 Md€ de concours publics soutiennent la production agricole en 2021.

1- 12,85 Md€ d'aides aux revenus et aux marchés

Graphique 1 : Répartition et évolution des aides de marché et des aides aux revenus agricoles



Source : MASA/SSP.

En 2021, les montants dépensés pour les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1er pilier de la PAC, allègements de charges fiscales et sociales, soutien aux filières et au marché) ont augmenté de 3,5 % pour atteindre 12,85 Md€. Cette évolution résulte principalement d'une forte hausse des aides liées à la gestion des aléas de production (en raison de la crise sanitaire du COVID-19 et des épisodes de gel), ainsi que d'une hausse des allègements de charges sociales.

1.1- Des paiements essentiellement au titre de la campagne 2021

L'année 2021 est, comme 2020, une année de transition dans la programmation de la PAC, après une période de réforme concentrée sur les années 2015 à 2019 (convergence des paiements de base, hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif, transfert d'une partie de l'enveloppe des aides du 1er pilier vers le second). Cette période de transition est consacrée à la définition de la nouvelle programmation qui entrera en vigueur au 1er janvier 2023.

Les paiements en 2021 essentiellement au titre de la campagne 2021

Après un retour à la normale du calendrier de paiement en 2018, qui explique des montants élevés en 2018 (paiement du solde de 2017 et des montants dus au titre de 2018) les paiements effectués depuis 2019 une année N correspondent globalement aux montants alloués au titre de la campagne N. La baisse entre 2020 et 2021 s'explique notamment par les progrès sur le calendrier de versement du paiement vert ces dernières années.

En effet, alors que pour le paiement de base et le paiement redistributif, la quasi totalité des montants dus au titre de la campagne sont versés en fin d'année, ce n'était pas le cas jusqu'à 2020 pour le paiement vert qui nécessite parfois un temps d'instruction et de contrôle plus long.

Pour ce dernier, fin 2018, 85 % des sommes dues au titre de la campagne 2018 avaient été versées. Ce chiffre était de 95 % fin 2019 (pour les sommes dues au titre de la campagne 2019) et 97,5 % fin 2020. De nouveau, fin 2021, 97,5 % des sommes dues au titre de la campagne 2021 ont été versées. L'effet du retour à la normale du calendrier de paiement a donc été plus fort en 2020 (versement d'environ 5 % du montant de la campagne 2019 et de 97,5 % du montant de la campagne 2020) qu'en 2021 (versement d'environ 2,5 % du montant de la campagne 2020 et 97,5 % du montant de la campagne 2021).

Fin 2021, les versements effectués couvrent 99 % des sommes dues au titre de la campagne 2021 pour le paiement de base et le paiement redistributif. Les reliquats versés en 2021 au titre de la campagne 2020 sont de 38 M€ pour le paiement de base, 10 M€ pour le paiement redistributif et 56 M€ pour le paiement vert.

Les montants totaux versés en 2021 s'élèvent à 2,91 Md€ pour le paiement de base, 2,00 Md€ pour le paiement vert et 0,67 Md€ au titre du paiement redistributif auquel est toujours consacrée 10 % de l'enveloppe du 1er pilier.

Le paiement aux jeunes agriculteurs s'élève à 76 M€ en 2021. Contrairement à ce qui s'était produit en 2018, 2019 et 2020, le montant unitaire n'a pas été revalorisé en 2021 (102 €/ha en 2021 comme en 2020).

Le montant des aides animales s'élève à 853 M€. Ce montant intègre des aides ovines et caprines (123 M€) et des aides bovines. Le montant versé en 2021 est très proche du montant versé en 2020.

Le montant des aides végétales (284 M€), y compris aides aux protéines végétales, est quasi stable depuis 2018.

1.2- Des aides de marché en hausse, notamment sous l'effet du plan de relance

Les aides de marchés – qui comprennent l'organisation des filières, les dépenses de communication ou encore la modernisation des filières – s'élèvent à 783 M€, contre 758 M€ en 2020 (+3,3 %).

Cette hausse d'ensemble cache d'importantes variations de sens opposés selon les différents postes de dépense.

Les aides liées à **l'adaptation et la modernisation des exploitations dans le cadre des filières** ont nettement augmenté (+86 M€, pour atteindre 246 M€ en 2021). Ces aides comprenaient ces dernières années principalement des soutiens européens inscrits dans le cadre du programme national d'aides quinquennal de l'OCM vitivinicole, notamment le financement des investissements vitivinicoles et le financement des dépenses de restructuration et de reconversion du vignoble. Sont venues s'y ajouter en 2021 plusieurs aides dans le cadre du plan de relance, pour un montant total de 58 M€ en 2021. Parmi ces aides, la plus importante en montant est l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique (42 M€ en 2021), qui vise, au travers de l'investissement technologique, à réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants).

À l'inverse, les **interventions sur les marchés** ont nettement diminué en 2021 (-80 M€). Cette baisse s'explique par la disparition de la mesure exceptionnelle de distillation de crise mise en place en 2020 pour faire face au surstock à la suite de la perturbation du marché du vin liée au COVID-19. Le montant de ce soutien de crise s'élevait à 127 M€ en 2020. Sa disparition a été partiellement compensée par des aides exceptionnelles au stockage de vin (52 M€ en 2021).

Les aides à **l'organisation des filières (369 M€)** ont augmenté en 2021 (+3,8 %, soit +14 M€) : les aides aux organisations de producteurs et aux filières sont passées de 128 M€ à 134 M€ et les aides POSEI (filière sucre et régime spécial d'approvisionnement) ont évolué dans le même sens, de 227 à 234 M€.

Le soutien aux filières pour les démarches **d'expérimentation et d'innovation, pour l'appui technique ou l'amélioration génétique,** s'élève en 2021 à 24 M€. Ce montant, en hausse sur un an (+7 M€), comprend notamment les aides à l'apiculture qui visent à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits.

Enfin, après une forte baisse entre 2018 et 2019, le financement **des actions de promotion et de qualité des produits** est quasi stable depuis 2019 et s'établit à 65 M€ en 2021. Ce poste de dépense est toujours majoritairement constitué des aides à la promotion du vin.

1.3- Nette hausse des aides relatives aux aléas de production, liée aux indemnisations au titre des calamités agricoles et au fonds de solidarité COVID-19

Les aides liées à la **gestion des aléas** de production représentent 1,11 Md€ en 2021, soit une nette hausse par rapport à 2020 (+53 %, soit +382 M€), qui représentait déjà un niveau sensiblement supérieur aux années précédentes.

Les **indemnisations versées au titre des calamités agricoles** expliquent une partie de cette hausse. Celles-ci s'élèvent à 389 M€, contre 180 M€ versés en 2020. Contrairement aux montants versés en 2020, qui concernaient en très grande majorité des sinistres survenus l'année précédente (gel tardif et sécheresse estivale en 2019), ceux versés en 2021 concernent essentiellement les épisodes de gelées survenus au printemps 2021.

Par ailleurs, les aides versées au secteur agricole dans le cadre du **fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs**, mis en place en réponse à la crise sanitaire du COVID-19, ont également fortement augmenté entre 2020 et 2021. Leur montant était de 559 M€ en 2021, contre 393 M€ en 2020.

La prise en charge d'une partie des primes d'**assurance récolte** pour la campagne 2020, versées en 2021, a représenté 160 M€, un montant en hausse régulière depuis 4 ans.

1.4- 1,87 Md€ d'allègements de charges fiscales et 2,23 Md€ d'allègements de charges sociales

Depuis la révision du périmètre des concours publics (voir encadré), les allègements de charges fiscales, sociales et financières sont désormais retracés de manière exhaustive. Ils sont pris en charge intégralement par l'État, et en particulier par d'autres ministères que le ministère en charge de l'agriculture.

Les allègements de nature fiscale, estimés à 1,87 Md€ en 2021, ont légèrement augmenté par rapport à 2020 (+1,7 %).

Les allègements concernant la TICPE ou la TICGN (taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques et sur le gaz naturel) ont diminué de 15 M€. Cette baisse provient de celle du coût du remboursement partiel de la taxe sur la consommation de gazole non routier, qui neutralise la contribution climat énergie, et qui s'établit à 372 M€ en 2021 (390 M€ en 2020). Le maintien de l'avantage fiscal sur le gazole non

routier se traduit par un allègement fiscal de l'ordre de 850 M€ en 2021, comme en 2020.

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour perte de récolte s'élevaient à 175 M€ en 2020. En l'absence de données sur leur montant en 2021, on estime que ce montant est stable. Pour 2021, ces dégrèvements sont justifiés notamment par les épisodes de gel du printemps. L'exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles s'élève à 106 M€ en 2021, un montant très proche de ceux des années 2019 et 2020. Les autres dispositifs d'exonération (terres agricoles en Corse, dans les DOM) ainsi que le dégrèvement d'office pour les jeunes agriculteurs, qui s'élèvent au total à 22 M€, sont également stables entre 2020 et 2021.

Les agriculteurs bénéficient également d'**allègements fiscaux sur l'impôt sur le revenu ou les bénéfices agricoles** pour un montant total de 279 M€, en hausse en 2021 (+44 M€) :

- L'évolution de la déduction pour épargne de précaution (115 M€ contre 80 M€ en 2020) est la principale explication de cette hausse. Instaurée par la loi de finances pour 2019, la déduction pour épargne de précaution permet chaque année aux exploitants et sociétés agricoles relevant de l'impôt sur le revenu, de déduire de leur bénéfice imposable une somme proportionnelle au bénéfice agricole (BA) et de l'utiliser dans les 10 ans.
- Les jeunes agriculteurs bénéficient d'un abattement sur les bénéfices (55 M€).
- Les exploitants agricoles dont la présence permanente est indispensable au fonctionnement de l'exploitation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour assurer leur remplacement temporaire pendant leurs congés. Il s'élève à 20 M€ en 2021.
- Le crédit d'impôt au titre des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique est estimé à 69 M€ en 2021, en hausse sensible depuis quelques années (29 M€ en 2016).

Les allègements de cotisations sociales représentent l'autre composante importante des allègements de charges (2,23 Md€ en 2021 contre 2,12 Md€ en 2020).

Les allègements de cotisations patronales s'établissent à 1,91 Md€, soit une hausse de 105 M€ par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique en premier lieu par un rebond de l'emploi salarié dans le secteur de la production agricole par rapport à 2020 et, en second lieu, par les mesures spécifiques d'allègements de charges en faveur des secteurs d'activité les plus touchées par la crise sanitaire, dont la viticulture. Ces mesures liées au COVID-19 pour la production agricole se sont élevées à 31 M€ contre 15 M€ en 2020.

Les allègements de cotisations individuelles des exploitants ont augmenté de 10 M€ sous les effets des différentes mesures prises en 2021 pour porter appui aux exploitants les plus affectés par la crise sanitaire, notamment l'instauration d'une réduction forfaitaire de cotisations pouvant aller jusqu'à 600 euros mensuels. Pour rappel, seules sont prises en compte (i) la mesure de réduction de 3,1 points de la cotisation famille mise en œuvre dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité et (ii) la réduction dégressive du taux de la cotisation d'assurance maladie et maternité due par les exploitants agricoles lorsque leur revenu annuel est inférieur à 110 % du plafond annuel de sécurité sociale.

Les allègements de charges financières via les fonds d'allègement des charges (FAC), mis en place suite à la crise de l'élevage de 2015 et reconduits dans le contexte de crise céréalière de 2016, avaient été particulièrement élevés en 2016 (228 M€). En forte baisse de 2016 à 2020, leur

Les concours fiscaux et sociaux

L'ensemble des allègements de charges fiscales et sociales en direction des exploitations agricoles sont pris en compte dans les concours publics.

Les **aides fiscales** comprennent :
- le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE et TICGN) ;
- le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier ;
- les exonérations partielles ou totales de la taxe sur le foncier non bâti (jeunes agriculteurs, pertes de récolte ou de bétail, Corse, DOM, Natura 2000..) ;
- les déductions, crédits d'impôt ou reports d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (compétitivité des entreprises, agriculture biologique, jeunes agriculteurs, aléas, remplacement, investissements …) ;
- les réductions de taux de TVA (intrants en agriculture biologique …).

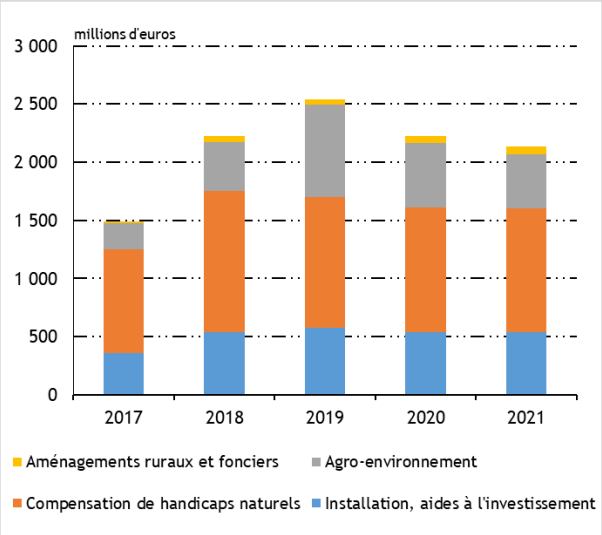
Les allègements de **charges sociales et financières** couvrent :
- l'ensemble des dispositifs d'allègement de cotisations sociales, qu'ils soient généraux ou spécifiques à l'agriculture, au bénéfice des exploitations en tant qu'employeurs ou à titre individuel ;
- diverses mesures introduites au titre du pacte de responsabilité ou pour accompagner les exploitants impactés par les crises économiques.

montant était inférieur au million d'euros en 2019 et 2020. Il est reparti à la hausse en 2021 et atteint 3,4 M€.

2- Les dépenses de développement rural (2nd pilier), en légère baisse, restent à un niveau élevé

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élèvent à 2,14 Md€ en 2021. Ce montant a diminué depuis deux ans, mais il est comparable en 2021 au montant de 2018, et nettement supérieur à celui des années 2015 à 2017, en raison du retour progressif à la normale du calendrier de paiement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels et des aides agroenvironnementales et climatiques.

Graphique 2 : Évolution des principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MASA/SSP.

2.1- Les soutiens à l'installation et à la modernisation demeurent à un niveau élevé

Les aides à l'installation, à la cessation, à la modernisation des exploitations et à la maîtrise des pollutions s'élèvent à 540 M€ en 2021, un niveau quasi égal au montant 2020 (541 M€).
Cette proximité aux montants de l'année précédente est valable pour l'ensemble des postes :

- **Les aides à l'investissement** du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCAE) constituent l'essentiel de ce poste. Elles s'élèvent à 335 M€ en 2021, soit un niveau supérieur à ceux du début de la période de programmation et permettant d'atteindre le montant moyen de 200 M€ visé sur la période 2014-2022.
- Les **bonifications d'intérêts pour les prêts** à l'installation des exploitations, aux jeunes agriculteurs ou à la modernisation, s'élèvent en 2021 à 20 M€, un montant inférieur à celui de 2020 (29 M€) et très en retrait par rapport aux 263 M€ payés exceptionnellement en 2015 pour solder les prêts antérieurs à 2014 et payer par anticipation les bonifications de 2015 afin de mobiliser les crédits FEADER disponibles jusqu'au 31/12/2015.
- L'**aide au démarrage d'entreprise** pour les jeunes agriculteurs s'élève à 135 M€ en 2021, contre 118 M€ en 2020.
- Le budget finançant les **retraites anticipées** continue sa baisse tendancielle. Il s'établit à 15 M€ en 2021, contre 16 M€ en 2020.

2.2- Plus d'un milliard d'euros pour les zones défavorisées

En 2021, les montants versés au titre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) s'élèvent à 1,06 Md€. Ils sont inférieurs aux montants versés en 2020 en raison de la réforme du zonage et du dispositif d'accompagnement temporaire des sortants : les exploitants qui percevaient l'ICHN en 2018 dans une zone qui n'est plus éligible à partir de 2019 en raison de la modification du zonage ont pu bénéficier en 2019 et 2020 d'un montant d'aide correspondant respectivement à 80 % puis 40 % du montant d'aide perçu en 2018. En 2021, cette aide transitoire n'existe plus.

2.3- Stabilisation du calendrier de paiement des aides agro-environnementales

Dans le cadre des programmes de développement rural régionaux, l'instruction des demandes d'aides à la conversion ou maintien à l'agriculture biologique et des nouvelles aides agro-environnementales, notamment liées aux mesures « systèmes », ont nécessité du temps de mise en place et de contrôle.

Après une année de fort rattrapage du calendrier en 2019, les montants versés en 2020 puis en 2021 correspondent davantage aux montants dus au titre d'une campagne. En 2020, environ 90 % des sommes versées l'étaient au tire de la campagne 2019. En 2021, les sommes versées s'élèvent à 460 M€ dont la quasi-totalité sont versés au titre de l'année 2020. Le montant très élevé en 2019 (796 M€) s'expliquait par le versement partiel des aides relatives à trois campagnes différentes 2016, 2017 et 2018.

2.4- Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles

Les dépenses consacrées aux **ouvrages hydrauliques agricoles ou domaniaux** restent faibles en 2021 (0,7 M€), comme les années précédentes depuis l'année 2015, année record marquée par les dernières opérations du règlement de développement rural de la précédente programmation.

Les autres **dépenses d'aménagement consacrées à l'accès au foncier agricole, à sa gestion ou surtout aux investissements en faveur d'infrastructures agricoles** sont en hausse depuis 2019 ; elles s'élèvent à 71 M€ en 2021 (58 M€ en 2020 et 41 M€ en 2019).

3- Stabilité des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales

Les soutiens publics au titre de **la lutte contre les maladies des végétaux et des animaux** s'établissent à 195 M€ en 2021, en hausse par rapport aux montants observés entre 2018 et 2020 (entre 145 M€ et 147 M€). Cette hausse s'explique en grande partie par le retour de l'épizootie d'influenza aviaire à l'automne 2021.
Dans le domaine de la production végétale, il n'y a pas d'aide ou d'indemnité aux producteurs, sauf cas exceptionnel, notamment dans le cas de la première découverte d'un organisme nuisible réglementé jusqu'alors absent en France. Un cas exceptionnel de ce type existe en France depuis 2020 avec le virus de la tomate ToBRFV (*Tomato brown rugose fruit virus*). Ce virus a donné lieu à des versements d'aide, qui sont néanmoins très faibles en comparaison de la lutte contre les maladies des animaux : 1 M€ en 2020 et un montant quasi nul en 2021.

La subvention de l'État (MAA) pour couvrir le besoin au titre du **Service Public de l'Equarrissage** dans les DOM et des cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à 5,1 M€, en hausse par rapport aux années précédentes (entre 2,6 M€ et 3,5 M€ de 2017 à 2020). La taxe d'abattage qui finançait ce service jusqu'en octobre 2013 a été remplacée par des cotisations volontaires obligatoires, qui ne sont pas retracées ici.

Tableau 1 : Évolution des concours publics à l'agriculture sur budget national et communautaire *

CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros courants)	2017 exécuté	2018 exécuté	2019 exécuté	2020 exécuté	2021 exécuté	Évolution 2020-2021 (en %)
Agriculture et développement rural	**12 969,6**	**14 915,5**	**14 977,2**	**14 793,5**	**15 195,1**	**+2,7**
Marchés et revenus agricoles	**11 232,4**	**12 535,9**	**12 285,3**	**12 417,0**	**12 852,0**	**+3,5**
Aides directes	**6 926,2**	**8 109,5**	**7 160,8**	**6 992,5**	**6 876,5**	**-1,7**
Régime de base et majorations	5 788,7	6 775,7	6 007,7	5 853,3	5 739,4	-1,9
Aides liées aux produits	1 137,5	1 333,8	1 153,1	1 139,1	1 137,1	-0,2
Aides de marché	**807,6**	**761,8**	**661,6**	**757,5**	**782,7**	**+3,3**
Interventions sur les marchés	62,9	67,1	15,6	159,2	79,4	-50,1
Organisation des filières	412,7	396,4	372,1	354,9	368,6	+3,8
Adaptation et modernisation des filières	249,6	199,7	194,8	160,1	246,4	+53,9
Appui technique, génétique …	11,6	15,2	14,9	16,2	23,6	+45,4
Promotion communication qualité	70,7	83,5	64,3	67,0	64,7	-3,4
Irrégularités, apurements, litiges	**-206,1**	**-18,8**	**-26,4**	**-11,6**	**-15,9**	**+37,6**
Gestion des aléas de production	**135,8**	**271,0**	**282,1**	**725,8**	**1 107,6**	**+52,6**
Calamités	44,3	160,7	144,8	180,0	388,8	+116,0
Assurance récolte	91,6	110,3	137,3	152,8	159,7	+4,5
Fonds de solidarité (crise sanitaire COVID-19)	0,0	0,0	0,0	393,0	559,0	+42,2
Allègements de charges	**3 568,8**	**3 412,4**	**4 207,2**	**3 952,8**	**4 101,2**	**+3,8**
Fiscales	1 765,4	1 986,4	2 175,5	1 835,3	1 865,8	+1,7
Sociales	1 771,0	1 419,0	2 031,0	2 117,0	2 232,0	+5,4
Financières (FAC, restructuration de dette, trésorerie...)	32,4	7,0	0,7	0,5	3,4	+629,0
Développement rural et environnement	**1 498,3**	**2 230,9**	**2 543,6**	**2 226,5**	**2 142,7**	**-3,8**
Installation, Cessation, Aides à l'investissement	357,9	536,9	572,6	541,2	539,9	-0,2
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	892,7	1 216,9	1 129,0	1 072,0	1 064,6	-0,7
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	226,6	422,0	795,9	550,0	460,3	-16,3
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	16,7	50,7	42,0	59,0	72,2	+22,4
Activités hippiques	4,3	4,4	4,0	4,3	5,7	+32,2
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	**239,0**	**148,8**	**148,3**	**150,0**	**200,4**	**+33,6**
Service public de l'équarrissage	2,6	3,2	3,5	2,9	5,1	+72,6
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	236,4	145,6	144,8	147,0	195,3	+32,9

* les données 2017-2020 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 7 juillet 2021. Pour les données 2021, des différences peuvent exister - au-delà des différences conceptuelles - par rapport aux données utilisées pour les comptes provisoires de l'agriculture 2021, les résultats sur les concours publics intégrant des informations plus fraîches non disponibles au moment de l'établissement des comptes.
Source : MASA/SSP.

Tableau 2 : Concours publics à l'agriculture détaillés sur budget national et communautaire *

Concours publics (en millions d'euros courants)	2017	2018	2019	2020	2021
Marchés et revenus agricoles	**11 232,4**	**12 535,9**	**12 285,3**	**12 417,0**	**12 852,0**
Paiements de base et majorations	**5 788,7**	**6 775,7**	**6 007,7**	**5 853,3**	**5 739,4**
Paiement de base	*2 961,6*	*3 605,2*	*2 871,6*	*2 912,0*	*2 905,0*
Paiement vert	*2 007,6*	*2 146,7*	*2 281,9*	*2 089,7*	*2 001,3*
Paiement redistributif (majoration 52 1ers ha)	*678,0*	*838,1*	*671,5*	*680,0*	*666,7*
Paiement Jeunes Agriculteurs	*49,2*	*93,4*	*86,4*	*80,2*	*75,8*
Remboursement de la discipline financière	*92,3*	*92,4*	*96,4*	*91,5*	*90,7*
Aides liées aux produits	**1 137,5**	**1 333,8**	**1 153,1**	**1 139,1**	**1 137,1**
Aides végétales	*153,6*	*152,8*	*152,4*	*151,9*	*152,2*
Aides protéines végétales	*121,5*	*131,0*	*134,1*	*133,5*	*131,8*
Aides animales	*862,4*	*1 050,0*	*866,5*	*853,8*	*853,1*
Interventions sur les marchés	**54,4**	**66,9**	**15,6**	**159,2**	**79,4**
Restitutions à l'exportation	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Retrait	*1,8*	*0,8*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Distillation sous-produits	*32,0*	*28,1*	*35,6*	*158,9*	*27,5*
Stockage	*20,6*	*38,0*	*-20,0*	*0,4*	*51,9*
Maîtrise de l'offre *(cessation laitière)*	**8,5**	**0,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Organisations des filières	**412,7**	**396,4**	**372,1**	**354,9**	**368,6**
POSEI, sucre DOM	*251,8*	*242,3*	*231,0*	*226,8*	*234,3*
Filières (OP, OCM, fruits et légumes)	*161,0*	*154,0*	*141,0*	*128,1*	*134,3*
Adaptation et modernisation des filières (aides individuelles)	**249,6**	**199,7**	**194,8**	**160,1**	**246,4**
Expérimentation, appui technique, génétique	**11,6**	**15,2**	**14,9**	**16,2**	**23,6**
Actions de promotion et qualité des produits	**70,7**	**83,5**	**64,3**	**67,0**	**64,7**
Irrégularités, apurements, litiges…	**-206,1**	**-18,8**	**-26,4**	**-11,6**	**-15,9**
Gestion des aléas de production	**135,8**	**271,0**	**282,1**	**725,8**	**1 107,6**
Indemnités calamités agricoles	*44,3*	*160,7*	*144,8*	*180,0*	*388,8*
Aides à l'assurance récolte	*91,6*	*110,3*	*137,3*	*152,8*	*159,7*
Fonds de solidarité (crise sanitaire COVID-19)	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*393,0*	*559,0*
Allègements de charges	**3 568,8**	**3 412,4**	**4 207,2**	**3 952,8**	**4 101,2**
Fiscales	1 765,4	1 986,4	2 175,5	1 835,3	1 865,8
TICPE et TICGN, taux réduit …	*985,9*	*1 069,6*	*1 196,2*	*1 243,8*	*1 229,3*
Taxe foncière / propriétés non bâties	*178,0*	*223,3*	*217,8*	*304,0*	*303,0*
*Impôt sur le revenu/les bénéfices (CICE, CI Bio…)***	*566,5*	*643,5*	*708,5*	*234,5*	*278,5*
Autres mesures fiscales (dont réduction tx TVA …)	*35,0*	*50,0*	*53,0*	*53,0*	*55,0*
Sociales	1 771,0	1 419,0	2 031,0	2 117,0	2 232,0
Cotisations sociales employeurs	*1 173,0*	*1 271,0*	*1 755,0*	*1 805,0*	*1 910,0*
Cotisations sociales des exploitants	*598,0*	*148,0*	*276,0*	*312,0*	*322,0*
Financières (FAC, restructuration dettes, trésorerie, Agridiff…)	32,4	7,0	0,7	0,5	3,4
Développement rural et Environnement	**1 498,3**	**2 230,9**	**2 543,6**	**2 226,5**	**2 142,7**
Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)	357,9	536,9	572,6	541,2	539,9
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	892,7	1 216,9	1 129,0	1 072,0	1 064,6
Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	226,6	422,0	795,9	550,0	460,3
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	16,7	50,7	42,0	59,0	72,2
Activités hippiques	4,3	4,4	4,0	4,3	5,7
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	**239,0**	**148,8**	**148,3**	**150,0**	**200,4**
Service public de l'équarrissage	2,6	3,2	3,5	2,9	5,1
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	236,4	145,6	144,8	147,0	195,3
Agriculture et développement rural	**12 969,6**	**14 915,5**	**14 977,2**	**14 793,5**	**15 195,1**

* les données 2017-2020 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 7 juillet 2021. Pour les données 2021, des différences peuvent exister - au-delà des différences conceptuelles - par rapport aux données utilisées pour les comptes provisoires de l'agriculture 2021, les résultats sur les concours publics intégrant des informations plus fraîches non disponibles au moment de l'établissement des comptes.
** y compris déductions pour investissements, déductions pour aléas et abattements spécifiques pour les jeunes agriculteurs.
Source : MASA/SSP.

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture présentent une consolidation des dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole. À **compter des dépenses relatives à l'année 2015**, le périmètre retenu est celui relatif au **secteur agricole** au sens strict. Ne sont ainsi plus prises en compte les dépenses spécifiques à la forêt, aux industries agroalimentaires, à l'enseignement agricole (technique ou supérieur), à la recherche ni au fonctionnement des services. L'aide alimentaire ne relève plus de la thématique étudiée. Le financement de la pêche et de l'aquaculture n'appartenait déjà pas au champ étudié les années antérieures. Sont en revanche retenus les financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture (MAA), les dépenses des budgets **d'autres ministères** et des **collectivités territoriales** ou **agences** pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du ministère de l'agriculture, les dépenses du budget de **l'Union européenne** dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), l'effort collectif en termes de fiscalité, de cotisations sociales ou de frais financiers. Ainsi les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) et les aides sociales sont retracées dans les concours publics à l'agriculture, selon toutefois la disponibilité des informations.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de trois domaines, eux-mêmes subdivisés en ensembles et sous-ensembles d'actions concourant à une même politique. La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du ministère de l'agriculture en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre).

Les dépenses du budget de l'État sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en trois volets : le ministère et les autres financeurs pour la partie nationale et un volet communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les États membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, au moment du rapport définitif, le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'agence de services et de paiement (ASP), sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires. Les refus d'apurement n'ont donc pas d'impact sur le niveau des concours publics mais affectent la répartition du financement entre budget national et budget communautaire.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, n'ont jamais été comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions

1. Marchés et revenus agricoles

1.1. Aides directes

Paiements de base et majorations

Aides liées aux produits

1.2. Aides de marchés

Interventions sur les marchés et maîtrise de l'offre

Organisation collective des filières

Modernisation des exploitations engagées dans les filières

Appui technique, expérimentation, génétique ….

Promotion et qualité des produits

1.3 Irrégularités, apurements, litiges …

1.4. Gestion des aléas de production

1.5. Allègements de charges

2. Développement rural et Environnement

2.1. Installation, cessation, aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)

2.2. Compensation des handicaps naturels

2.3. Mesures et animation agro-environnementales

2.4. Aménagements ruraux (hydrauliques, fonciers), emploi rural

2.5. Activités hippiques

3. Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

3.1. Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux

3.2. Service public de l'équarrissage

Annexe 1

INDICE DES FERMAGES POUR L'ANNÉE 2022

L'indice national des fermages est utilisé pour l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation. Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires ;
- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers.

L'évolution des fermages pour 2022 correspond à la moyenne pondérée (40 % - 60 %) des évolutions de ces 2 facteurs entre 2020 et 2021.

L'évolution des résultats économiques est appréhendée par l'évolution de revenu **brut** d'entreprise agricole (RBEA), estimé à partir du revenu courant avant impôts et des dotations aux amortissements.

Il est calculé par hectare de SAU (pour l'effet taille) pour chaque année et en moyenne sur 5 ans.

L'évolution entre 2020 et 2021 est égale à l'évolution de la moyenne sur la période 2017-2021 par rapport à la moyenne sur la période 2016-2020.

Les données mobilisées pour effectuer ce calcul sont issues du Réseau d'information comptable agricole pour l'année 2020 et les années antérieures. Pour la dernière année (2021), le chiffre est estimé à partir de l'évolution du résultat net de la branche selon le compte provisoire de la banche agriculture en 2021 (+ 26,5 %, source Insee) et d'une évolution tendancielle des dotations aux amortissements.

Éléments de calcul du RBEA par hectare pour l'indexation des fermages 2022

Source : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2021

	Moyennes par exploitation				RBEA par hectare (euros)		
	Résultat courant avant impôts (RCAI) en milliers d'euros	Dotations aux amortis-sements en milliers d'euros	Revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) en millier d'euros	Surface agricole utilisée (SAU) en ha	Moyenne annuelle	Moyenne mobile sur 5 ans	Évolution annuelle (en %)
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)		
2012	51,3	29,7	81,1	85,7	946	812	
2013	36,3	31,5	67,8	87,8	772	815	
2014	36,2	32,6	68,8	88,9	774	854	
2015	38,5	33,4	71,9	90,2	797	841	
2016	27,1	32,0	59,1	88,4	669	792	
2017	38,4	32,2	70,5	89,6	787	760	
2018	42,0	31,9	73,9	89,6	824	770	
2019	41,8	32,7	74,5	90,7	822	780	
2020	37,0	33,0	69,9	92,1	759	772	
2021 prov.	46,7	33,2	80,0	92,1	868	812	5,16

Le chiffre retenu pour l'évolution du RBEA entre 2020 et 2021, entrant dans le calcul de l'indice des fermages pour 2022, est de 5,16 %.

Calcul de l'indice des fermages pour 2022

Éléments de base des calculs : RICA (RBEA = RCAI + amortissements par hectare) et prix du PIB

Données France métropolitaine

Source : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2021

	Évolution du RBEA par ha en % (2)	Indice du RBEA	Prix du PIB		Indice national des fermages arrêté (pondération 60 % indice du RBEA et 40 % indice de prix PIB) (1)	
	Lissé sur 5 ans	Base 100 en 2009	Evolution annuelle (en %)	Base 100 en 2009	Base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)
2016	-5,18	111,81	0,39	106,26	109,59	-0,42
2017	-5,52	106,02	0,66	106,67	106,28	-3,02
2018	2,28	100,16	0,79	107,37	103,05	-3,04
2019	0,07	102,45	1,23	108,22	104,76	1,66
2020	0,07	102,52	2,52	109,55	105,33	0,55
2021	5,16	102,59	1,33	112,31	106,48	1,09
2022		107,89		113,81	110,26	3,55

(1) Pour 2016 : arrêté du 13 juillet, JO n°0170 du 23 juillet 2016

(1) Pour 2017 : arrêté du 19 juillet 2017, JO n°0170 du 22 juillet 2017

(1) Pour 2018 : arrêté du 20 juillet 2018, JO n°0169 du 25 juillet 2018

(1) Pour 2019 : arrêté du 12 juillet 2019, JO n°0165 du 18 juillet 2019

(1) Pour 2020 : arrêté du 16 juillet 2020, JO n°0176 du 19 juillet 2020

(1) Pour 2021 : arrêté du 12 juillet 2021, JO n°0166 du 20 juillet 2021

(1) Pour 2022 : JO à paraître

(2) Les évolutions du RBEA/ha et l'indice correspondant sont les chiffres arrêtés lors du calcul annuel de l'indice des fermages.

Ils ne sont pas révisés l'année suivante suite à la publication du RBEA définitif. Il en est de même pour l'évolution du prix du PIB.

Prix du PIB : tableau 1.103 Indices de prix du produit intérieur brut et de ses composantes

Compte-tenu de l'inflation entre 2020 et 2021 (+ 1,33 % pour l'indice du prix du PIB), **l'indice des fermages pour 2022 est de 3,55 %.**

Annexe 2

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation du 7 juillet 2022

Le président, M. Pierre Muller, ouvre la séance.

La réunion comporte les présentations suivantes :

- Le compte national provisoire pour 2021 (Vivien Heim, Insee)
- Les comptes régionaux provisoires pour 2021 (Hugo Camille, MASA/SSP)
- Les concours publics à l'agriculture 2021 (Félix Paquier, MASA/SSP)
- Évolution 2010-2020 des élevages français dans les données du recensement agricole et du RICA (Jean-Noël Depeyrot et Nicolas Devauvre, MASA/SSP)
- Compte rendu des travaux du groupe de travail sur les comptes de l'agriculture (Pierre Muller)
- L'indice national des fermages pour 2022 (Félix Paquier, MASA/SSP)

À l'issue des présentations, le président remercie les orateurs et ouvre le débat.

Comptes provisoires 2021

Après les présentations du compte national et des comptes régionaux, Pierre Muller fait deux remarques :

- Sur le compte national, il insiste sur la proximité entre les résultats du compte prévisionnel 2021 présenté à la CCAN de décembre 2021 et le compte provisoire 2021. Il remarque d'ailleurs que les révisions tendent à être plus importantes entre le provisoire 2020 et le semi-définitif 2020, ce qui s'explique notamment par l'intégration, pour le compte semi-définitif, des données du RICA pour le calcul des consommations intermédiaires.
- Sur les comptes régionaux, Pierre Muller note la particularité de la région Grand Est pour la production viticole : il s'agit de la deuxième région viticole française du point de vue de la valeur de la production – notamment en raison des prix élevés des vins de champagne – et l'évolution de sa production a été atypique par rapport aux autres régions viticoles françaises entre 2020 et 2021 (avec notamment une perte en volume plus limitée).

François Walraet (Coordination rurale) fait plusieurs remarques sur les comptes provisoires 2021 :

- Selon lui, la conclusion principale des résultats des comptes est le déclin de la puissance agricole française. La production augmente entre 2020 et 2021 en valeur, mais c'est la 3e année consécutive de baisse de la production globale en volume. Cette évolution pose question alors que la « souveraineté alimentaire » fait l'objet de beaucoup de préoccupations.
- La valeur ajoutée par actif augmente entre 2020 et 2021, mais c'est lié principalement à la hausse des prix et à la baisse du nombre d'actifs, et ça ne tient pas encore compte de la forte hausse des montants de consommations intermédiaires qui n'apparaît pas encore dans les comptes 2021 et devrait apparaître dans les comptes 2022.

- L'excédent extérieur baisse d'année en année. Les importations ont beaucoup plus augmenté que les exportations. Dans certains secteurs comme les fruits, c'est un phénomène qui s'observe depuis plusieurs années. Cela donne l'impression de secteurs abandonnés par l'État, et semble contradictoire avec les objectifs de consommation locale.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) fait également plusieurs remarques sur les comptes provisoires 2021 :

- Il note l'importance des prix, et remarque que malgré les craintes, les baisses de volume liées au gel ont été compensées par des hausses de prix, conduisant à des résultats en valeur qui ne sont pas catastrophiques.
- Il considère que le principe des subventions découplées est aberrant. Par exemple, le revenu par actif augmente beaucoup en Île-de-France entre 2020 et 2021, et on y distribue beaucoup de subventions. Au total, on verse beaucoup de subventions quand la situation est favorable alors qu'il n'y en a pas besoin, et pas assez quand la situation est moins favorable. Cela plaide plutôt en faveur de subventions couplées, plus contracycliques.
- Il aimerait que des résultats par actif non salarié soient présentés dans les comptes régionaux. Il souhaiterait aussi que soient présentées des données sur les subventions par département.

Gaël David (CFDT) s'interroge également sur la présentation des résultats par actif, notamment dans les régions, comme le Bordelais, où 75 % du travail est assuré par des salariés. Pierre Muller signale que les résultats par actif incluent bien à la fois les actifs salariés et non salariés.

Vivien Heim (Insee) précise, à propos des commentaires de François Walraet sur les baisses de productions en volume depuis 3 ans, que la baisse 2021 s'explique notamment par des événements exceptionnels (épisodes de gel printaniers, maladies des vignes), et que la baisse de l'année précédente s'expliquait notamment par l'effet de la crise sanitaire, tandis que 2018 et 2019 étaient des années avec une production élevée en volume. Sur la dégradation du solde du commerce extérieur, il rappelle qu'il s'agit d'un effet de la reprise post pandémie qui conduit à une hausse de la demande intérieure.

Sur la possibilité d'ajouter des données sur les résultats par actif non salarié et sur les subventions par département (suggestion du Lucien Bourgeois), Hugo Camille (SSP) répond que ce sont des évolutions envisageables, qui pourraient être mises en œuvre pour les comptes régionaux provisoires 2022.

René Pouëssel (Confédération paysanne) insiste sur une autre évolution visible dans les rapports : la baisse de la production animale en valeur, qui pourrait s'amplifier à l'avenir avec la hausse du coût de l'alimentation animale. Il s'interroge par ailleurs sur le fait que les montants d'aides publiques perçus par une exploitation soient d'autant plus élevés que les exploitations sont grandes.

Concours publics 2021

À propos du rapport sur les concours publics à l'agriculture, Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) s'étonne de l'importance des allègements de TICPE et TICGN, 15 ans après le Grenelle de l'environnement.

Gaël David (CFDT) souligne l'intérêt du rapport sur les concours publics à l'agriculture, qui permet notamment de mettre en évidence l'importance de l'ensemble des allègements de charges. Il note aussi le poids de plus en plus important d'aides ne relevant pas de la PAC.

Évolution 2010-2020 des élevages français dans les données du recensement agricole et du RICA

Roch-Marie Stern (FNSEA) remercie le SSP pour la présentation, très intéressante, qui sera transmise à l'élu spécialiste de la question.

François Walraet (Coordination rurale) se demande pourquoi, alors que la baisse du nombre d'exploitations d'élevage porcin est plus marquée que celle du cheptel reproducteur, le nombre de truies par exploitation est relativement stable, voire en légère diminution. Jean-Noël Depeyrot (SSP) précise que le nombre d'exploitations d'élevage porcin regroupe ici des naisseurs, des naisseurs-engraisseurs, mais aussi des engraisseurs ne possédant pas de cheptel reproducteur. Sur les naisseurs, on a bien une diminution du cheptel plus rapide que celle du nombre d'exploitations.

François Walraet note par ailleurs que la dépendance des éleveurs aux subventions montre un problème de prix de vente insuffisants.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) considère qu'il faudrait demander le chiffre d'affaires des exploitations dans le recensement agricole (RA), ce qui éviterait d'avoir recours aux productions brutes standards (PBS). Corinne Prost (SSP) signale qu'un appariement RA-RICA est prévu, ce qui permettra – entre autres – de vérifier la cohérence entre les PBS et le chiffre d'affaires. Il est également possible d'apparier le RA avec les données fiscales des BRA.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) se demande également si le RA ne devrait pas interroger moins de toutes petites exploitations, dont le poids économique est faible, pour se concentrer par exemple sur le champ du RICA. Pierre Muller et Corinne Prost (SSP) répondent que c'est précisément la vocation du recensement agricole, contrairement à d'autres dispositifs, d'interroger un champ très large d'exploitations.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) trouve intéressant, dans les travaux menés à partir du RICA, le résultat montrant qu'il y a une augmentation importante du patrimoine des exploitations d'élevage, qui ne s'accompagne pas d'une hausse des revenus, et qui est beaucoup liée à l'endettement.

Vivien Heim (Insee) se demande s'il existe une explication de la hausse des investissements des élevages dans les bâtiments entre 2019 et 2020, dans le contexte du covid. Nicolas Devauvre (SSP) répond que c'est une évolution qui s'inscrit dans une dynamique de moyen terme, pas uniquement sur les années 2019-2020, et qu'il pourrait être intéressant de la mettre en regard des revenus des années antérieures.

Compte rendu des travaux du groupe de travail sur les comptes de l'agriculture

Pierre Muller présente les propositions issues de la première phase des travaux du groupe de travail (GT) sur les comptes de l'agriculture. Les travaux de la première phase ont surtout concerné le compte national. Le GT a fait 5 réunions et abordé 7 grandes thématiques. Les évolutions méthodologiques présentées ici ne sont que des propositions soumises à la CCAN et qui, pour certaines, devront faire l'objet de discussions au niveau européen.

Une deuxième phase de travaux aura lieu au second semestre 2022 (les travaux devraient démarrer en septembre 2022). Elle devrait concerner, entre autres, le suivi et l'évaluation des travaux abordés au cours de la première phase, la mise en cohérence des comptes nationaux et régionaux rendue nécessaire par le passage des comptes régionaux sous règlement européen ou encore les questions de terminologie, de communication et de diffusion des comptes de l'agriculture.

Les 7 grandes thématiques abordées lors de la première phase sont les suivantes :

1. Le **champ du compte de l'agriculture** (par rapport à la branche agriculture du cadre central de la comptabilité nationale). Le groupe propose une plus grande convergence entre les champs du cadre central et du compte spécifique. Trois différences ont été abordées :
 - Les activités de certification de semences (qui sont dans le cadre central mais pas dans le compte spécifique). Le groupe propose de les inclure dans le compte spécifique. Ce point nécessite des discussions au niveau européen ;
 - Les « jardins familiaux », ou plutôt la production agricole par des non-exploitants, ne font pas partie du compte spécifique mais sont dans le cadre central. Le groupe propose de les inclure dans le compte spécifique ;
 - Les activités secondaires non agricoles mais non séparables des exploitations agricoles font partie du compte spécifique mais pas du cadre central. Le groupe propose de comptabiliser les productions secondaires non agricoles non séparables des productions agricoles des exploitations, entièrement ou en partie, dans la branche « agriculture » du cadre central.
2. Le **cadre comptable du compte spécifique de l'agriculture**. Le groupe propose :
 - D'intégrer à la séquence comptable le compte de capital, qui existe d'ailleurs dans la séquence actuelle mais de façon partielle. Ce compte permettrait de décrire les variations des actifs, ou d'intégrer les aides à l'investissements (décrites dans le rapport sur les concours publics) aux ressources de ce compte de capital ;
 - D'introduire un traitement plus complet des assurances de dommages : actuellement, il n'y a qu'une consommation intermédiaire de service d'assurance qui est prise en compte. L'idée serait d'intégrer les primes (nettes de services) payées et les indemnités reçues par les agriculteurs au compte de revenu d'entreprise, considérant que ce sont des revenus primaires (ce qui n'est pas le cas dans le cadre central qui les comptabilise dans le compte de distribution secondaire du revenu). C'est un traitement qui s'apparente à ce qui est fait dans le RICA. Les primes nettes pourraient d'ailleurs être évaluées à partir du RICA.
3. La **distinction entre agriculture biologique et agriculture traditionnelle**. Le groupe propose :
 - De faire une présentation des principales productions en agriculture biologique dans le compte provisoire, chaque année, pour certains produits (pas nécessairement tous).
 - Tous les 3 à 5 ans, de présenter un compte complet de l'agriculture biologique, avec évaluation en niveau et en évolution.
 - Ce point pose des difficultés pour la mise en œuvre pratique, et en particulier se pose la question de la définition du champ de l'agriculture biologique.
4. L'**évaluation des productions.** Sur cette thématique, le GT fait une proposition concernant la « décote de réforme » (qui vise à mesurer dans quelle mesure la valorisation des sorties du stock d'animaux reproducteurs pour réforme doit se faire à un prix inférieur aux autres sorties du stock d'animaux reproducteurs). Cette décote est actuellement considérée comme fixe dans la méthodologie du compté spécifique. Il serait préférable qu'elle puisse changer en fonction des années et des régions.
5. L'**évaluation des consommations intermédiaires (CI)**. Le GT propose de modifier la comptabilisation de la TVA non déductible pour les exploitants soumis au régime du Remboursement forfaitaire agricole (RFA). Actuellement, les CI sont évaluées hors toute TVA, et l'écart entre la TVA payée sur les CI et le remboursement forfaitaire (inférieur) de TVA est comptabilisé en impôt sur la production. Le GT propose de comptabiliser les CI y compris TVA non déductible, et de comptabiliser le remboursement forfaitaire dans les subventions d'exploitation.

6. L'**évaluation des autres postes comptables**. Sur cette thématique, le GT ne fait pas de proposition d'évolution. En particulier, le GT ne propose pas de modifications du traitement des allègements de charges, qui a été discuté lors des réunions.
7. La **distinction entre formes sociétaires et entreprises individuelles.** Les formes sociétaires seront probablement de plus en plus nombreuses en agriculture dans les prochaines années. Cette thématique concerne surtout le cadre central de comptabilité nationale (le compte spécifique décrit les activités de l'agriculture quel que soit le statut des entreprises qui la composent).

Sylvain Moreau (Insee) approuve la volonté de Pierre Muller d'élargir la composition du groupe de travail dans la deuxième phase des travaux prévue pour le deuxième semestre 2022. Il remarque par ailleurs que l'objectif premier du compte spécifique de l'agriculture n'est pas d'être conceptuellement cohérent avec la branche agriculture du compte national ; le compte spécifique peut chercher à répondre à des questions auxquelles ne répond pas le compte national, ce qui peut justifier des écarts conceptuels. C'est pourquoi il est important de recueillir l'avis des utilisateurs, et notamment d'avoir un consensus des membres de la CCAN sur les évolutions à prévoir pour le compte spécifique.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) s'interroge sur la nécessité d'un compte pour l'agriculture biologique proposé par le GT. Il suggère en revanche que l'on pourrait chercher une représentativité des exploitations en agriculture biologique dans le tirage de l'échantillon du RICA. Olivier Louveau (SSP) répond que cela pourrait être possible dans certaines spécialisations telle que l'Otex bovins lait ; cependant, étant donné la part de l'agriculture biologique dans la production totale, une telle contrainte dans l'échantillonnage du RICA conduirait soit à réduire la taille de l'échantillon sur d'autres sous-population, soit à augmenter la taille totale de l'échantillon.

Points divers

Après examen par la Commission, la variation de l'indice national des fermages pour 2022 est fixée à + 3,55 %.

Lucien Bourgeois profite de cette CCAN pour remercier le SSP pour la création d'une nouvelle publication annuelle dans la collection « Tableaux de bord UE » qui permet d'avoir accès aux résultats du commerce extérieur de nos partenaires de l'UE à 27. Cette publication a été créée par Thibaut Champagnol.

La date de la prochaine commission est fixée au **jeudi 15 décembre 2022 (14h30)**.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803 (en ligne)
© Agreste 2022

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR
ALIMENTATION.GOUV.FR

STATISTIQUE PUBLIQUE